L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1433 - VENDREDI 14 JUILLET 2017 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

TRIAGE et TRAITEMENT de SEMENCES à la FERME



EFC SEMENCES
Jean-Louis Courtot - 21 - Arc sur Tille
03 80 37 23 40 - 06 73 87 95 01
email:efcsemences@gmail.com

Réussir l'implantation des colzas



Photo: Réussir

Les récoltes de colza ont commencé et il faut déjà préparer les prochains semis. La campagne 2016-2017 nous a encore une fois démontré que les aléas climatiques étaient particulièrement préjudiciables pour des colzas mal installés. Favoriser la levée rapide, la croissance végétative et l'enracinement est une priorité pour mettre en place un colza robuste, capable d'exprimer son potentiel face au contexte climatique et aux pressions de ravageurs. Terres Inovia fait le point sur la conduite à tenir pour réussir au mieux l'implantation des colzas. *Pages 18-19*

Côte d'Or

› Tour de France

Saint-Seine-l'Abbaye, à la bonne heure



Nièvre

› Randonnée d'Asnois

Voyage en terres agricoles



Yonne

› FDSEA

Les anciens exploitants en assemblée générale



Pulvérisation, *Plus que jamais les moyens de la qualité*





Altis :
Porté de 1300 à 2000 l
Lexis :
Traîné de 2400 et 300l

KUHN
be strong, be KUHN
* Soyez forts, soyez KUHN

G. BUCHEZ
www.gbuchez.fr
Secteurs : Corbigny
Luzy - Moulins Engilbert - Autun
03 86 20 17 38

VOTRE ASSUREUR AGRICOLE PROCHE DE CHEZ VOUS !

Tarifs compétitifs - Disponibilité importante
Suivi et proximité

Julien LOMBAERT
1 avenue Joffre
21400 CHATILLON SUR SEINE
Tél.: 03.80.91.19.15
Fax : 03.80.91.06.95
Mail : chatillon-theatre@gan.fr
Orias n°14 007 262

gan ASSURANCES

Sommaire

Côte d'Or
04 • Tour de France: Saint-Seine, à la bonne heure
05 • Moissons: Le Val-de-Saône se refait une santé
06 • Chambre d'agriculture: Le point sur le sursemis
07 • Châtillon: Deux nouveaux brevets à la rentrée
Nièvre
08 • Moulins-Engilbert: Un rendez-vous incontournable
09 • Musée: De l'origine du charolais à nos jours
10 • Randonnée: Voyage en terres agricoles
Yonne
11 • Anciens exploitants: L'Yonne terre d'accueil de nouveaux médecins
12 • Bio Bourgogne: Des visiteurs de Poitou-Charentes
13 • Sécheresse: Extension des restrictions d'eau
Région et ailleurs
14 • BIVB: Une charte pour voir plus loin
15 • Dégâts de gibier: Un dossier sensible
16 • PAC: Bruxelles envisage une baisse des budgets
Filières
17 • Élevage Achat d'animaux d'élevage: Quelles sont les règles ?
18 • Cultures Colza: Le phosphore, un élément essentiel
19 • Cultures Colza: Se donner les moyens de réussir l'implantation
Infos Services
20 • Économie et Gestion
21 • Firmes et Machinisme
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30 • paroles de jeunes
31 • La p'tite graine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Communiqué des DDT de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne

Notification des DPB 2015

Le courrier de notification du portefeuille de droits à paiement de base (DPB) 2015 est accessible dans TELEPAC.
Le chemin d'accès est le suivant : « Données et documents/Campagne 2015/Courriers/Courrier de notification du portefeuille DPB 2015 »
Ce courrier comporte :
- Le récapitulatif des droits détaillant le nombre de DPB, le générateur c'est-à-dire l'agriculteur à qui les DPB ont été créés initialement, le propriétaire des DPB, la valeur unitaire 2015 après convergence et le montant 2015 du portefeuille.
- Le chemin de convergence 2015-2019 :

Attention, le chemin de convergence indiqué ne tient pas compte des évolutions de l'enveloppe budgétaire allouée aux DPB. La valeur des droits sera en particulier réduite à partir de 2016 pour tenir compte de la baisse de l'enveloppe DPB liée à l'augmentation équivalente du paiement redistributif.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre votre DDT aux numéros suivants :
• DDT 21 : Isabelle FIEVET 03 80 29 44 46
• DDT 58 : Sabine HEINTZ 03 86 71 52 24
• DDT 89 : Caroline PITOIS 03 86 48 41 29

▸PRI info

Côte d'Or *«Je transmets mon exploitation. Et vous ?»*
Vous vous interrogez sur votre cessation d'activité ? Un seul mot d'ordre : Anticipez ! Contactez le Point Info Transmission Association (PITA). Des conseillers vous aideront à clarifier votre projet et à trouver les réponses à vos questions. Ils pourront également vous accompagner dans votre démarche de recherche de repreneur ou d'associé en toute confidentialité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)
Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 99.

Saône et Loire Trouver un repreneur ou un associé
Vous souhaitez arrêter votre activité et la transmettre à un jeune ? Vous souhaitez trouver un associé pour gagner en qualité de vie ou remplacer un associé sortant ? La Chambre d'Agriculture facilite vos recherches grâce à un service unique en son genre : le Répertoire Départ Installation (RDI). Son principe est simple: vous mettre en contact avec des candidats qui correspondent à votre profil et vous accompagner pendant toute la durée d'essai avant l'installation effective. N'hésitez pas à contacter Gaël Pellenz au 03 85 29 57 33.

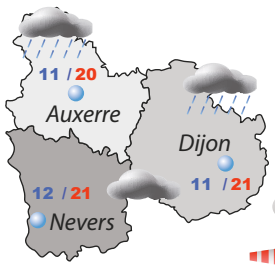
Yonne Le Point Accueil Installation : votre premier contact
Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'État). Plus d'informations au 03 86 94 21 99.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 14 au 23 juillet 2017

Météo de la Bourgogne

#AGATE météo
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 14 Juillet

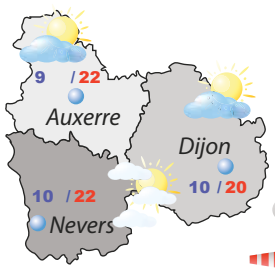


Perturbé
Le temps s'annonce perturbé sur l'ensemble de la région avec des pluies généralement faibles.

T° mini : 10 à 12 °C
T° maxi : 20 à 22 °C
Vents : Ouest-Nord-Ouest 30 km/h

St Camille
Soleil : 06:04 - 21:41
Lune : 00:03 - 11:29

Samedi 15 Juillet

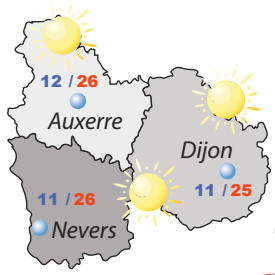


Beau temps
Nous profiterons d'un temps très ensoleillé sur la région dans une ambiance quasi-estivale.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 21 à 23 °C
Vents : Nord-Nord-Ouest 10 km/h

St Donald
Soleil : 06:05 - 21:40
Lune : 00:30 - 12:37

Dimanche 16 Juillet



Ensoleillé
Le soleil s'imposera du matin jusqu'au soir sur l'ensemble de la région dans un ciel le plus souvent bleu azur.

T° mini : 10 à 12 °C
T° maxi : 25 à 27 °C
Vents : Nord-Nord-Ouest 10 km/h

Ste Carmen
Soleil : 06:06 - 21:39
Lune : 00:58 - 13:46

Prévisions à 7 jours

Lundi 17 au Mercredi 19 Juillet :
orageux / nuageux / eclaircies
Vents : Nord-Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini. : 15 à 17 °C T° maxi. : 26 à 28 °C

Jeudi 20 au Dimanche 23 Juillet :
bruine / ciel de traine / orageux / bruine
Vents : Nord-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 15 à 18 °C T° maxi. : 25 à 27 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Observatoire prospectif de l'agriculture régionale

Les activités d'élevage souvent à la peine

Chaque année l'Observatoire prospectif de l'agriculture (Opab) apporte au travers de ses travaux, une vision fine et prospective de l'agriculture régionale. Il contribue ainsi à l'élaboration de la stratégie régionale, en cohérence avec les problématiques spécifiques du monde agricole. Second focus sur les grandes tendances de 2016 sur les filières animales.



Une exploitation sur cinq est spécialisée dans l'élevage de bovins destinés à la production de viande.

La Bourgogne-Franche-Comté se distingue par son fort ancrage agricole, à la fois par les surfaces dédiées et le nombre des personnes concernées par cette activité et le poids économique de l'agriculture dans le produit interieur brut régional. La région est aussi une terre de contrastes : un bastion de l'élevage allaitant, avec une production importante d'animaux maigres destinés à l'export et des zones laitières à fort contraste, entre production de lait standard et des AOP fromagères emblématiques.

À côté des grandes productions, la Bourgogne-Franche-Comté dispose d'une offre diversifiée de productions fermières avec transformation et vente en circuits de proximité et de productions industrielles de viande blanche (volailles et porcs).

L'élevage dominé par la production de bovins viande

Une exploitation (moyenne ou grande) sur cinq est spécialisée dans l'élevage de bovins pour la production de viande, la Saône-et-Loire et la Nièvre étant les deux principaux départements d'élevage allaitant. Les élevages de Bourgogne-Franche-Comté sont majoritairement orientés vers l'activité de naisseur. En viande finie, la Saône et Loire tient la tête du classement. L'AOP Bœuf de Charolles concerne une partie de la Saône et Loire et de la Nièvre.
Concernant la production de bovins viande, le troupeau allaitant tend à se stabiliser mais le marché s'est trouvé perturbé par les réformes laitières.
Le revenu -médiocre- se maintient difficilement chez les éleveurs spécialisés (10 900€) et chute chez les polyculteurs-éleveurs (- 10 700€). L'engraissement des femelles se démarque toujours positivement. Mais globalement la dispersion des résultats reste significative.
L'analyse des causes de cette dispersion montre qu'elle résulte de la combinaison de multiples facteurs : la productivité de la main d'œuvre, liée à l'organisation du travail, les résultats techniques, la gestion des investissements et leur financement, la maîtrise technique des cultures et leur suivi, l'autonomie alimentaire de l'exploitation. Cette production reste exigeante en termes de capitaux alors que la rémunération effective reste trop faible

Ovins viande : une production à la peine mais des prix porteurs

Le cheptel Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit encore à la baisse, alors que les cours sont au plus haut en 2016. En dépit d'une embellie sur les prix le revenu moyen reste bas, le nombre de détenteurs d'ovins baisse de 2% au cours de l'année et le cheptel subit une chute de 4%.

En 2017, le niveau de prix payé au producteur devrait rester favorable mais la consommation de viande d'agneau reste orientée à la baisse. Les ressorts économiques et techniques sont à trouver dans les fondamentaux : productivité de la main d'oeuvre, les conditions de productions se sont trouvées tout aussi impactées par les conditions climatiques dégradées. Mais le prix du lait AOP a poursuivi sa progression pour dépasser les 500€/1000l. Les conditions de production pourraient cependant évoluer avec l'ouverture du chantier de révision du cahier des charges.

Caprins, équins, porcs : ce qu'il faut retenir

La production de lait de chèvre (pour l'essentiel fermière) a été orientée à la hausse, avec des difficultés cependant compte-tenu des conditions climatiques dégradées. La conjoncture caprine reste favorable et situation économique des éleveurs laitiers s'améliore depuis trois ans. Cette production requiert une bonne maîtrise technique et la bonne intégration des trois métiers fondamentaux que sont la production, la fabrication et la vente, tout en gérant les contraintes de la saisonnalité. Ce qui peut expliquer une grande dispersion entre les systèmes.



La production laitière en élevage caprin a connu une hausse.

Bovins lait : les écarts de prix s'amplifient entre lait standard et AOP

Pour les producteurs de lait standard, l'année laitière 2016 a été particulièrement difficile sur tous les plans. La demande en berne (embargo russe) et l'accroissement de la production mondiale ont maintenu un prix du lait très bas sur l'ensemble de l'année. Le déficit fourrager a contribué à une baisse majeure de productivité dès l'été, ce qui, conjugué à un prix au plus bas, a conduit à des résultats économiques catastrophiques pour les exploitations laitières de ces zones de plaine.
En zone AOP du massif jurassien, maîtrise technique et maîtrise des coûts d'équipement.

Concernant la production de volaille, l'aviculture de BFC représente 4,8% de la production française. Le secteur est porté par une consommation en *«croissance exponentielle»* dans un contexte de besoin de renouvellement du parc bâtiments élevé. En complément d'activité c'est une production qui concoure à l'équilibre économique d'une exploitation.
Production porcine : la conjoncture prix en 2016 a été plus favorable, profitant de l'effet *«aspirateur»* du marché chinois. Cette embellie peut toutefois se trouver contrariée par un risque sanitaire fort en lien avec les mouvements d'animaux. Si les résultats économiques s'améliorent en Bourgogne-Franche-Comté, la situation des producteurs reste fragile et contrastée. L'enjeu pour l'avenir reste le renouvellement des générations à 10 ans, alors que la production régionale ne suffit déjà pas aujourd'hui à alimenter les outils de transformation existants.
En Équins la filière se trouve fragilisée car ce secteur d'activité qui s'affiche comme le moins rentable se trouve le plus impacté par la fiscalité. La hausse de la TVA a durablement mis à mal les centres équestres qui peinent à trouver leur rentabilité et à optimiser leurs moyens de production, notamment en ce qui concerne la gestion de la cavalerie. Ces activités que ce soit en élevage pur ou en équitation sportive et de loisirs manquent de visibilité alors qu'elles vont subir les effets de l'évolution du contexte réglementaire européen, du statut du cheval (animal de rente ou de compagnie) de la réforme de la TVA et du bien-être animal appliqué aux équidés.

AMK

Tour de France

Saint-Seine-l'Abbaye, à la bonne heure

Le peloton du Tour de France était de passage vendredi dernier en Côte-d'Or. Focus sur l'animation agricole de Saint-Seine-l'Abbaye qui a été retransmise sur les écrans de France Télévisions.

Le Tour de France est l'occasion de découvrir ou de redécouvrir les paysages de l'Hexagone. La FNSEA, en partenariat avec ASO (Amaury Sport Organisation, société organisatrice du Tour) propose tous les ans un concours intitulé *«Les Agriculteurs aiment le Tour»*.

Les exploitants sont invités à rivaliser d'imagination pour réaliser sur leur champ une grande fresque retransmise à la télévision. *«Une belle façon de promouvoir leur travail, les terroirs et les paysages»* communique la FNSEA. *«La montre vue du ciel»* était le thème de cette édition. Les Jeunes agriculteurs de Saint-Seine-l'Abbaye ont relevé le défi en s'inscrivant avec le soutien de la FDSEA21. L'équipe de Baptiste Colson a constitué une horloge de 25 mètres de diamètre qui illustrait le temps d'un grain de blé, du champ à sa transformation. Les Jeunes agriculteurs ont parfaitement réussi *«leur coup»* en proposant une belle animation.



Vue aérienne de la prestation des JA, disponible sur la page Facebook de la FNSEA, qui invite à *«liker»* les meilleures animations d'agriculteurs. Un concours sur tirage au sort permettra à l'un des votants de remporter un week-end dans un gîte rural et des entrées pour le prochain salon de l'agriculture.

Un jury se réunira à l'automne pour déterminer la plus belle fresque de ce Tour. Dix-huit équipes sont en lice (une par département traversé par le Tour) et un prix sera remis aux vainqueurs lors du prochain Salon de l'agriculture.

Le jury est composé de Christiane Lambert (présidente de la FNSEA), Luc Smessaert (vice-président de la FNSEA), Bernard Hinault (quintuple vainqueur du Tour), Christian Prudhomme (directeur général du Tour), Jean-Maurice Ooghe (réalisateur des images pour France Télévisions), Jean-Paul Ollivier (journaliste sportif) et Franck Ferrand (commentateur).

AURÉLIEN GENEST



Le groupe JA, vingt minutes avant le passage de l'hélicoptère.



Les Jeunes agriculteurs de Saint-Seine-l'Abbaye proposaient une buvette et une restauration rapide dès la matinée. Tiffany Pech proposait de sa délicieuse glace de ferme, fabriquée à Saint-Seine-sur-Vingeanne.





La caravane publicitaire du Tour de France a défilé plus d'une heure avant les cyclistes, offrant un joli spectacle et de nombreux cadeaux au public.

Communiqué FDSEA21

La France doit attribuer les aides européennes aux agriculteurs des zones à faible potentiel de Côte d'Or à hauteur de la moyenne nationale.

Vendredi 7 Juillet, le Tour de France a traversé les plateaux châtillonnais. Cet évènement festif a traversé un territoire agricole en grande difficulté, largement déçu par le manque de soutien de l'État et de solidarité à l'échelle nationale. La FDSEA21 et les JA21 demandent que ces zones en difficultés bénéficient, à minima, des aides européennes à la hauteur de la moyenne française.
Dans cette zone très rurale, l'agriculture est le pilier de l'économie. Mais depuis plusieurs années, la production agricole connaît des difficultés majeures : les aléas climatiques sévères conduisent à des rendements très bas depuis 5 ans. Cette année, une sécheresse précoce en avril, suivi d'un gel tardif et enfin d'une nouvelle vague de chaleur très sèche en juin ont largement pénalisé les cultures, conduisant à des récoltes très en dessous des rendements espérés pour maintenir les exploitations.
Les orges d'hiver ont déjà été moissonnées, le résultat est catastrophique en termes de rendement. Quant à la moisson des blés, elle a commencé depuis quelques jours et confirme d'ores et déjà les estimations les plus mauvaises. Ces zones de plateaux, qui font partie des zones à faible potentiel, ont déjà des productions plus faibles que la moyenne française du fait des conditions pédo-climatiques difficiles. Elles subissent donc de plein fouet et de manière beaucoup plus marquée que d'autres territoires les conséquences des aléas climatiques, qui sont de plus en plus nombreux ces dernières années.
Mais contrairement à d'autres zones dans lesquelles les conditions de culture sont reconnues comme difficiles, la France, via l'orientation de ses choix de répartition des aides de l'Union Européenne, laisse de côté nos zones à faible potentiel, à tel point que les aides y sont inférieures ET à la moyenne européenne ET à la moyenne nationale.
Malgré une volonté affichée de satisfaire la demande sociétale en produits agricoles français et de maintenir les services rendus aux territoires par les exploitations agricoles, la France soutient trop peu ses agriculteurs dans les zones à faible potentiel.
Ces derniers disparaissent peu à peu, contribuant ainsi à la désertification des communes rurales, à l'abandon des territoires et au déclin économique de toute une zone. La FDSEA 21 et les JA 21 rappellent que le but de la Politique Agricole Commune est d'aider à maintenir les exploitations agricoles sur tous les territoires, en tenant compte de leurs spécificités. Ils dénoncent l'attribution totalement inéquitable des aides européennes par la France. Ils rappellent à notre nouveau ministre de l'Agriculture, Stéphane Travers, que le bon sens voudrait que ces territoires soient aidés au moins autant que les autres, à hauteur de la moyenne française.

Moissons

Le Val de Saône se refait une santé

La récolte se déroule dans de très bonnes conditions à l'Est du département. Les rendements et la qualité sont également au rendez-vous. Il ne manque finalement «que» les prix !



Cyril et Sylvain Fleury, la semaine dernière à Labergement-lès-Seurre.

La fin de quatre années laborieuses ? C'est plutôt bien parti dans certains secteurs de Côte-d'Or, et notamment le Val de Saône. À Labergement-lès-Seurre, Cyril Fleury faisait part d'excellentes conditions de fauche, la semaine dernière, dans un de ses champs de colza. *«Il y a exactement un an, à la même date et dans le même champ, je récoltais de l'orge à 40q/ha avec des ornières de plusieurs dizaines de centimètres. J'avais planté plusieurs fois la moissonneuse à cause des pluies à répétition et des excès d'eau que nous connaissons régulièrement par ici»* se rappelle le producteur de 39 ans. La récolte 2017 semble tout autre et livre, pour le moment, son lot de très bonnes surprises avec des premiers rendements de colza variant de 42 à 50q/ha. «*C'est exceptionnel dans le secteur»* souligne Cyril Fleury, accompagné de son frère Sylvain. Les meilleurs résultats sont attribués à la variété Attlétick, juste devant Trézzor. La moyenne de l'exploitation atteint de tels niveaux record malgré 20% du colza re-semés à l'automne.

Dans la continuité de l'orge

Terminées fin juin, la moisson des orges d'hiver a donné d'excellents scores elle aussi sur l'ensemble de la commune de Labergement-lès-Seurre. Cyril et Sylvain Fleury ont même enregistré leur meilleure moyenne depuis leur installation en dépassant la barre inédite des 85 q/ha : *«il parait même que des orges ont approché 95q/ha dans la plaine. Ici, sur nos limons battants, les 75q/ha sont exceptionnellement atteints donc il s'agit d'une très bonne année. La qualité est elle aussi au rendez-vous avec des calibrages à plus de 90 et un taux de protéines aux alentours de 11,5%»*. Référence dans le secteur, Étincel a encore brillé en se positionnant entre 85 et 90q/ha. Cyril et Sylvain Fleury ont également opté pour la variété Joker, suite à un problème de stocks de semences : les rendements varient dans ce cas entre 75 et 80q/ha. Des variété hybrides semées de part et d'autre de la commune ont réalisé des rendements encore plus intéressants qu'Étincel, de l'ordre de 5q/ha supplémentaires. *«Même si ces hybrides permettent d'économiser un fongicide, il faut généralement 10q/ha d'écart pour rentrer dans ses frais par rapport à Étincel car le coût des semences est plus élevé»* informe Cyril Fleury.

Le temps parfait ?

Les deux exploitants côte-d'oriens expliquent ce bon début de moissons par les conditions climatiques favorables de l'année : *«même si la récolte n'est pas terminée, il a plu, pour le moment, juste ce qu'il fallait et aux moments les plus opportuns. Les pluies de fin juin/début juillet, avec leurs 50 millimètres, ont fait le plus grand bien aux cultures de printemps. Le maïs est reparti, il a reçu de l'eau au meilleur moment que l'on pouvait espérer. Il est pratiquement sauvé, il suffirait d'un orage d'ici un mois pour en être certain. Le soja est également prometteur jusque là»*.

Débuts de germination

À Labergement-lès-Seurre, les dernières intempéries ont été couplées de basses températures, engendrant des débuts de germination des blés, notamment dans la variété Musik. «*Nous en avons 20 hectares et allons les faucher le plus rapidement possible, juste après le colza, avant d'éventuelles pluies qui pourraient faire mal. Nous ne sommes pas touchés pour l'instant, malgré qu'un certain nombre de bennes ont déjà été déclassées*» indiquait Cyril Fleury mercredi 5 juillet. À cette date, les premiers échos du Val de Saône restaient d'un très haut niveau avec des rendements de blé variant de 80 à 100q/ha. *«C'est exceptionnel là encore et nous espérons que cette tendance se confirmera»* poursuit l'exploitant, pour qui le seul problème semblait se résumer aux prix : *«nous sommes partis sur des blés payés entre 140 et 160 euros/t. Ils auraient été à 180 euros/t, cela aurait fait du bien à nos trésoreries après les aléas climatiques des quatre dernières années. Nous n'allons pas faire la fine bouche, surtout que nos collègues du nord du département, en l'occurence du Châtillonnais, ont eu beaucoup moins de chance avec de nombreux dégâts liés au gel et à la sécheresse. La donne sera tout autre pour eux, malheureusement»*.

AURÉLIEN GENEST

Dans notre prochaine édition : deux pages sur les moissons en haute Côte-d'Or.

Gazoduc

Le tube de l'été

D'énormes travaux s'opèrent actuellement dans le département, sur une distance totale de 80 km.



Le diamètre de la canalisation est d'1,20m. Chaque tube sera situé entre un mètre et 2,5m de profondeur.

La mise en place du gazoduc annoncée depuis plusieurs années est en train de s'effectuer. Ce projet faramineux (investissement de 700 millions d'euros, long de 188 km sur plusieurs départements) va développer la fluidité du transit entre les marchés du Nord et du Sud de l'Europe. Pas moins de 32 communes sont concernées en Côte d'Or, pour un total de 171 exploitations agricoles, 455 îlots et une emprise de 3 050 hectares. Le gazoduc coupe le département du nord au sud, de Boussenois à Corgengoux. Les travaux s'étalent sur une largeur de 40 mètres. Cyril Fleury, président de l'association foncière de Labergement-lès-Seurre, suit de très près le dossier : *«Les machines sont arrivées chez nous au printemps. Six de mes parcelles sont concernées, pour une emprise de deux hectares»*. L'exploitant livre son ressenti sur l'évolution du projet : *«les réunions publiques se sont très bien déroulées. Elle étaient très claires. Des fouilles archéologiques ont suivi et nous avons été indemnisés pour les travaux. La reprise de drainage s'est aussi très bien passée. Les indemnisations concernent notamment les cultures en place ou celles qui n'ont pas pu être semées»*. Les travaux du gazoduc sont globalement *«bien gérés»* selon l'agriculteur, qui craint néanmoins un non respect des délais : *«deux de mes futures parcelles de colza ne pourront sans doute pas être semées à l'automne. Si les ouvriers sont pour l'instant très consciencieux dans les parcelles, ils l'ont été beaucoup moins en empruntant et détériorant des chemins qui n'étaient pas les leurs. Ça, nous n'avons pas eu peur de leur dire et de leur reprocher»*.

AG

Chambre d'agriculture

Le point sur le sursemis

Le sursemis, une technique permettant d'optimiser l'exploitation des surfaces prairiales.

La récolte d'un fourrage de bonne qualité et l'obtention de performances élevées au pâturage passent en partie par l'exploitation d'un couvert prairial de qualité. Selon le Groupement National Interprofessionnel des Semences (GNIS), la qualité d'un couvert s'apprécie selon 5 critères : la quantité produite sur la campagne herbagère, la répartition de la production lors de la saison, les valeurs nutritionnelles mises en évidence par les analyses de fourrage, l'appétence du fourrage et l'aptitude de la flore présente face à l'objectif d'utilisation (pâturage et/ou fauche). Dans certaines situations, une modification des pratiques peut permettre d'éliminer les causes de dégradation mais en cas de vides importants, un sursemis s'impose. Cette technique consiste en l'implantation d'espèces prairiales productives dont le choix a été raisonné, sans détruire la flore initiale. À travers l'article suivant vous trouverez des précisions quant à cette opération. Vous trouverez également dans l'encadré le programme de la journée technique dédiée au sursemis organisée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or le 24 août à Saint-Euphrone.

Dans quels cas est-il possible d'envisager un sursemis ?

Le sursemis est une technique de rénovation des prairies présentant de nombreux avantages en évitant le retournement d'une parcelle. Parmi ceux-ci, notons le maintien de la portance du sol et de la production fourragère, un risque d'érosion diminué ou bien encore un coût d'opération réduit.

Un sursemis peut alors s'envisager à la place d'une destruction complète du couvert prairial si la parcelle répond aux critères suivants :

- Les zones de sol nu représentent plus de 10% de la surface de la parcelle. Dans ce cas de figure, le sursemis devra être réalisé avant que les espaces vides ne soient colonisés par les espèces non-souhaitées. Des prairies abimées suite à un piétinement important sur certaines zones répondent généralement à ce critère ;
- La prairie bénéficie d'un bon fond prairial. Au moins 30% des espèces présentes doivent avoir une bonne valeur fourragère (ray-grass anglais, fétuque des prés ou élevée, dactyle, fléole, trèfle, lotier…). Si ces espèces représentent moins de 30%, alors un ressemis total est à envisager.

Des parcelles avec des contraintes de pente, d'humidité, de fragilité des sols ou soumises à des réglementations particulières peuvent également être concernées.

A quelle période réaliser un sursemis ?

Le semis doit être réalisé en condition optimale de germination, c'est-à-dire sur un sol réchauffé et humide. Trois périodes d'intervention existent :

- Au printemps, juste avant le démarrage de la végétation. Attention à ne pas semer trop tôt, le risque de gelées tardives étant encore trop présent, ni trop tard car l'herbe en pleine croissance risque de concurrencer les jeunes plantules.
- Mi-mai après une fauche précoce. À cette période, la concurrence avec la pousse printanière est moindre.
- En fin d'été à partir du 15 août. La végétation en place est moins concurrentielle et les premières pluies engendrent une levée rapide du jeune semis.

Quelle préparation de sol effectuer ?

Le sursemis doit être réalisé sur une végétation rase (inférieure à 5 cm) car les jeunes plantules doivent avoir accès à la lumière. Un pâturage ras ou une fauche sont alors nécessaires. De plus, le sol doit être *«ouvert»* c'est-à-dire présenter suffisamment d'espaces libres pour permettre aux jeunes plantes de se développer avec un minimum de concurrence. Un ou deux passages de herse sont souvent nécessaires car ils permettent d'agrandir les espaces vides, de générer de la terre fine indispensable à l'implantation de la plantule et d'éliminer le mulch ainsi que certaines plantes indésirables telles que le pâturin commun, pâturin annuel, mouron mais surtout les agrostides…. Ces dernières sécrètent des substances anti-germinatives inhibant le développement des plantes voisines et peuvent, si leur taux de présence est supérieur à 10%, vouer à l'échec le sursemis. Dans ce cas, il est nécessaire d'effectuer un désherbage sélectif avant l'hiver accompagné d'un hersage au printemps suivant avant de procéder au sursemis.

Quelles espèces implanter ?

La réussite d'un sursemis réside en partie dans le choix des espèces. On veillera à utiliser des espèces agressives, rapides d'implantation et adaptées au mode de conduite de la prairie. Les principales espèces utilisées selon le mode d'exploitation sont les suivantes :

- Prairies pâturées : ray-grass anglais, ray-grass hybride, trèfle blanc ;
- Prairies fauchées : ray-grass anglais, ray-grass hybride, ray-grass italien, trèfle violet.

À noter que pour une même espèce, différentes variétés caractérisées par leur ploïdie et leur souplesse d'exploitation existent. Le choix des variétés à implanter se raisonne selon le mode d'exploitation.

Les espèces à implantation lente telles que le dactyle, la fléole ou la fétuque sont déconseillées dans le cas d'un sursemis. À noter également que les légumineuses, plantes dites *«de jours longs»*, voient leur développement favorisé



par la photopériode. De ce fait, un semis de printemps facilitera leur implantation dans les vides du couvert et il est déconseillé de les sursemer après le mois d'août.

À quelle dose doit-on les implanter et avec quel matériel ?

Une dose de 15 à 20 kg/ha de semence est recommandée. Or, comme nous venons de le voir précédemment, le sursemis présente des résultats aléatoires en grande partie liés au climat suivant l'implantation. En effet, une période de sécheresse après le sursemis sera un facteur d'échec alors que des conditions pluvieuses favoriseront une germination rapide des espèces sursemées. Les conditions météorologiques n'étant pas toujours prévisibles, il peut être préférable de procéder à des sursemis réguliers avec de plus petites quantités de semences plutôt que de tout miser sur une seule intervention.

Les graines seront semées à une profondeur de 1 cm maximum et bien recouvertes de terre fine. Un large panel de matériels permet la réalisation d'un sursemis. Cela va du semoir à céréales disponible sur de nombreuses exploitations aux outils spécialisés dans le sursemis.

Une fois le semis réalisé, quels sont les points de vigilance à avoir ?

Le sol devra être rappuyé juste après le semis. Deux méthodes sont possibles. La première consiste à effectuer un passage de rouleau. La seconde consiste à faire pâturer un lot d'animaux avec un chargement instantané élevé pendant 1 à 2 jours après le semis.

La fertilisation azotée est déconseillée afin de limiter au maximum le développement du couvert en place et éviter d'étouffer les plantules. De ce fait, si l'on constate une repousse du couvert en place, il sera nécessaire de faire pâturer la parcelle ou de passer un coup de broyeur pour que les plantules aient accès à la lumière.

Florent Gavard,
Chambre d'agriculture de Côte d'Or

Une journée technique consacrée au sursemis

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une demi-journée technique dédiée au sursemis l'après-midi du 24 août à partir de 13h30 à Saint-Euphrone (21140). Plusieurs ateliers seront au programme :
- Optimisation des surfaces prairiales : quels intérêts en système bovins allaitants ? (Florent Gavard, conseiller bovins viande et fourrages à la Chambre d'agriculture)
- Le fonctionnement du sol sous prairie (Christian Barneoud, pédologue à la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté)
- Le sursemis : aspects techniques, choix des espèces et des variétés à implanter (Tristan Jacquin, ingénieur d'affaires fourragères et plantes de santé du sol chez RAGT-Semences) ;
- Présentation du GreenMaster Güttler, matériel spécialement conçu pour le sursemis, et démonstration (Laurent Tonglet, Güttler France & Belgique & Luxembourg).
Deux types de mélanges prairiaux seront implantés sur une même parcelle par deux outils différents : le GreenMaster Güttler et un semoir à céréales classique. Les différentes modalités seront suivies par la suite par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.
*** À noter également la participation de Claas Réseau Agricole Bourgogne.**
Pour toutes informations, contacter Florent Gavard, conseiller bovins viande et fourrages, florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr, 06 49 81 32 38.

Emploi agricole

Le maïs a trouvé ses saisonniers

Agri Ressources 21 a recruté 200 salariés pour intervenir dans le maïs semences.

Culture à forte valeur ajoutée, le maïs semences nécessite une importante main d'oeuvre, notamment pour la réalisation de deux étapes clés que sont l'épuration (aujourd'hui terminée) et la castration, qui se déroulera jusqu'au début du mois d'août.

Agri Ressources 21, qui multipliait les offres d'emploi ces dernières semaines, a reçu près de 450 dossiers, pour environ 200 personnes retenues. Seize des 19 exploitations côte-d'oriennes cultivant du maïs semences ont d'ailleurs fait appel au groupement d'employeurs cette année. En plus du recrutement, Agri Ressources 21 s'occupe de la mise à disposition et du suivi administratif des saisonniers. Les chantiers sont gérés par les exploitants eux-mêmes, épaulés le cas échéant par des saisonniers expérimentés.

AG



Châtillon-sur-Seine

Deux nouveaux brevets à la rentrée

Le CFPPA La Barotte proposera deux diplômes de niveau IV début octobre.



Le BPREA et le BPREH seront proposés à des groupes pouvant accueillir 8 à 12 personnes.

Plus de 400 adultes l'on fréquenté l'an dernier, le CFPPA La Barotte a même doublé son activité en l'espace de six rentrées.

La prochaine en date s'annonce tout aussi intéressante avec l'ouverture du BPREA et du BPREH dans le cadre du marché conjoncturel de formations de la Région. Ces deux diplômes de niveau IV vont venir étoffer une offre déjà conséquente s'intéressant aux travaux publics, à la viticulture, aux services à la personne, ainsi qu'à la scierie, à la logistique, à la conduite d'engins et aux transports d'animaux.

S'installer en agriculture

Le BPREA (Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole) est une formation qui permet de s'installer en agriculture. *«Le BPREA revient à La Barotte après l'avoir quittée il y a de nombreuses années»* indique Sébastien Meunier, le directeur du CFPPA, *«nous avions une demande sur le territoire que nous ne pouvions satisfaire. Les personnes intéressées étaient obligées de s'exiler, notamment à Dijon ou à Auxerre»*.

Le CFPPA adaptera les spécialités de la formation selon les demandes comme l'explique Sébastien Meunier : *«nous nous adapterons au mieux et prévoyons d'ores et déjà d'organiser des modules spécifiques en contractualisant avec d'autres CFPPA. Le but est de satisfaire le plus grand nombre de demandes»*.

Spécialité hippique

La deuxième nouveauté du CFPPA La Barotte s'appelle le BPREH (Brevet professionnel responsable d'entreprise hippique). *«Cette formation fait suite à notre cursus Bac Pro proposé dans notre lycée d'enseignement général. Notre établissement dispose d'importantes infrastructures : il nous paraissait normal de se repositionner sur cette offre. Nous avons proposé cette formation pour la première fois il y a deux ans. Elle avait bien marché mais n'avait pu se tenir cette année pour une question de financement. Une convention avec la Région nous a permis de repartir de l'avant»* ajoute le directeur.
Contact : 03 80 91 43 20 ou cfppa.chatillon@educagri.fr

AURELIEN GENEST

Irrigants de la nappe de Dijon Sud, bassins versants de l'Ouche, la Tille et la Vouge

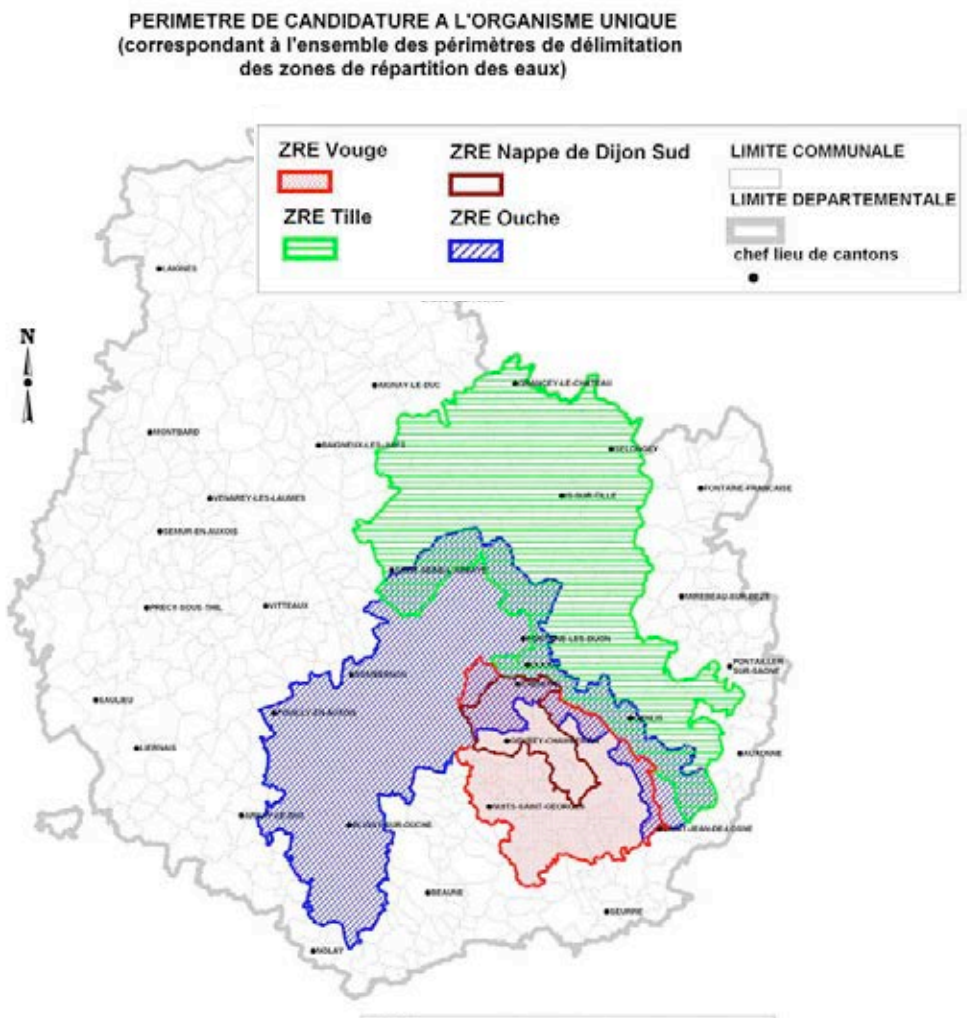
Ne passez pas à côté de la possibilité d'irriguer en 2018

L'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de la Nappe de Dijon Sud, des bassins versants de la Vouge, Tille et Ouche, est porté par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, dont la candidature a été approuvée le 3 novembre 2011. Cette structure a pour but de rassembler l'ensemble des irrigants qui prélèvent dans ces 4 périmètres précisés dans la carte ci-dessous. Dans le périmètre de l'OUGC, toute demande de prélèvement d'eau pour irrigation présentée par une personne autre que l'organisme unique est rejetée de plein droit. L'autorisation de prélèvement pluriannuelle, de l'OUGC se substitue aux autorisations individuelles. Chaque préleveur irrigant situé dans le périmètre d'intervention de l'Organisme Unique devient un candidat à l'irrigation chaque année. Il n'existe aucune systématisation dans l'attribution des volumes d'eau annuels, ni aucune obligation d'attribution. L'OUGC doit répartir un volume annuel fini entre irrigants en vertu des règles posées par le règlement intérieur défini sur ce périmètre.
Sont concernés par ce dispositif :
- les irrigants dont les prélèvements (superficiels ou souterrains) se situent dans ces périmètres
- l'eau a une destination d'irrigation agricole

Un courrier sera envoyé fin septembre, aux irrigants déjà identifiés par la Chambre d'agriculture afin de définir les besoins pour la campagne d'irrigation 2018.
Pour les irrigants non encore engagés, ils doivent se faire connaître à la Chambre d'agriculture et retourner un dossier complet avant le 12 novembre 2017.

Un dossier est à votre disposition à la Chambre d'agriculture et il est téléchargeable sur le site de la Chambre d'Agriculture http://www.cote-dor.chambagri.fr/.

PERIMETRE DE CANDIDATURE A L'ORGANISME UNIQUE
(correspondant à l'ensemble des périmètres de délimitation des zones de répartition des eaux)



▶ Agenda

19/07 Ouverture de la Ferme d'Étaules

La Ferme d'Étaules, spécialisée dans la vente directe de porcs et d'agneaux fermiers, ouvrira les portes de son magasin mercredi 19 juillet de 9h30 à 12h30 et de 14 heures à 19 heures. Viande au détail, charcuterie et salaison. Vente d'autres produits locaux : bœuf, veau, poulet, escargots, truites, miel, chablis, champagne...
Pour tout renseignement : 06 67 63 87 23. Ferme d'Étaules, rue Jean Nibet, 21121 Étaules.

20/07 Équipements pour la viticulture

Les Chambres d'agriculture de Côte d'Or et de Bourgogne-Franche-Comté vous convient dans le cadre d'Innov'action à une journée technique sur le thème *«Des équipements adaptés pour plus de performance»*. Cette journée se déroulera le 20 juillet prochain de 13h30 à 18h à Gamay (se garer sur le parking au sud-est de Gamay). 4 ateliers sont organisés avec des interventions et des démonstrations sur le thème des effeuilleuses (14-15h et 15h-16h), du jet porté (14h-15h et 15h-16h), de l'aire de remplissage/lavage (16h-17h et 17h-18h) et bien penser sa cuverie (16h-17h et 17h-18h).
Renseignements : Pierre Petitot 06 08 72 99 80 pierre.petitot@cote-dor.chambagri.fr

22-23/07 Fête de la nature et du chien

Les 22 et 23 juillet se tiendra la 11ème édition la Fête de la nature et du chien à l'Hippodrome de Vitteaux et Marcilly-Dracy. Seule manifestation touchant l'univers de la chasse, de la nature et des chiens en Côte-d'Or, cette fête regroupe toutes les associations cynégétiques du département, mais également des propriétaires de meutes dont, pour la première fois, une Nationale d'élevage d'un club de race (Fauves de Bretagne). Renseignements au 06 40 95 96 52.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Marché au cadran de Moulins-Engilbert

Un rendez-vous incontournable

Le marché au cadran de Moulins-Engilbert met en vente, chaque année, près de 50 000 bovins et plus de 20 000 ovins. Chaque mardi matin les éleveurs sont sur le pied de guerre dès 5h. Un seul objectif : vendre leurs bêtes au meilleur prix.



La salle des ventes historique, construite en 1983, accueille des acheteurs français et étrangers, qui font grimper les enchères depuis leur pupitre.



«On ne peut se permettre aucun faux pas», souligne Philippe Martin, président de la Sicafome.

Ce mardi matin, 8h, la chaleur n'a pas encore entamé la belle énergie des quelque 200 éleveurs arrivés depuis trois heures déjà. Sur le marché au cadran de Moulins-Engilbert, comme chaque semaine, l'effervescence est au rendez-vous. Ici, pas de temps mort. Dès 5h, les éleveurs s'empressent d'inscrire leurs animaux, munis de leur passeport sanitaire. C'est un peu la douane des bovins. *«Ce contrôle des animaux est obligatoire»,* précise Philippe Martin, président de la Sicafome. *«Le passeport indique le numéro de l'animal, son sexe, sa race, sa date de naissance, le numéro de cheptel et le statut sanitaire de l'animal. C'est ce petit bout de papier qui permet à l'animal de circuler»*. Toutes ces informations sont enregistrées et seront ensuite diffusées sur le tableau des ventes en gage de traçabilité. De leur côté, les acheteurs viennent récupérer leur numéro de pupitre. Là encore, ils doivent être munis d'un précieux sésame, obligatoire pour la vente : la garantie bancaire. *«C'est la base du marché cette garantie»,* souligne Philippe Martin. *«Et on paye comptant. Les vendeurs sont payés le jour même par virement bancaire et la Sicafome reçoit la somme sous 14 jours»*. Une garantie de paiement qui vaut au marché sa bonne réputation. *«Autrefois les éleveurs repartaient avec un chèque mais cela comportait un risque. Par le passé on a connu des acheteurs qui ont fait faillite et qui ont laissé des bêtes impayées. Or, on ne peut se permettre aucun faux pas»*.

Pas le moindre faux pas

Le marché, en effet, draine un public considérable. Entre les éleveurs, les acheteurs qui viennent pour certains d'autres pays Européens, Italie et Allemagne en tête, mais aussi de simples spectateurs, venus savourer un moment d'échange et de convivialité. C'est le cas de Guy Verrier, un éleveur à la retraite qui ne perd pas une miette du spectacle. Dans la deuxième salle des ventes, ouverte en 2008 afin de répondre au joli succès rencontré par le marché, il échange avec Michel Lebel. Venu avec cinq vaches, celui-ci est un habitué présent chaque mardi. *«Ici on discute entre hommes, on a pas les femmes sur le dos»*, plaisantent les deux compères. Au centre de leur discussion : le travail, les cours, la chasse... et bien sûr, la crise. Celle-ci est bel et bien sur toutes les lèvres, on ne peut y échapper. *«Aujourd'hui les cours ont baissé par rapport à la semaine dernière»,* constate cet éleveur venu de l'Allier. *Je suis venu avec 12 broutards mais je vais repartir avec un lot de 7 invendu. Depuis trois ans c'est difficile. Les cours ne suivent pas. Ce sont les débouchés qui font la concurrence et ceux-ci se réduisent en peau de chagrin»*. Un constat sans appel que partage Philippe Martin. *«Depuis 2, 3 ans les cours baissent inexorablement. Avec l'embargo russe, c'est la catastrophe. Et la FCO qui a fermé la Turquie, c'est plus de débouchés pour nous»*. Restent, quelques gros acheteurs italiens comme Indal. L'importateur, présent sur tous les marchés, achète parfois jusqu'à 400 bêtes qu'il stocke à Plancher.

«C'est la saison creuse»

Dans la salle des ventes historique ouverte en 1983, Martial Tardivon, chef des ventes, dresse quant à lui une analyse plus nuancé. La crise est là, certes, mais aussi la saison. En été le marché si prospère faiblit quelque peu. C'est la saison creuse. En véritable chef d'orchestre des ventes, Martial Tardivon imprime le tempo. Mais ce matin, en dépit de tous ses efforts, il fait triste mine. *«Ça patine aujourd'hui car la marchandise est de qualité médiocre et ne correspond pas aux besoins des acheteurs. C'est la saison de fin des taurillons et de début des broutards. On attend les broutards de nouvelle saison et jusqu'au 15 août, ce sera comme ça. On a quelques très bons lots et quelques fins de lots âgés, pas assez lourds, qui se négocient difficilement»*. De plus, le marché vers l'Italie est ralenti en raison des grosses chaleurs. Résultat : *«les cours sont chaotiques, c'est difficile de mettre de l'ambiance et d'animer la vente»*. Et pourtant 769 bovins seront vendus sur les 914 bêtes mises aux enchères. Un chiffre dans la moyenne du marché, qui compte entre 8 et 10% d'invendus à l'année.

CÉLINE CLÉMENT



Martial Tardivon, chef des ventes, orchestre les enchères.

Michel Lebel, Gaec du Doué (Donmartin) : *«On passe 100% de nos vaches»*



«Je viens sur le marché depuis 25 ans. Avant, on vendait en ferme et aujourd'hui on passe 100% de nos vaches. Ça prend du temps, il faut les amener, les préparer. On leur donne un coup de tondeuse pour leur donner un petit cachet. Le matin on se lève à 2 h car on emmène les bêtes en plusieurs fois et on préfère qu'elles passent au début. Le marché permet de voir les cours. Celui qui vend en ferme peut être isolé du marché et certains peuvent en profiter. Ici on discute, on échange, on parle agriculture et chasse. C'est important pour le monde paysan. Depuis que je fréquente le marché, les prix n'ont pas changé alors que les charges ne font qu'augmenter. C'est de pire en pire pour les agriculteurs. Ce n'est pas tout rose même si on est une bonne équipe dans le Morvan».

Musée de l'élevage et du charolais

De l'origine du charolais à nos jours

Le musée de l'élevage et du charolais accueille les visiteurs à Moulins-Engilbert durant tout l'été, afin de leur faire découvrir l'histoire de l'élevage bovin dans la Nièvre et son évolution au fil du temps. Une visite enrichissante et instructive

Au fil de la visite, on découvre comment est apparu l'élevage charolais dans la Nièvre et comment il s'est développé et installé au cours des années. Les hommes et les femmes qui ont façonné l'agriculture d'hier et façonnent encore celle d'aujourd'hui sont également mis en avant. Ainsi que le matériel agricole utilisé à l'époque, ancêtre des outils actuels. Le musée de l'élevage et du charolais fait partie des six écomusées du Morvan.

Ouvert en 1999 à l'initiative d'une poignée d'agriculteurs, il est aujourd'hui géré par la ville de Moulins-Engilbert et animé par l'association des Amis de la Maison de l'élevage et du charolais. S'il accueille des expositions temporaires tout au long de l'année, il est ouvert tous les jours du 15 juin au 15 septembre et accueille de nombreux touristes. Ils sont un millier à franchir les portes de l'écomusée. À l'entrée, dans la cour intérieure, une exposition d'anciennes machines agricoles donne le ton de la visite.

Une javeleuse datant de 1870, une faucheuse dotée d'un système à moissonner, des charrues va seule, à versoir et vigneronnes, des arracheuses de pommes de terre couramment utilisées jusque dans les années 1960 et qui permettaient d'engraisser les cochons, un aéro-engrangeur des années 1950 ou encore l'une des premières presses basse densité sont ainsi visibles.

En poursuivant la visite, on découvre les prix des animaux aux différentes foires concours dont les plus anciennes datent de 1948 puis d'anciennes attaches de bœufs, qui permettaient de tracter jusqu'à 2 tonnes.



Philippe Rault, président des Amis de la maison de l'élevage et du charolais propose des visites guidées de 1h30, afin de découvrir l'histoire de l'élevage charolais dans le Morvan..

Des panneaux explicatifs permettent de découvrir le travail et la vie à la ferme à l'époque, depuis les labours jusqu'au battage au fléau en passant par le ferrage des bœufs. Puis les circonstances de l'apparition du charolais dans le Morvan, en 1747 jusqu'à l'extinction de la *«race rouge»* après la seconde guerre mondiale. *«Les paysans se sont aperçus que les vaches charolaises étaient plus placides et moins nerveuses que les rouges, donc ils ont peu à peu privilégié le charolais»*, explique Philippe Rault, président de l'association des Amis de la maison de l'élevage et du charolais. La cartographie du Morvan est également présentée avec ses reliefs, ses différents types de roches et son évolution au fil des années. Tout comme d'anciens outils et instruments utilisés par les vétérinaires, et qui permettent de découvrir la prophylaxie pratiquée à l'époque. *«Notre but est d'éveiller la curiosité des visiteurs,* précise Philippe Rault. *«Nous ne sommes pas dans la nostalgie même si la visite peut éveiller de bons souvenirs pour les agriculteurs, mais plutôt dans une pédagogie ludique. Tout le monde a des racines paysannes mais personne ne connaît vraiment l'histoire de l'agriculture. Là les visiteurs peuvent en savoir plus sur cette histoire et l'évolution du travail et des conditions sanitaires»*.

Histoire de tordre le coup aux idées reçues et de mettre en avant une région riche, méconnue. Aussi parce qu'il importe de *«savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va»*, comme le souligne avec passion Philippe Rault.

CÉLINE CLÉMENT

Environnement

Mieux valoriser le paysage nivernais

Paysagiste et membre de la fédération française du paysage, Jean-Jacques Verdier souhaite que soit davantage reconnu et valorisé le patrimoine naturel, historique et culturel de la Nièvre. Une ambition qui comprend aussi l'agriculture, actrice du territoire

En 2008, 13 unités paysagères remarquables étaient identifiées dans la Nièvre et recensées dans un atlas des paysages. Celui-ci, élaboré par une équipe composée d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes, devait être diffusé sur le site Internet de la Direction départementale des territoires (DDT).

Et pourtant, malgré sa diffusion, il est resté peu pris en compte dans les politiques locales et peu considéré par les élus. Fort de ce constat, Jean-Jacques Verdier, un paysagiste passionné qui partage son temps entre Paris et sa maison familiale à Alligny, a souhaité sensibiliser les collectivités locales, communes et communautés de communes à l'importance de l'utilisation de cet atlas dans leur politique et leur communication.

«Il y a un travail à faire auprès des collectivités pour que cet atlas soit davantage utilisé pour montrer la valeur du territoire, lequel passe par la perception paysagère, explique ce professionnel du paysage. Cet atlas pourrait servir également à la préservation des terres agricoles».

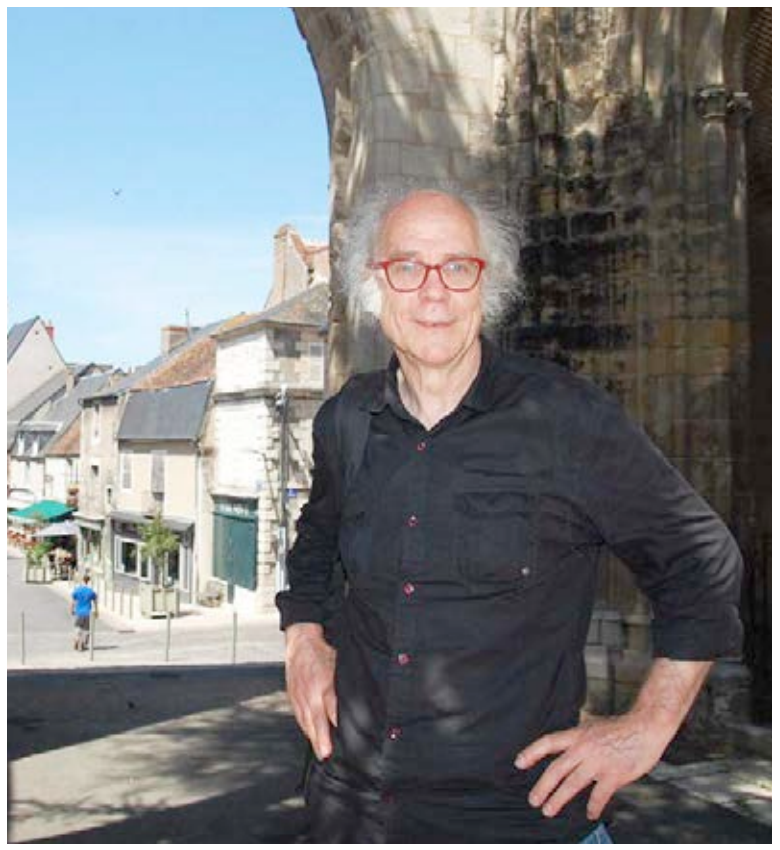
Pour Jean-Jacques Verdier, *«il faut distinguer les habitants et leur cadre de vie. Il y a deux types d'observateurs du territoire : les professionnels et les visiteurs lambda, les élus doivent aussi s'appuyer sur ces observations»*.

Mieux identifier en les valorisant les caractéristiques paysagères de la Nièvre : c'est pour Jean-Jacques Verdier une nécessité absolue dans un département en proie à la désertification rurale et désireux d'attirer de nouveaux habitants. *«La Nièvre n'est pas suffisamment reconnue, ni par ses habitants, ni par les élus ni par les touristes. Si l'on veut faire venir de nouveaux arrivants, urbains et citadins, il faut pouvoir mettre en avant la campagne nivernaise. Pour cela le paysage est un véritable levier de développement local»*.

Ce manque de reconnaissance du département, qui a ses raisons historiques, géographiques et démographiques, il appartient aux élus de le changer. D'où l'importance de connaître les points forts du territoire.

À commencer par les forêts nivernaises, d'importantes superficies qu'il importe de distinguer du Morvan et qui souffrent réellement d'un manque de valorisation. La Loire nivernaise, avec les vignobles de Pouilly, de Sancerre et des Coteaux du Giennois, doit elle aussi être reconnue à sa juste valeur.

Mais aussi la Puisaye, les Côtes du nivernais, les Vaux d'Yonne et de Montenoison, le Bazois, les Amognes ou encore le nivernais bourbonnais. Autant de territoires qui, d'après Jean-Jacques Verdier, devraient faire l'objet de projets structurants et collectifs. Des projets dans lesquels l'agriculture tient elle aussi toute sa place. *«L'agriculture participe largement de la perception paysagère que l'on a de son territoire. Il est important de mettre en avant les terres agricoles car si on veut avoir une bonne gestion du territoire, on doit avoir une bonne gestion agricole de ce territoire»*.



Le paysagiste Jean-Jacques Verdier voudrait que soit davantage reconnu le patrimoine nivernais.

CÉLINE CLÉMENT

Randonnée

Voyage en terres agricoles

Le samedi 8 juillet après-midi, les JA et la FDSEA organisaient, avec les habitants d'Asnois, une randonnée à travers champs, à laquelle ont participé une centaine de marcheurs de tous âges. Un succès qui permet de resserrer les liens entre le monde agricole et le grand public. L'intérêt pour ce type d'initiatives est réel et prouve que le meilleur outil de communication de l'agriculteur, c'est lui-même !



La chaleur et la pente à flan de colline n'ont pas découragé les volontaires… La vue se mérite pour ceux venus de loin et aussi pour les enfants du pays qui redécouvrent la colline de Sarmentole!

Rendez-vous était donné à la ferme chez Romaric Gobillot et Muriel Harand, dans un esprit de fête, comme pour faire écho à l'esprit d'entraide qui anime le monde agricole et son voisinage, notamment au moment des moissons.
La balade, au départ du village d'Asnois et s'étirant sur environ 5 km, a été l'occasion de découvrir toutes les richesses du site : viticulture, histoire, patrimoine, paysage, élevage, culture du blé et de l'orge…

Les enjeux agricoles expliqués

Les randonneurs ont pu trouver réponse à leurs questions : *«Quelle est la différence entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique ?», «Pourquoi cultive-t-on moins de sainfoin aujourd'hui ?»*
Pour les accueillir, un groupe d'agriculteurs volontaire s'est mobilisé dans les rangs des Jeunes Agriculteurs et de la FDSEA : Ludovic, Benjamin et Florian Guyard, Nicolas Debande-Richard, Clément Masson, Romaric Gobillot, Murielle Harand, Éric Roubeau, Marcel Cottin et Régis Taupin. À leurs côtés, Gérald et Faustine Demuth, viticulteurs, Xavier Venant, technicien chez Soufflé et Christophe Deniaud, maire du village. Le réseau Agridemain apportait son concours pour l'organisation de l'évènement.
Les agriculteurs ont pu expliquer leur métier, leurs pratiques, mettre la lumière sur les aspects méconnus de la profession : l'incidence de la météo conjuguée à la volatilité des cours mondiaux en céréales, les choix de variété et les traitements quand la pression maladie est forte, les soins aux animaux et la surveillance quotidienne dans les élevages, la traçabilité des animaux depuis l'identification jusqu'à l'abattage….
Côté viticulture, Gérald et Faustine Demuth ont fait goûter leurs vins, blancs, rosés et rouges. Une production affectée cette année encore par la météo. *«Nous n'avons pas les moyens de nous munir d'éolienne contre la gelée. Nous avons donc fait fumer des bottes de paille. Ce n'est pas tant le gel lui-même qui abime la vigne, c'est plutôt le rayonnement solaire, qui par effet loupe sur le gel, grille la plante. Comme nous ne sommes que deux avec Faustine pour allumer et éteindre les bottes, il a fallu choisir les parcelles à sauver.»* explique Gérald.

Un paysage façonné par l'agriculture

Si aujourd'hui, élevage, cultures et viticulture se marient bien dans le paysage, c'est que le vignoble a perdu du terrain notamment suite aux attaques du phylloxéra et de l'oïdium. Christophe Deniaux, maire d'Asnois, a su transmettre sa passion aux randonneurs, ravis d'allier culture générale historique et découverte de l'agriculture.
Depuis le haut de la colline de Sermentol, le groupe a pu profiter d'une vue dégagée. «*C'est l'élevage, le pâturage et le travail des agriculteurs qui entretiennent au quotidien le paysage !*» explique Éric Roubeau, agriculteur à Pazy. En effet l'élevage ici a de multiples intérêts : les prairies permanentes stockent du carbone et avec les haies, ont un véritable rôle de filtrage et luttent contre l'érosion. Les prairies permanentes sont ainsi la garantie de l'ouverture des paysages.



Halte ombragée et dégustation de vin pour encourager l'effort des marcheurs.

Des marcheurs ravis

Dans la stabulation, Romaric Gobillot a présenté l'exploitation et la démarche «*Éleveur et engagé*», aux côtés de Marcel Cottin, expliquant, granules à l'appui, tous les secrets de l'alimentation animale.
Deux producteurs (miel et produits laitiers) en vente directe ont pu faire découvrir aux randonneurs les saveurs locales.
La soirée s'est achevée avec un dîner convivial autour de grillades de rumsteck Charolais de Bourgogne.
Les randonneurs sont repartis enchantés de leur après-midi et de leur soirée : *«Super ! J'ai appris plein de choses aujourd'hui !», «C'est à refaire !!», «La rando, les explications, l'ambiance : on a passé un très bon moment en famille !».*

FDSEA 58



Muriel Harand et Romaric Gobillot ont accueilli les randonneurs dans la convivialité, sous les bâtiments de la ferme décorés pour l'occasion.



Le marché de producteurs sous la stabulation participait à l'animation du lieu. Mettre en avant les circuits courts permet de faire le lien entre découverte des métiers et expériences gustatives.

Section des anciens exploitants

L'Yonne terre d'accueil de nouveaux médecins

L'Assemblée générale de la Section des anciens exploitants s'est déroulée le 4 juillet dernier, avec pour fil conducteur des interventions, la pénurie de médecins et l'accès aux soins pour tous dans le département.



L'Assemblée générale de la section des anciens exploitants s'est tenue le 4 juillet dernier, au lycée La Brosse.

Un nom et un prénom étaient dans tous les esprits ce mardi matin, sur les bancs et à la tribune de l'amphithéâtre de La Brosse : ceux de Marcel Huré, président de la section et figure tutélaire du syndicalisme agricole icaunais. Souffrant, il lui aura été dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée générale et nombreux auront été les mots de sympathie à son encontre, au fil des interventions de chacun. Première vice-présidente de la section, Marie-Jeanne Rondeau a assuré l'intérim et ouvert les travaux de la matinée, devant une centaine d'invités et adhérents.

Multipliant au cours de l'année écoulée réunions de bureau et du conseil d'administration, les Anciens Exploitants ont notamment entamé un partenariat avec le lycée de Champs sur Yonne, avec pour objectif de dresser le lien entre l'agriculture d'hier, celle d'aujourd'hui et l'enseignement prodigué dans l'établissement, comme l'a rappelé le nouveau secrétaire général de la section, Bernard Drujon. Initialement prévues au premier semestre 2017, les réunions organisées en partenariat avec la MSA se tiendront les 7 et 14 novembre prochain, à Saint-Clément et Auxerre, autour du thème *«Bien vieillir»*, avec l'intervention de membres de la Mutualité Française et d'animateurs d'échelons locaux de la MSA.

C'est Agnès Soliveau, seconde vice-présidente de la section, qui a lu le rapport d'orientation écrit par Marcel Huré. Avec comme à l'habitude, en filigrane, derrière les mots, le sens de l'humain : *«notre rôle, c'est également de consolider notre famille syndicale, en recherchant de nouveaux adhérents. Il incombe à chacun de nous de la faire. Osons aborder le voisin qui n'est pas antipathique, peut-être finira t-il par nous rejoindre… Nous avons encore du pain sur la planche Tant mieux, les projets aident à vivre !»* Et ce rappel des combats syndicaux de toujours : *«à quand les 25 meilleures années pour le calcul des petites retraites agricoles ? À quand les 85% du Smic par le biais de la solidarité nationale?»*

Assistait également à cette Assemblée générale, Jacques Chalumeau, nouveau président de la Section Régionale des Anciens Exploitants Bourgogne Franche-Comté. Ancien producteur laitier installé en Gaec avec son frère en polyculture élevage, ce jurassien de 73 ans succède ainsi au Saône-et-Loirien Paul Billonnet.

Des aides financières pour inciter à s'installer dans l'Yonne

Médecin généraliste pendant plus de 35 ans, Bernard Chardon est depuis 3 ans en charge pour le Conseil départemental, d'une réflexion sur les problèmes de santé dans l'Yonne, notamment au niveau démographique. Le département compte aujourd'hui 226 médecins généralistes, après en avoir perdu 20% depuis 5 ans. Un déficit qui s'explique essentiellement par le non remplacement des médecins partant en retraite. Le Docteur Chardon se refuse toutefois à parler de désertification médicale : *«un mot que je ne veux plus entendre ! Que l'on soit en certains endroits, dans un désert rural, c'est vrai, mais on ne peut parler de désertification médicale alors qu'un millier de médecins est inscrit au Conseil de l'ordre de l'Yonne. Qu'ils soient mal répartis est une chose, mais il faut savoir que Paris a perdu autant de généralistes ces cinq dernières années, même si les raisons ne sont pas les mêmes»*. Après avoir dans un premier temps, contribué à multiplier les maisons de santé pluridisciplinaires, financées à hauteur de 250 000 € par unité, le département a mis en place il y a un an, un plan santé, visant à inciter de jeunes médecins à s'installer dans l'Yonne. Plusieurs bourses sont ainsi octroyées pour aider financièrement les étudiants venant y effectuer leurs stages : *«il est important que nous aidions les étudiants en médecine, qu'ils séjournent en internat ou en externat, car on dit toujours qu'un stage réussi en médecine libérale, c'est plus tard une installation garantie»*. Une bourse d'enseignement peut également être allouée, d'un montant de 40 000€ finançant les 3 années d'internat, avec en contrepartie l'engagement pour le nouveau médecin, d'exercer dans le département pour une période minimum de 5 ans. Une politique de communication qui porte ses fruits, puisqu'à ce jour, 33 demandes de bourses ont été effectuées, favorisant l'installation de 15 nouveaux médecins.



Le Docteur Bernard Chardon et Dominique Verrien, Maire de Saint-Sauveur-en-Puisaye et présidente des Maires Ruraux de l'Yonne.

Maire de Saint-Sauveur-en-Puisaye et présidente des Maires Ruraux de l'Yonne, Dominique Verrien a pour sa part évoqué le projet de *«Maison des Internes»* porté par sa commune, visant à faciliter leur hébergement lorsqu'ils sont en stage à la Maison de santé de Saint-Sauveur. Prévue pour ouvrir à la saison prochaine, elle comporterait 5 chambres d'hôte, autour d'un espace partagé.

DOMINIQUE BERNERD


Près d'une centaine d'adhérents et invités étaient présents.


L'heure d'une retraite bien méritée pour Martine Nigon, entrée à la FDSEA de l'Yonne le 22 avril 1991, qui avait en charge depuis près de 20 ans, la section des Anciens Exploitants.

Bio Bourgogne

Des visiteurs venus de Poitou-Charentes

Des céréaliers bio de Poitou-Charentes sont venus dans l'Yonne, accueillis par le GIEE Agribio Vanne et Othe. Un échange d'expériences autour d'un sujet commun : l'enjeu de l'eau en zones Bassin d'Alimentation de Captages.



Blé d'hiver : variété Arezzo, à gauche précédent féverole, à droite, précédent soja.

Les 14 et 15 juin dernier, un groupe de céréaliers bio de Poitou-Charentes, accompagnés par la Frab Nouvelle-Aquitaine et le syndicat des eaux de la Courance, est venu à la rencontre du GIEE Agribio Vanne et Othe, accompagné par Bio Bourgogne et Eau de Paris.

Ce GIEE regroupe des agriculteurs bio du nord de l'Yonne situés sur l'aire d'alimentation de captages de la vallée de la Vanne. Les céréaliers bio de Poitou-Charentes se situent eux aussi sur un bassin d'alimentation de captages et disposent majoritairement de terres argilo-calcaires superficielles. L'objectif était de visiter trois exploitations afin de discuter autour de préoccupations partagées, notamment l'autonomie en fertilisation azotée, la gestion du salissement, la préservation de la ressource en eau et la volonté d'une dynamique collective.

Ces échanges ont permis de se rendre compte à la fois des similitudes et des particularités des systèmes de chacun. La conduite des systèmes en grandes cultures des agriculteurs bio de Poitou-Charentes diffère notamment de celle des agriculteurs de l'Yonne sur plusieurs points.



Association lentilles et cameline. Courante dans l'Yonne, elle l'est moins en Poitou-Charentes, où la lentille est vendue mélangée à du lin à 4% pour l'effet tuteur. Ce dernier n'est cependant pas valorisé, du fait de sa faible proportion.

Des associations céréales-protéagineux fréquentes

La couverture des sols est par exemple systématique en interculture sur leurs exploitations. En effet, en Nouvelle-Aquitaine, pas de dérogation pour les bio en zone vulnérable ! Les couverts sont le plus souvent des mélanges multi-espèces ou du trèfle semé sous-couvert en mars-avril et laissé jusqu'au printemps suivant. Si les agriculteurs du pays d'Othe craignent de ne pas pouvoir gérer les adventices en interculture avec des couverts, pour les agriculteurs de Poitou-Charentes un couvert bien implanté n'engendre pas de problème de salissement. Pour eux, la clef est d'entretenir son couvert comme une culture, en soignant l'implantation et en maîtrisant le salissement (écimage folles avoines et vesce…). Par ailleurs, les associations céréales-protéagineux sont fréquentes dans leurs rotations et bien valorisées par les coopératives. Ces dernières sont en effet équipées pour trier les mélanges efficacement. Les mélanges les plus fréquents sont le blé - pois ou le triticale - pois.

L'autonomie en azote est un point qui suscite réflexion tant chez les agriculteurs Icaunais que Picto-Charentais. Ces derniers n'insèrent à ce jour pas de prairies temporaires dans leur rotation. Cette pratique est en revanche courante dans l'Yonne, notamment chez les agriculteurs rencontrés dont la tête d'assolement est de 2 ans de luzerne ou de trèfle blanc nain. L'importance de cette prairie en termes de gestion du salissement et de la fourniture en azote a encouragé les agriculteurs de Poitou-Charentes à se diriger vers ce type de rotation.

Cette rencontre entre agriculteurs d'un même secteur de production sur des zones à enjeux eau de différentes régions a permis d'élargir les échanges et connaissances par des retours d'expériences autour d'enjeux communs, engendrant une réflexion sur des pratiques agricoles sans cesse en évolution.

Lucile Bretin (Bio Bourgogne)
Animatrice Eau Vallée de la Vanne
Conseillère Grandes cultures Biologiques

UPVY

La nécessité de communiquer

L'image des Grandes cultures est souvent méconnue du grand public, ou faussée parfois. Une situation que la filière céréalière souhaite corriger, en multipliant les actions de communication.

Les chiffres de la filière céréalière sont éloquents : 1er producteur européen, 450 000 emplois générés, 1 tonne sur 2 exportée, 500 entreprises de transformation, 70 millions de tonnes produites chaque année…

Autant de données économiques le plus souvent insoupçonnées des consommateurs, même si les Français sont 77% à avoir une opinion positive des producteurs de céréales nationaux et presque autant, à considérer que les produits céréaliers font partie intégrante du patrimoine culinaire de leur région (Sondage ViaVoice Passion Céréales de juin 2016) C'est à partir de ce constat, que l'union des Productions Végétales de l'Yonne, a décidé lors de son dernier Conseil d'administration, d'ouvrir au grand public des structures de collecte dès l'an prochain. Une opération qui pourrait se dérouler en marge des traditionnelles journées Fermes et Caves Ouvertes, afin de lui donner la plus grande audience possible.

C'est dans cette optique que l'UPVY a invité lors de son Assemblée générale du 21 juin dernier, des représentants de Passion Céréales, organisme créé en 2006 pour faire connaître toutes les strates de la filière céréalière, du métier de producteur aux produits issus de céréales. Une stratégie sur plusieurs échelles, visant notamment à faire savoir combien un exploitant, un silo, voire un département, nourrit de personnes, ou l'effet positif des cultures pour le captage des gaz à effet de serre. Il a été rappelé durant l'AG, que Passion Céréales pouvait aider à la mise en place de tout évènement visant à ouvrir un lieu au public, que ce soit au niveau de la documentation fournie ou de l'organisation.

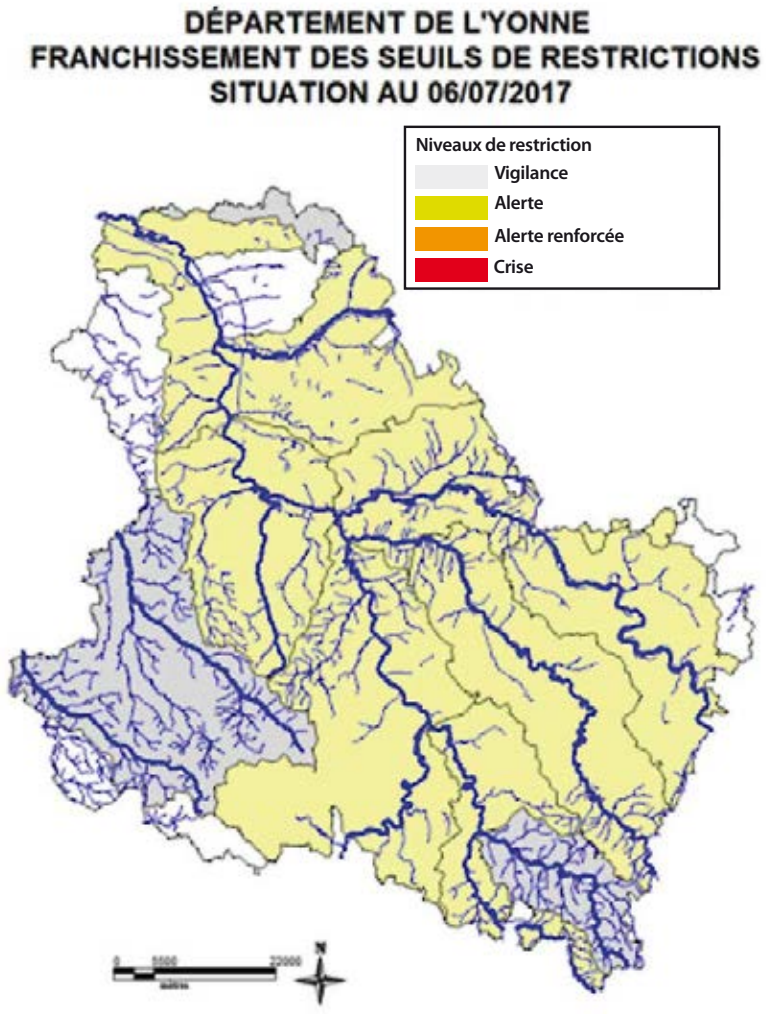
L'Assemblée générale aura été l'occasion de revenir sur le CAF s'étant déroulé la veille au soir, au travers notamment de quelques chiffres inquiétants, puisque selon le Centre de gestion, plus de 400 exploitations icaunaises sont aujourd'hui en situation de risque élevé, contre 150, il y a quatre ans. Si la crise économique ne touche pas que les éleveurs, la difficulté aujourd'hui est de détecter en amont les agriculteurs concernés, du fait de signes extérieurs moindres en grandes cultures qu'en élevage.

Dominique Bernerd

Sécheresse

Extension des mesures de restriction d'eau

De nouveaux seuils d'alerte ont été franchis pour cinq secteurs dans le département, qui se rajoutent aux trois déjà concernés depuis le 20 juin dernier.



Situation au 6 juillet 2017

Après un hiver marqué par une pluviométrie très déficitaire, le département a été placé précocement, dès le 23 mai dernier, sous surveillance *«sécheresse»*, par arrêté préfectoral. La faiblesse des débits de certains cours d'eau, ainsi que des niveaux de nappes inférieurs à la normale, sont à l'origine d'une sécheresse inhabituelle pour la saison. En juin, malgré des précipitations conformes aux valeurs moyennes, les pluies n'ont pas permis de remontées notables des niveaux des cours d'eau et des masses d'eau souterraines. Les températures élevées ont conduit à une forte évapo-transpiration.
Sur certaines rivières, des soutiens d'étiage sont assurés par des lâchés d'eau des barrages-réservoirs ; les niveaux des rivières et des cours d'eau ne reflètent donc pas la disponibilité de la ressource. Les débits relevés sur l'ensemble du département témoignent d'un déficit global en eau dans un plus grand nombre de secteurs. La situation s'est donc dégradée et reste très préoccupante.
De nouveaux seuils d'alerte ont été franchis pour cinq secteurs et s'ajoutent aux trois secteurs déjà en alerte depuis le 20 juin 2017. Huit secteurs sont donc actuellement en alerte : **secteurs de la Cure, de l'Yonne amont, de l'Armançon-Serein aval, du Tholon-Ravillon-Vrin-Ocques, de l'Armançon amont, du Serein amont, de l'Yonne aval et de la Vanne**. Les secteurs de l'Ouanne et du Cousin sont désormais placés en vigilance.

Des mesures qui concernent tous les usages

Compte tenu des prévisions météorologiques, qui n'envisagent pas de précipitations notables dans les jours à venir, mais au contraire des températures élevées et des conditions sèches, à l'exception d'un faible évènement pluvieux le dimanche 9 juillet, et au regard du franchissement des seuils d'alerte sur 8 secteurs, des mesures de restrictions des usages de l'eau doivent être mises en œuvre sur ces secteurs, selon les articles R211-66 et R211-67 du code de l'environnement, afin d'économiser la ressource en eau.

Ces mesures, qui concernent tous les usages (particuliers, collectivités, agriculteurs, industriels, navigation) sont les suivantes :
- Interdiction entre 8h00 et 19h00 de l'arrosage (potagers, jardins, espaces verts, terrains de sport, de golf) ;
- Interdiction entre 8h00 et 19h00 du lavage des façades, voies et trottoirs ;
- Interdiction entre 8h00 et 19h00 des prélèvements destinés à la production d'hydroélectricité dans les canaux ou conduites de dérivation ;
- Interdiction entre 10h00 et 18h00 de l'irrigation, sauf cultures maraîchères et horticoles, pépinières, et arboriculture fruitière, afin de réduire de 25% à 30% les pertes par évaporation ;
- Interdiction du lavage des véhicules, sauf en stations professionnelles, et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires, alimentaires ou techniques, type bétonnières) et pour ceux des services ayant des missions de sécurité ;
- Navigation sur le canal de Bourgogne, d'Accolay, du Nivernais et des canaux latéraux à l'Yonne: regroupement des bateaux aux écluses, réduction de la vitesse des bateaux, abaissement de la ligne d'eau dans les canaux, ajustement des prises d'eau dans les rivières pour contribuer au maintien d'un débit minimum dans les cours d'eau.
- Eau de Paris : restitution à la rivière de 10 % du débit disponible des captages des Sources Hautes de la Vallée de la Vanne.
- Interdiction du remplissage des piscines privées, hors chantiers en cours (les piscines de chambres d'hôte sont considérées comme des piscines privées).
- Interdiction du remplissage et de la vidange des plans d'eau (sauf activités commerciales déclarées).
- Obligation de maintenir les vannes des biefs de moulins fermées, et respect du débit réservé dans les cours d'eau.

Ces mesures surviennent particulièrement tôt en saison, et peuvent, selon l'évolution de la situation hydrologique, s'étendre à d'autres secteurs, voire s'intensifier. Une surveillance de cette situation par les services de l'État est prévue tous les 15 jours.

La production d'eau potable étant le premier poste de consommation d'eau dans le département, les efforts de chacun sont nécessaires. Il est particulièrement recommandé dans ce contexte de rechercher les économies d'eau, par un usage raisonnable.

COMMUNIQUÉ PRÉFECTURE 89

▸ *Agenda*

15/07 Marché Paysan Bio de Saints-en-Puisaye

Le marché Paysan Bio de Saints-en-Puisaye fête ses 10 ans. Une édition en nocturne, samedi 15 juillet, à partir de 16 h, avec au programme : producteurs bios locaux, artisans, associations à vocation environnementale et alternative, artisans d'art,… Marché de produits frais et d'épicerie bio, buvette bio. A 16 h 30 : goûter bio pour les enfants, suivi à 17 h, d'un conte poétique sur le recyclage *«les aventures d'un bout de tissu noir»*. Apéro en chansons à 19 h, avec le groupe *«Les Cœurs de Lard»*, avant le méchoui et assiette végétarienne. Soirée en musique avec *«3615 Viviane»*, suivie à 22 h, d'une balade nocturne à la découverte des étoiles. Entrée gratuite. Renseignements au : 03 86 72 92 20 et sur : http://marchepaysanbiosaints.blogspot.fr

Retour de *«Yonne Tour Sport»*

Du 10 juillet au 11 août, le Conseil départemental offre aux jeunes de 6 à 16 ans, la possibilité de participer gratuitement à des journées d'activités sportives dans tout de département. Au programme : trampoline aérien, murs d'escalade, tir à l'arc, VTT, trikkes, golf, boxe, hockey, escrime, sumo, tchouk-ball, kart à pédales, tyrolienne, sports collectifs, quads et mini motos, piste de BMX, etc.. A noter : un parc petite enfance pour les 4-6 ans, avec un parcours de motricité, petit toboggan, footbulle, clown… Prochains rendez vous :
Vendredi 14 juillet, à Fleury-la-Vallée (terrain de foot)
Lundi 17 juillet, à Mailly-le-Château (Espace nature du Beauvais)
Mardi 18 juillet à Tonnerre (Pâtis)
Mercredi 19 juillet, à Mézilles (Place de l'Eglise)
Jeudi 20 juillet, à Malay-le-Grand (Foyer Stade tennis)
Vendredi 21 juillet, à Bassou (salle des fêtes, rue des Hantes)
Lundi 24 juillet, à Lindry (Place de l'Eglise)
Mardi 25 juillet, à Montillot (Gymnase)

Prochains marchés à la ferme

Prochains marchés à la ferme de l'été :
Vendredi 21 juillet, de 15 h à 19 h, à la Ferme aux abeilles (Christine Busson), 1 Le Puits de Fer, à Fouchères (Tél 06 14 39 68 70)
Vendredi 28 juillet, de 16 h à 20h, à l'EARL de La Maiterie (Famille Boname), 6 rue des Valots, à Villiers sur Tholon (Tél 06 61 09 44 45)
Samedi 29 juillet, de 15 h à 19 h 30, chez Didier Bonnemain, La Croix Blanche, à Montacher-Villegardin (Tél 03 86 97 56 04)

22 et 23/07 Foire des potiers à Saint-Sauveur-en-Puisaye

La 35e édition de la Foire des potiers se déroulera samedi 22 et dimanche 23 juillet à Saint-Sauveur-en-Puisaye : atelier enfant gratuit, tournage, modelage, restauration, buvette…
Renseignements au 03 86 45 69 12

▸ *Formations*

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Mil'Klic

Les 7 septembre et 12 octobre au lycée la Brosse.
Contact : Joël Beaudeau , 03 86 92 36 51

Bâtir mon projet d'installation

Les 29 septembre et 5 octobre à Auxerre.
Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41

Tuteurs et Maîtres d'apprentissage

Les 16 et 23 octobre à Auxerre.
Contact : Nathalie Adnet 03 86 94 82 94

Bien être en élevage de volailles de chair

Le 7 novembre à Auxerre et 14 novembre sur site DUC à Chailley.
Contact : Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Les chiffres clés pour gérer mon exploitation

Les 9 et 17 novembre à Auxerre.
Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41

Je crée ou j'entre dans une société : je réussis mon projet d'association.

Les 21 et 27 novembre à Auxerre.
Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10

Assemblée générale du BIVB

Un bon moral et une charte pour voir plus loin

La prochaine vendange s'annonce sous de meilleurs auspices que les années précédentes, à quelques exception près, dans le secteur du chablisien notamment. Le BIVB n'a pas attendu cette embellie pour s'engager dans un projet ambitieux de création d'une charte régionale, qui conforte l'avenir et la renommée du vignoble, *«Engager nos terroirs dans nos territoires»*.



La Charte régionale et le plan d'actions ont été signés à la suite de l'assemblée générale du BIVB, par les représentants de l'Etat, de la Région, des maires de Côte d'Or, de Saône et Loire et de l'Yonne, ainsi que par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, Bio Bourgogne, la CAVB, la FNEB (Fédération des négociants éleveurs de Bourgogne) et le BIVB.

L'estimation de la vendange 2017, avec un prévisionnel de 1 450 000 hl, s'inscrit dans la moyenne décennale. Les 1 400 000 hl qui devraient ainsi sortir des propriétés viticoles arrivent (s'ils sont confirmés par les faits) à point nommé pour remonter le moral des troupes du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) et celui des viticulteurs mis à mal par les aléas climatiques pendant plusieurs années. Exception notable, le vignoble de Chablis ravagé en grande partie par le gel de sortie d'hiver.

Un défi d'avenir pour le vignoble : Défigreff

«En dépit d'un peu de coulure sur les blancs» expose le président en titre Louis Fabrice Latour, *«le moral est bien meilleur»*. C'est donc *«le moment de réfléchir aux grands sujets qui concernent l'amont de la production»* et dont dépendent la pérennité du vignoble et son avenir. Deux grands sujets marquent cette année 2017 : la Charte *«Engager nos terroirs dans nos territoires»*, fruit d'un travail commun et étroit avec la CAVB (Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne) présenté à l'occasion de cette assemblée générale et, Défigreff.

La Charte illustre la nécessité de prendre en compte les préoccupations sociétales en matière d'utilisation des produits sanitaires, pour une approche globale et transversale de cette problématique. Le second *«défi»*, voit le BIVB aux côtés des services de la Chambre d'agriculture, engagé dans une réflexion sur un modèle de production de plans de vignes mères, à l'échelle du bassin. Un travail de fond, en référence au Plan de lutte contre le dépérissement et qui va nécessiter la mobilisation des pépiniéristes pour relever le défi.

Côté aval, à l'export *«tout va bien»*, les volumes restent faibles (-3%), mais la valeur progresse (+8%), ce qui confirme le succès du millésime 2015. Seul bémol, le Royaume-Uni dont le marché décroche, en valeur et surtout en volumes. Les responsables du BIVB espèrent que la perspective de pouvoir reconstituer les stocks grâce à la prochaine vendange *«calme les tensions sur les prix»*. En revanche, les tensions sur le foncier inquiètent les professionnels, avec un prix des vignes *«qui explose»*.


Une table ronde dynamique, qui a montré que seuls le dialogue et la concertation permettent de faire évoluer les mentalités, les a-priori et d'éviter les procès d'intention.

Concertation et communication tous azimuts

Pour mieux cerner le contexte et les objectifs de la Charte, le BIVB a organisé un débat sur le thème *«Engager nos terroirs dans nos territoires»* et invité des présidents d'ODG à témoigner. Alain Meyre, président de l'ODG Médoc et Haut-Médoc, Claude Vermot-Desroches, président du Comité interprofessionnel de gestion du Comté, Françoise-Arpaillanges, présidente de l'ODG Pernand-Vergeless et Patrick Desroches, Maire de Viré, ont fait part de leur expérience en la matière. Hormis la filière comté, qui témoignait plutôt sur son organisation et son ancrâge territorial (voir notre encadré), toutes les ODG présentes ont été confrontées, à un moment ou à un autre, aux conséquences de certains dérapages et autres sources de conflits avec les habitants du territoire.

Conflits d'usage, incidents d'épandages de phytos, pression des organisations locales environnementales... Quel que soit le contexte, une évidence s'impose : viticulture et voisinage ne font pas toujours bon ménage. Rien ne sert de camper sur ses positions, mieux vaut ouvrir le dialogue, travailler ensemble à l'amélioration de l'existant et des pratiques. Le travail de terrain, les échanges, la concertation, la communication... valent mieux que toutes les résistances vaines. *«C'est un bon investissement»* commente Alain Meyre *«et un investissement peu coûteux, du temps, de la parole et un peu de salive»*. Même conviction chez Françoise Arpaillanges, qui prône la nécessité *«d'anticiper, de communiquer»* et d'engager tous les professionnels à de bonnes pratiques qui ne requièrent souvent qu'un peu de bon sens et d'attention aux autres.

Un an pour convaincre et agir positivement

La conclusion s'impose d'elle-même : point de salut en dehors d'une concertation largement ouverte et d'un travail de terrain acharné qui mobilise tous les acteurs et toutes les énergies, pour passer du négatif au positif, en faisant évoluer les différents points de vue. Une petite équipe active et déterminée peut suffire à inverser une tendance. Encore faut-il aussi mener à bien des actions concrètes pour dépasser le stade du simple engagement moral...

C'est tout l'objet de la dynamique de cette Charte, qualifiée par les professionnels de *«positive et vertueuse»*. Les signataires se donnent un an pour convaincre et susciter sur le terrain des bonnes volontés. Avec l'espoir que le premier cercle s'élargisse rapidement et que tous les acteurs des territoires, viticulteurs y compris bien sûr, s'engagent résolument dans la charte et fassent bouger les lignes. Certains outils, issus des travaux d'élaboration de la charte et du plan d'actions sont déjà opérationnels. À cinq ans, tout ce travail devrait aussi déboucher sur des actions de recherche et développement et des projets collectifs qui permettront durablement *«de protéger les terroirs, ceux qui y travaillent, ceux qui y habitent et les produits de ce terroir»*.

ANNE-MARIE KLEIN

Le Comté une filière d'exception au service d'un territoire

Claude Vermont-Desroches, président du Comité interprofessionnel de gestion du Comté, a témoigné de l'importance *«de transformer ce qui peut être vécu comme une contrainte en atout et de privilégier une approche citoyenne»*. Pour preuve, la saga du comté, fromage emblématique, indissociable de son terroir jurassien, profondément ancré dans les territoires où il est produit et qui participe directement à l'économie et à l'employabilité sur ces zones de production. La filière comté aujourd'hui c'est 150 fruitières, 15 entreprises d'affinage, 10 000 emplois permanents. Mais tout cela s'est construit patiemment et collectivement en prenant garde justement que les fruitières restent indissociables de leur territoire, garantes de la diversité, de la typicité et de la qualité d'un produit bien positionné sur son marché. Garantes aussi du dynamisme d'un tissu économique rural, où cultiver la proximité n'est pas seulement une formule à la mode. L'encadrement du dispositif repose sur un cahier des charges strict, une limitation de la production de lait à l'hectare, des conditions de maintien de la biodiversité à respecter, une limitation de la fertilisation et une attention soutenue aux demandes des consommateurs. La contrepartie, c'est un produit positionné comme un produit d'exception, indissociable de son terroir, la reconnaissance des marchés, des producteurs bien rémunérés, une filière dynamique où on comptabilise une installation pour un départ... En un mot la réussite du comté doit d'abord être mise au crédit des hommes qui n'ont pas hésité et qui continuent encore à *«se mettre autour d'une table, à gérer les conflits, à être pro-actifs»* pour ne pas subir, mais au contraire anticiper les nécessaires évolutions. Ce que Claude-Vermont Desroches rassemble en une formule : l'organisation actuelle de la filière Comté, c'est *«une illustration du sens profond de l'économie sociale et solidaire»*.



Dégâts de gibier

Un dossier sensible dans les départements de la Région

Les dégâts de gibier touchent tous les départements de la région avec des situations parfois bien différentes. Les responsables départementaux des FDSEA de Bourgogne Franche-Comté ont souhaité faire le point sur ce dossier sensible le 28 juin à Bretenière avec Thierry Chalmin, responsable du dossier au niveau national et Laurent Woltz, chef du service juridique et fiscal à la FNSEA.



Laurent Woltz et Thierry Chalmin.

Le tour de table, avec une présentation de la situation de chaque département, a été très instructif sur les difficultés rencontrées et sur les solutions à retenir permettant de limiter l'impact des dégâts pour le secteur agricole. *«Devant l'augmentation croissante des dégâts, le sanglier a été classé comme nuisible au mois de mars pour 10 communes du département»* explique Thierry Besançon de FDSEA de Côte d'Or, il poursuit *«nous avons aussi des difficultés chaque année à fixer le barème des indemnisations»*. Guy Scalabrino, rappelle que *«dans le département du Doubs, il y a plus de 90 % du territoire en chasse communale avec des ACCA (Association communale de chasse agréée). Le département a mis en place des cellules de veille avec la participation des chasseurs et des agriculteurs, ce qui permet de gérer les points noirs. L'évaluation des dégâts sur prairie reste un problème avec trop souvent des dégâts collatéraux qui ne sont jamais pris en compte»*.

Dans la Nièvre, *«les dégâts liés aux cerfs progressent à proximité des forêts, les sangliers mangent dans les nourrisseurs à veau, les règles de l'agrainage mériteraient d'être précisées, le coût de la remise en état des prairies est sous-estimé»* souligne Olivier Laporte.

En Haute-Saône, *«les difficultés concernent essentiellement les sangliers, mais un gros travail a été effectué depuis plusieurs années»* précise Thierry Chalmin, il poursuit *«nous avons retenu une méthode pour gérer les points noirs avec une surveillance des communes à trois niveaux : l'alerte, la surveillance et le classement en points noirs. Ce classement est assumé par les unités de gestion qui regroupent en moyenne une vingtaine de communes»*.

Pour la Saône-et-Loire, les principales causes des dégâts sont liées aux sangliers , ils sont d'ailleurs classés en nuisible. Pierre Dufour considère que *«la bonne coopération entre les acteurs permet de limiter la hausse des dégâts»*.

«Les bonnes relations avec les chasseurs permettent de gérer au mieux les dégâts, mais l'importance des chasses commerciales augmente les difficultés pour la gestion des populations» met en évidence Thierry Michon de l'Yonne.

Après cette présentation des départements, Laurent Woltz apporte des précisions sur les différentes procédures. Il insiste sur la nécessité de s'appuyer sur les barèmes nationaux qui établissent des fourchettes minimales et maximales.

Celui du maïs, sous-évalué, est actuellement en rediscussion. Les situations dans les départements sont très différentes . *«Une bonne anticipation de la gestion des populations, notamment pour le sanglier, permet de limiter efficacement les tensions»* résume Thierry Chalmin. Pour préparer et faciliter la gestion de ce dossier, il a été convenu de se revoir au moins une fois par an au niveau régional.

La FNSEA a réalisé un guide *«Faune sauvage et dégâts agricoles»*, destiné aux élus, qui pourra également servir de support à des formations à destination des victimes de dégâts. Pour avoir ce document contactez votre FDSEA.

COMMUNIQUÉ FRSEA

Concours d'Innovation Agroalimentaire

Médaille d'or pour les élèves ingénieurs d'AgroSup Dijon

Les élèves ingénieurs de 3ème année d'AgroSup Dijon ont obtenu le 1er prix et la médaille d'or au concours national Ecotrophélia - Trophées étudiants de l'innovation alimentaire- le 9 juin dernier à Avignon. Croc&Vie, un en-cas sain pour une consommation nomade, rapporte 6000 euros à ses concepteurs : Gabriel Bernier, Romane Poinsot, Arnaud Beignot-Devalmont, Fanny Rainero, Alexis Joran, Anaïs Lecointre, Maud Prati, Fanny Bouchire, Iris Cheval et Laure Lavelle. Le concept mise sur la praticité et une alliance de saveurs originales sous la forme d'un stick à base de lentilles et moutarde de Bourgogne au curry, associé à une sauce noix de coco et carottes. Le produit est classé «A» (vert), selon l'évaluation Nutri-Score.

Prochaine étape : Ecotrophélia Europe 2017, où l'équipe française d'AgroSup Dijon représentera la France, les 21 et 22 novembre à Londres, dans le cadre du *«Food Matters Live Exhibition»*.



Après 2020

Bruxelles envisage une baisse des budgets

«Document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE» vient d'être publié par la Commission. Il y est question du budget de la Pac.

Dans le dernier document de réflexion de la Commission européenne sur *«l'avenir des finances de l'UE»*, il est beaucoup question de la réforme de la Pac. Compte tenu du Brexit et de la montée en puissance d'autres politiques, Bruxelles considère que, non seulement son budget va inévitablement souffrir, mais en plus, cela pourrait amener à revisiter les paiements directs.

Après 2020, le budget européen enregistrera un trou de quelque 20 milliards d'euros (Mrd EUR) par an par rapport à son niveau actuel (environ 160 Mrd EUR) du fait du Brexit (au moins 10 Mrd EUR) et de la nécessité de faire face à de nouvelles missions (contrôle aux frontières extérieures, gestion des flux migratoires, défense). C'est en tenant compte de ces prévisions que la Commission de Bruxelles a publié le 28 juin un document de réflexion sur *«l'avenir des finances de l'UE»* contenant cinq options qui impliquent, à l'exception de celle consistant à *«faire beaucoup plus ensemble»*, une diminution de la part réservée à l'agriculture.

La Commission compte soumettre *«vers le milieu de l'année 2018»*, probablement en juillet, ses propositions pour le cadre financier pluriannuel post-2020 de l'Union. Elle doit présenter les résultats de la consultation publique sur l'avenir de la Pac lors d'une conférence le 7 juillet, avant d'adopter, probablement début 2018, et non pas fin novembre prochain comme prévu initialement, une communication sur la modernisation et la simplification de cette politique, suivie au cours de l'année prochaine de propositions législatives.

«Nouveaux défis»

Le cadre budgétaire actuel 2014-2020 de l'UE consacre au total quelque 400 milliards d'euros à l'agriculture et au développement rural, les paiements directs représentant 70 % de ce montant. Parallèlement, sur la période, la politique dite de cohésion doit permettre, cofinancements nationaux compris, de mobiliser plus de 480 milliards d'euros pour la convergence et la résilience économiques au sein de l'Union. *«Je vous prédis d'ores et déjà que nous allons proposer des coupes, des réaffectations, car c'est ainsi que nous pourrons être crédibles en tant que Commission européenne»*, a annoncé le 27 juin le commissaire au budget, Günter Oettinger, lors d'un forum sur la cohésion. *«Si l'Europe est appelée à s'attaquer à de nouveaux défis, il importe de trouver quelque part les ressources nécessaires, a-t-il souligné le lendemain. Nous pouvons soit dépenser moins soit trouver des recettes nouvelles»*.


La Commission et ses priorités | Politiques, informations et services

français FR | Recherche

Commission européenne › Publications ›

Document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE

First published on 28 Juin 2017

Le budget de l'UE est confronté à un défi majeur: comment financer davantage avec des ressources moins importantes. On attend de l'Union qu'elle joue un rôle accru dans de nouveaux domaines stratégiques tels que la migration, la sécurité intérieure et extérieure ou la défense. Il convient que l'Europe préserve aussi son rôle de premier plan sur la scène mondiale, en tant que principal donateur d'aide humanitaire et d'aide au développement et en tant que chef de file de la lutte contre le changement climatique. Ces objectifs doivent être atteints avec un budget de l'UE qui se trouvera encore réduit après le départ du Royaume-Uni.

Le nouveau document sur l'avenir des finances de l'UE aborde aussi le sujet de la Pac.

Paiements directs revisités et contrats pour l'environnement

Le document envisage la possibilité d'une *«réduction des paiements directs aux grandes exploitations»* ou bien de leur *«cofinancement national»* afin *«de maintenir le niveau global de soutien actuel»*, ainsi que l'instauration de *«mesures incitatives s'appuyant sur des contrats pour encourager les investissements dans des technologies nouvelles et dans la protection de l'environnement, dans le cadre de la politique de développement rural»*.

De façon générale, il faudra, selon la Commission, *«rechercher, en ce qui concerne les instruments de la future Pac, un juste équilibre entre mesures politiques et enveloppes financières, subventions et instruments financiers, outils de gestion des risques et autres mécanismes de marché afin de faire face aux risques et aux aléas du secteur agricole»*.

«Des mesures plus ciblées»

«Les appels à orienter davantage la Pac vers la fourniture de biens publics liés à la protection de l'environnement et à l'action pour le climat sont de plus en plus nombreux. Cette évolution nécessiterait l'adoption de mesures plus ciblées qui tiennent compte des particularismes régionaux», estime l'exécutif européen. *«Il n'existe pas de consensus sur le niveau de l'aide au revenu nécessaire lorsqu'est prise en compte la compétitivité au sein du secteur»*, souligne-t-il aussi. *«Dans certains cas, ces paiements ne contribuent pas au développement structurel du secteur, mais tendent à faire grimper le prix des terres, ce qui risque d'empêcher l'entrée de jeunes agriculteurs sur le marché»*. La Commission fait remarquer que *«les paiements directs reposent encore en grande partie sur les droits historiques et visent principalement les grandes exploitations et les propriétaires fonciers des États membres les plus riches»* et qu'en *«moyenne, 20% des bénéficiaires concentrent environ 80% des paiements»*, un tableau général qui *«masque toutefois d'énormes différences entre États membres»*.

AGRA PRESSE

Le point sur...

L'actu européenne en bref

La législation de l'agriculture bio, le règlement omnibus et les zones fragiles dans la Pac au menu de cette semaine.

Accord trouvé sur la réforme de la législation bio

Après trois ans d'intenses négociations, le Parlement européen et la présidence du Conseil de l'UE sont finalement parvenus à un accord sur la révision de la législation sur l'agriculture biologique. Le texte doit encore être validé par un vote des deux institutions. Il devrait entrer en vigueur en juillet 2020. Dans l'ensemble, celle-ci doit permettre une harmonisation des pratiques au sein de l'UE et avec les pays tiers, ainsi qu'une modernisation du système de contrôle. Mais le dossier n'est pas totalement clos puisque les deux points les plus problématiques de la discussion ont été mis de côté (déclassification des produits biologiques présentant des résidus de pesticides non autorisés et dérogation accordée aux producteurs des pays du nord de l'UE pour cultiver dans des bacs sous serre).

Début des négos pour le règlement "omnibus"

Les *«trilogues»* entre le Conseil de l'UE démarrent le 5 juillet à Strasbourg et se poursuivront les 6 et 27 septembre et le 12 octobre. La Commission espère mettre *«l'omnibus»* sur les rails au début de 2018. Il s'agit de négocier la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2014-2020 de l'Union européenne. Sur le volet de la Pac, les premiers échanges de vues laissent entrevoir des compromis possibles sur certains des amendements des eurodéputés (renforcement du rôle des organisations de producteurs...). Quant aux propositions parlementaires assouplissant le verdissement, elles devraient donner lieu aux discussions les plus difficiles entre les trois institutions.

Zones fragiles et réforme de la Pac

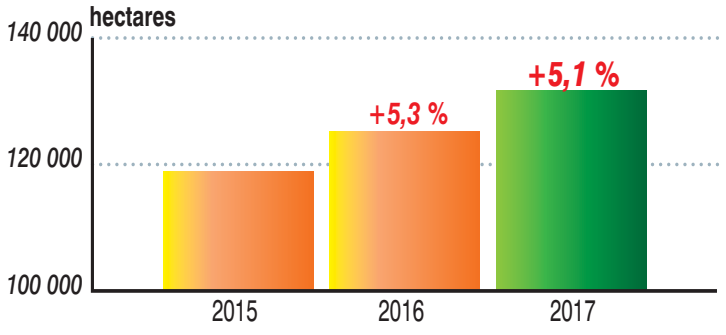
«Nous avons fait la moitié du chemin pour la prise en compte des contraintes naturelles dans le cadre de la précédente réforme, il faudra finir le travail lors de la prochaine», a assuré le commissaire européen à l'agriculture le 22 juin à Lans-en-Vercors (Isère) lors d'un forum régional consacré à la question des zones agricoles fragiles et intermédiaires organisé par le think tank bruxellois Farm Europe. Les agriculteurs installés en zones défavorisées, en montagne particulièrement, disposent de nombreux outils pour compenser leur handicap mais ont souvent du mal à y avoir accès ou leur mise en oeuvre est trop compliquée. Ce qu'il manque, c'est une bonne gouvernance.

AGRA PRESSE



Le chiffre de la semaine

+5,1 % pour les surfaces françaises de pommes de terre



Agreste, l'UNPT (producteurs de pommes de terre) et le CNIPT (l'interprofession du marché du frais) évaluent les emblavements en pommes de terre de conservation à 131 640 hectares en 2017 contre 125 250 hectares en 2016 (+5,3 % entre 2016 et 2015). Les hectares supplémentaires sont essentiellement observés en Hauts-de-France (+ 4 710 hectares et près de 62 % des surfaces), en Haute-Normandie (+ 650 hectares) et en Champagne-Ardenne (+ 480 hectares). Le communiqué précise que la demande industrielle (pour les frites et chips) est *«de nouveau en hausse sensible pour la récolte 2017 (volumes de contrats proposés en augmentation)»*.

Informations interprofessionnelles

Achat d'animaux d'élevage: Quelles sont les règles ?

Interbev Bourgogne Franche-Comté fait le point sur les règles qui régissent les transactions commerciales d'animaux de plus de huit mois destinés à l'élevage.


Photo Réussir

Un accord interprofessionnel encadre les pratiques en matière de transactions commerciales de bovins de plus de huit mois destinés à l'élevage. Il précise les règles qui s'appliquent lors de la commercialisation de bovins destinés à l'engraissement, la reproduction, la production de lait ou de viande. Les bovins destinés à l'abattage sont exclus. Les règles relatives à cette catégorie d'animaux sont encadrées par un autre accord. Ces règles permettent de clarifier la responsabilité, les droits et les devoirs des deux parties : acheteur et vendeur.

Les prérequis

Le vendeur doit garantir que les animaux vendus sont *«sains, loyaux et marchands»* et qu'ils requièrent les qualités pour l'usage prévu.
L'acheteur, quant à lui, doit s'assurer que les animaux achetés répondent aux exigences d'achat.

Le transfert de propriété

Sauf clause de réserve de propriété, le transfert de propriété s'effectue au moment où les parties ont convenu d'un accord sur les animaux vendus, le prix ou le mode de détermination du prix. En conséquence, l'éleveur ne peut plus vendre son animal à quelqu'un d'autre. L'acheteur est tenu d'enlever l'animal et de payer le prix convenu.

Le transfert de risque

Jusqu'à l'enlèvement de l'animal, le vendeur en conserve la garde et supporte donc les risques d'accident, de maladie ou de mort de l'animal. Le transfert de risque intervient au début du chargement de l'animal par l'acheteur (ou son transporteur) pour une vente de bovins *«à enlever»* et à la fin du déchargement pour les ventes de bovins *«à livrer»*.
Attention, si la transaction commerciale à lieu sur un marché, les règles sont celles déterminées par le règlement intérieur du marché. Sans règlement intérieur, le risque est supporté par le vendeur jusqu'à la fin des opérations de transfert dans le parc *«acheteur»* ; l'acheteur en prend la responsabilité dès la prise en charge de l'animal.

La garantie du vendeur en cas de vice caché

Dans un délai maximum de deux ans à compter de la découverte du vice (sauf cas particuliers), l'acheteur peut faire appel à la garantie du vendeur.
Cette garantie n'est pas automatique. Elle ne s'applique pas si la destination de l'animal a été modifiée par l'acheteur ou s'il elle n'a pas été renseignée lors de la vente. De plus, pour obtenir réparation, l'acheteur devra prouver le caractère caché du vice, son antériorité à la vente, sa réalité et sa gravité.

En cas de vice caché avéré, la garantie du vendeur peut entraîner : une annulation de la vente, une action rédhibitoire (résolution de la vente et retour de l'animal au vendeur) ou une action estimatoire (l'acheteur peut demander une réduction du prix).

Cas particuliers : bovins morts après leur enlèvement (24h00), bovins constatés gestants (constat de gestation réalisé 15 jours maximum avant la vente), bovins mâles reproducteurs inféconds (6 mois), bovins dangereux (7 jours).

Règlement de litige

En cas de litige chacune des parties peut faire appel à la commission de conciliation interprofessionnelle régionale ou saisir un tribunal.

Notre conseil pour éviter des situations litigieuses

Nous vous recommandons vivement d'établir un bordereau de vente qui constituera une trace écrite prouvant les modalités de la vente. Il devra impérativement mentionner : Les noms et adresses de chacune des parties, la catégorie des bovins concernés, leur destination, le prix où les modalités de son calcul, la date, le lieu et l'heure de l'enlèvement, la date et le lieu de la transaction ainsi que la signature des deux parties.

INTERBEV BFC

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'accord dans son intégralité sur le site d'Interbev (interbev.fr) ou contacter Interbev Bourgogne-Franche-Comté :
1 rue des Coulots - 21110 Bretenière
Tél. 03 80 48 43 21
Fax. 03 80 48 43 43
Portable 06 87 96 23 94
interbev.bourgogne@interbevbourgogne.fr

Chronique ovine

Du colza à pâturer pour les agneaux

Finir des agneaux sevrés sur du colza fourrager, semé pur ou en mélange, est tout à fait possible. Contrairement aux idées reçues, les carcasses ne sont pas plus colorées qu'avec les autres modes d'alimentation à âge équivalent et ce quelque soit la durée de pâturage. Le colza est une plante parfaitement équilibrée au niveau alimentaire (0,9 UF et 90 g de PDI par kg de matière sèche) et ne nécessite aucun apport de concentré ni de fourrage sec. Les croissances sont de l'ordre de 200 à 250 g par jour. Enfin, aucun problème sanitaire particulier n'est à craindre, toutes les variétés de colza étant désormais 00 (sans acide érucique et sans glucosinolate).

20 à 30 agneaux par ha maximum

Deux mois après la levée, le colza peut commencer à être pâturé. La transition alimentaire est inutile : les agneaux consomment progressivement le colza d'eux-mêmes. Selon les quantités d'herbe disponibles (qui varie du simple au quadruple selon la pluviométrie), on peut espérer finir au mieux entre 20 et 30 agneaux par hectare. Si la surface n'est pas suffisante pour tous les agneaux, mieux vaut y mettre les plus gros. Les plus petits rentrent en bergerie ou bien sur prairies avec du concentré si l'objectif est de les finir le plus rapidement possible. Inutile de faire pâturer le colza au fil ou au filet. Toutefois, si la surface est vraiment grande, il peut être judicieux de la séparer en sous parcelles d'un ou deux hectares afin de faciliter la surveillance des animaux.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT(INSTITUT DE L'ELEVAGE – CIIRPO)


Le colza est une plante équilibrée au niveau alimentaire. Inutile d'y ajouter du concentré

Colza

Se donner les moyens de réussir l'implantation des colzas

La campagne 2016/2017 nous a encore une fois démontré que les aléas climatiques (manque d'eau et gel tardif) sont particulièrement préjudiciables pour des colzas mal installés, avec un défaut d'enracinement et une biomasse faible.


Photo: Jung

Un colza bien enraciné.

Des priorités à garder en tête

Favoriser la levée rapide, la croissance végétative et l'enracinement des colzas est une priorité pour mettre en place un colza robuste, capable d'exprimer son potentiel et de faire face aux aléas climatiques et aux pressions de ravageurs.

Gérer l'interculture

La gestion de l'interculture influence la réussite de la mise en place du potentiel des colzas. Il est nécessaire de s'adapter aux conditions du milieu et de modifier ses habitudes si besoin. Il est indispensable d'éviter l'assèchement du sol, l'encombrement pailleux du lit de semences, la création de mottes ou d'un sol soufflé.

Identifier les zones de compaction (observez la structure à la bêche) permet de déterminer si un travail du sol est nécessaire ou non ; et le cas échéant, de définir la profondeur de travail du sol. Les outils à dents sont à privilégier.

En situation sèche, un déchaumage réalisé rapidement après récolte est nécessaire pour permettre, par la suite, un travail efficace de l'outil à dents. Le déchaumage peut également être nécessaire pour gérer les résidus de récolte et/ou pour enfouir les produits organiques.

Travailler le sol très tôt après la récolte du précédent et effectuer un roulage après chaque action pour limiter l'assèchement dû à l'évaporation, en particulier en sol argileux.

N'effectuer aucun travail du sol tardif sous peine d'assécher le sol en profondeur. L'objectif est de favoriser la réhumectation en cas de pluie, de limiter l'évaporation et d'avoir un sol rappuyé. Si les levées d'adventices sont nombreuses avant le semis, détruisez-les par une intervention herbicide.

Le semis direct peut être intéressant - pour les agriculteurs qui le pratiquent - pour préserver l'état hydrique du sol en limitant l'évaporation. Toutefois, cette pratique est conditionnée par le diagnostic préalable d'un bon état structural et la gestion des résidus de culture sur le lit de semence est primordiale.

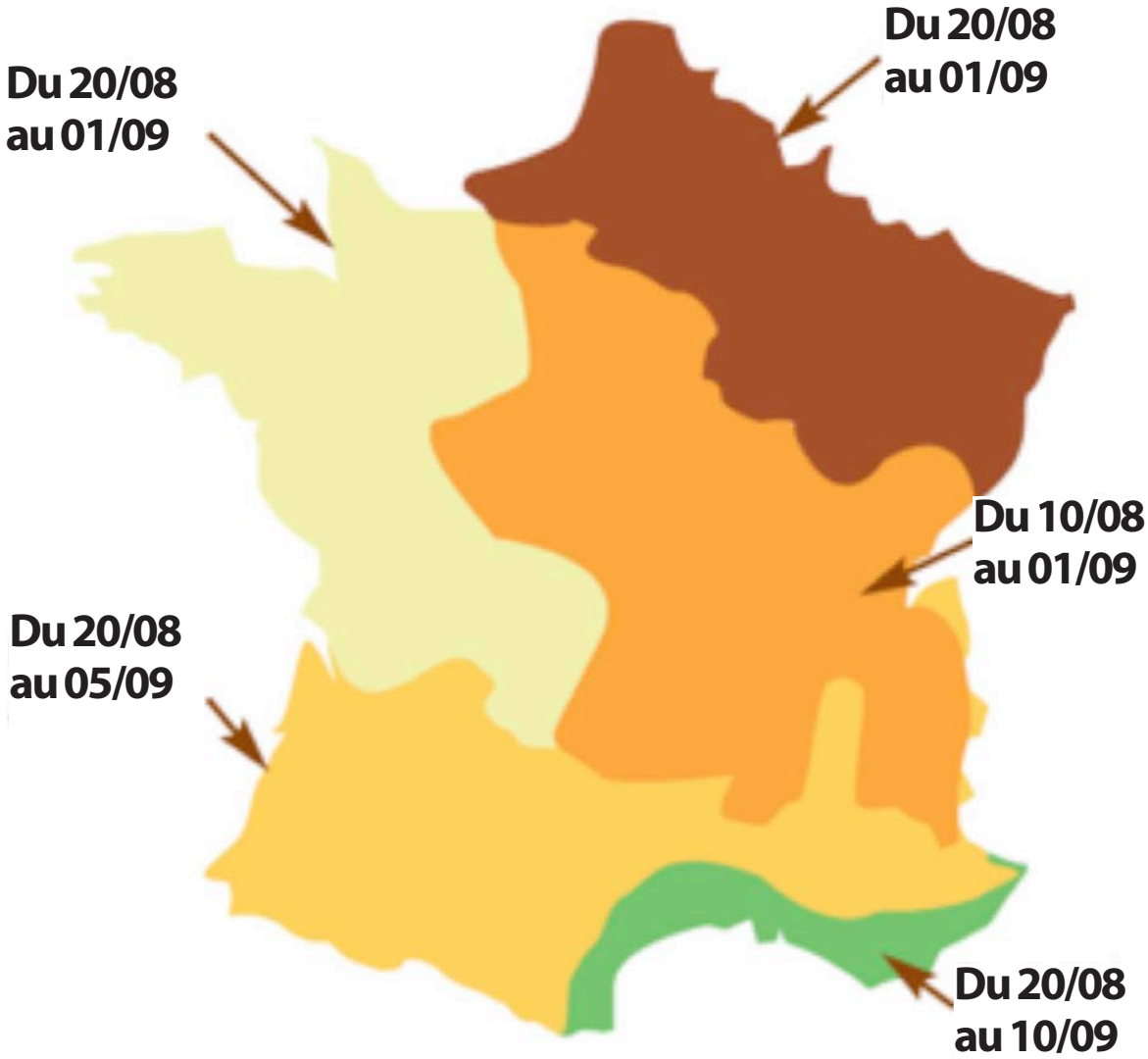
Semer tôt avant la pluie

La date de semis est à raisonner sur une période adaptée au secteur, en fonction des pluies annoncées et elle peut être avancée si besoin, sans prise de risque majeure. Cet aspect prévisionnel est certes aléatoire, mais il engage l'agriculteur à être prêt à semer quand cela devient possible. Les actions de travail du sol et de roulage doivent êtres anticipées, en particulier en sols argileux. Éviter tout travail du sol durant la phase d'assèchement.-

Objectif : Semer dans un sol sec, avant la réhumectation du sol, lorsqu'une pluie significative est annoncée. Idéalement, positionner la graine dans la fraîcheur, jusqu'à 4 ou 5 centimètres de profondeur. La jeune racine doit rapidement trouver la zone fraîche.

Les semis superficiels,(- de 1.5 cm) sont à éviter car cette zone se dessèche rapidement ce qui peut entrainer des pertes de pieds par dessèchements de graines en germination.

DELPHINE DE FORNEL – LAURENT JUNG - TERRES INOVIA



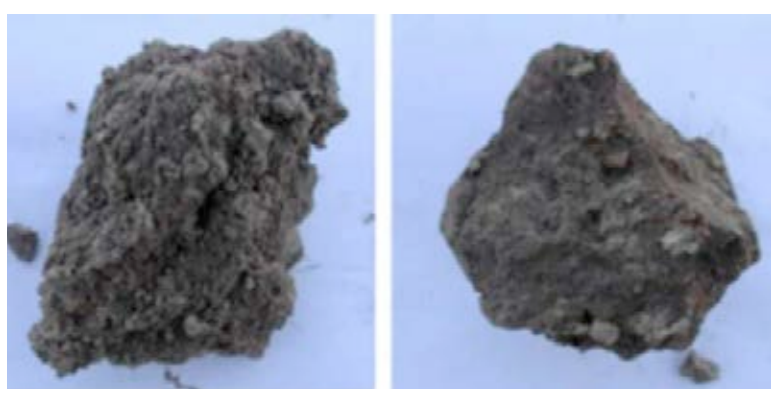
Évaluation de la structure: la méthode bêche

Afin de prendre la bonne décision pour implanter du colza, un diagnostic rapide de l'état structural du sol est nécessaire. A l'aide d'une bêche, lorsque le sol n'est pas trop sec, l'observation des mottes présentes dans les 20 premiers centimètres donnent des indications pour la prise de décision. Selon la tenue de la terre sur la bêche (présence de blocs ne se désagrégeant pas ou mottes très désagrégées), on peut évaluer la compaction du sol. L'observation plus fine des mottes, avec la présence ou non de pores et de racines permet d'évaluer la porosité dominante et ainsi de faciliter la prise de décision.

Exemple :

- un sol ouvert avec de la terre fine ne se tenant pas sur la bêche et constitué de mottes poreuses (racines, trous divers) peut recevoir du semis direct

- un sol fermé avec des blocs restant sur la bêche et constitué de mottes tassées non fréquentés doit être fragmenté.


Mottes poreuses (type gamma) et mottes tassées (type delta).

Colza

Le phosphore, un élément minéral essentiel

Le phosphore est un élément minéral essentiel à la production du colza. Le point avec Terres Inovia.

Au vue du contexte socio-économie actuel, des impasses régulières d'intrant phosphoré sont constatées aujourd'hui, or une carence en phosphore est préjudiciable pour la culture de colza et elle peut entraîner, suivant les conditions (particulièrement sur les sols à faible teneur), une perte de 50 % du rendement. Un apport annuel de phosphore en début de cycle, permet de pallier d'éventuelles carences et ainsi limiter le risque de perte de rendement.

I indispensable en début de cycle

Le phosphore est un élément nutritif essentiel pour le fonctionnement métabolique du colza. L'apport de phosphore va stimuler le développement racinaire (pivot et masse de radicelles) et permettre à la plante d'assimiler les autres éléments nutritifs essentiels (azote, soufre,…) à son développement.

Fertilité des sols : agir avant de subir

Les analyses de sol, permettent d'anticiper les besoins en phosphore. Terres Inovia met à disposition une grille de décision simplifiée, basée sur les tables du Comifer, afin d'ajuster au mieux les apports de phosphore (tableau 1).

En situations de sol pauvre ou moyennement pourvu en phosphore (teneur en P2O5 Olsen inférieur à 50 ppm) et sur les sols argilo-calcaires, il est fortement conseillé d'apporter de l'engrais phosphaté avant l'implantation. Le colza en a besoin très tôt d'autant plus que la culture a une sensibilité accrue à la carence au stade 5-7 feuilles. À l'automne, les besoins en quantités sont faibles mais il est indispensable de couvrir ces derniers en apportant du phosphore facilement assimilable par la plante.
Dans les sols très bien pourvus, il n'est la plupart du temps pas nécessaire d'apporter du phosphore.

Corriger une carence en végétation

Si une carence est constatée, un apport de phosphore en végétation peut pallier totalement ou en partie cette déficience alimentaire. Cependant l'efficacité de cet apport sur végétation est variable selon la gravité de la carence, de la date d'intervention et du contexte pédoclimatique. Le mieux reste bien sûr d'éviter ces situations de rattrapage qui peuvent coûter chers, en apportant au minimum 30 à 50 u P2O5 à l'implantation avec des engrais *«classiques»* assimilables facilement.

Localiser les engrais phosphatés

Les essais conduits par Terres Inovia ont montré l'intérêt de la fertilisation phosphatée localisée dans les situations de semis à grands écartements. Cet apport localisé permet d'atteindre le rendement maximal avec une dose plus faible, sans toutefois déplafonner les rendements (figure 1). Cette stratégie permet d'économiser des engrais phosphatés, avec la possibilité de réduire l'apport de 30 kg/ha sans toutefois descendre sous la barre des 30 unités apportées

Dans le cas de faibles écartements (semoir à céréales), quelle que soit la richesse du sol en phosphore, aucun effet significatif de la localisation n'a été observé. Si l'intérêt dans ces situations n'est pas probant, il n'y a toutefois pas d'inconvénient à localiser le phosphore à côté de la ligne de semis.



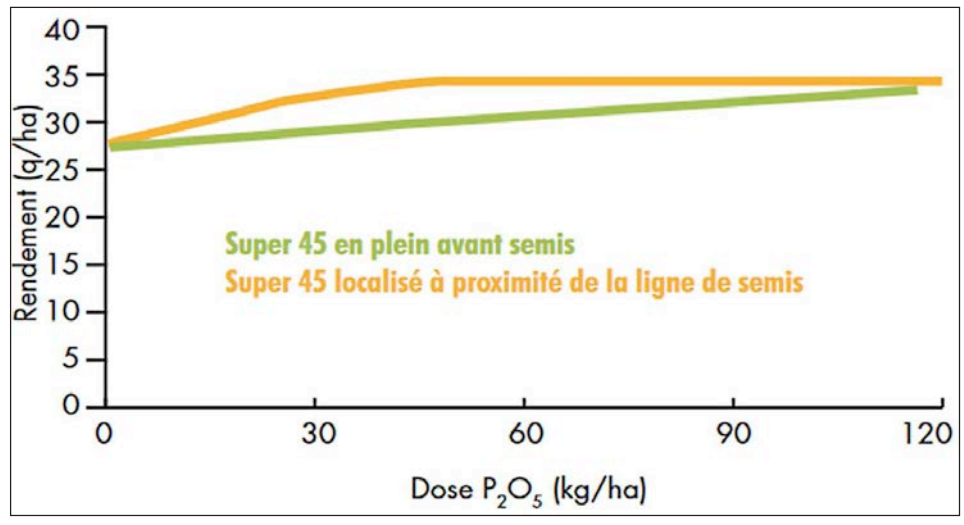
Photo Terres Inovia - Jung

Sévère carence en phosphore sur ce colza en début de floraison

Benjamin Delahaye – Delphine de Fornel

	P205		
	Sol pauvre	Sol bien Pourvu	Sol très bien Pourvu
	Objectif de rendement : 30 q/ha		
Si apport au cours des 2 dernières années	90	50	0
Si apport plus ancien	120	70	30
	Objectif de rendement : 35 q/ha		
Si apport au cours des 2 dernières années	100	60	0
Si apport plus ancien	150	80	30
	Objectif de rendement : 40 q/ha		
Si apport au cours des 2 dernières années	110	70	0
Si apport plus ancien	160	100	40

Tableau : Conseil de fertilisation phosphatée, exprimée en uinté P2O5



Type de courbe réponse observée dans les essais à grand écartement et à faible teneur en phosphore

Prévention

Édification des meules

Pratiquée par un certain nombre d'agriculteurs, ce genre de stockage n'est pas sans risques et certaines règles de sécurité sont à respecter. Nous vous proposons de revenir sur les principales précautions à prendre afin de réduire la gravité d'un éventuel incendie, et ce, sous forme d'un article avec Questions / Réponses.



L'édification des meules est-elle une pratique réglementée ?
Il existe des arrêtés préfectoraux (ex : celui de l'Oise datant du 31 Décembre 1979) qui régissent ce type de stockage. C'est pourquoi en cas de doute, il est nécessaire de vous rapprocher de votre préfecture pour en prendre connaissance.

Doit-on respecter des mesures d'organisation particulière ?
Le volume d'une meule ne doit pas dépasser 1 500 m3, entre chacune d'elle sera laissé un espace d'au moins 50 mètres. Une portion de terrain autour de la meule devra être déchaumée sur 10 mètres afin de limiter une propagation d'incendie. Enfin, aucune meule supérieure à 100 m3 ne doit être réalisée à moins de 50 mètres d'une construction quelconque, d'une route nationale ou départementale ou aux abords d'une voie ferrée.

Pour une édification en bord de route, quelles précautions doit-on respecter ?
Les services compétents tels que la DDT ou la DIR exigent une distance minimale d'éloignement de 10 mètres pour éviter toutes dégradations de la chaussée en cas d'incendie.

Quelles sont les conséquences en cas de sinistre, en termes d'assurance et de responsabilités ?
En cas de non-respect des règles de sécurité énoncées ci-dessus, votre responsabilité pénale peut être engagée.
De plus, dans le cas d'un incendie, des dommages peuvent être occasionnés à la voirie. L'exploitant et/ou son assurance sont alors tenus d'indemniser la collectivité gestionnaire de la chaussée ; la remise en état des voies de circulation pouvant atteindre des sommes très importantes.
Il est nécessaire de déclarer tout stockage de paille à votre assureur.
Lors de l'édification de ces meules avec des engins agricoles, penser à disposer d'un moyen d'extinction à eau, à proximité du chantier.
Durant cette période particulière, entre le stockage et le départ de la paille, nous vous recommandons d'effectuer des passages fréquents près du site de stockage.

Communiqué Groupama

Numérique

Cofarming: le «faire ensemble» en réseau

Les plateformes collaboratives fleurissent sur le net. Leur objectif: améliorer la compétitivité des exploitants agricoles.


R. Saint-André - Union du Cantal

Le monde agricole s'est depuis toujours organisé autour de la notion de « faire ensemble ». Le numérique multiplie le chanp des possibles en la matière.

«*L'agriculture s'est toujours structurée autour du 'faire ensemble' et ce, à différentes échelles : entraide entre agriculteurs, mise en commun des moyens de production (assolement…), mutualisation d'un ensemble de moyens de production (Gaec), action de groupes (organisations professionnelles agricoles notamment). C'est une production extrêmement organisée depuis 1960. Le faire ensemble fait partie des gènes de l'agriculture. Or, le contexte économique a énormément évolué (marchés volatils, baisse des soutiens) et l'agriculture doit faire face à de nombreux enjeux: environnemental, social et économique pour répondre à trois questions : comment vivre de son métier ? Comment produire mieux avec moins ? Et comment concilier vie professionnelle et vie privée ? Le numérique permet de continuer à 'faire ensemble' mais différemment. C'est un multiplicateur de possibilités*», souligne Marion Seiller de WeFarmUp et animatrice de l'écosystème des entreprises de cofarming.

Révolution numérique

Les plateformes de partage bousculent les codes et se situent au coeur du numérique. Elles tirent leurs revenus de la mise en relations et dégagent une valeur économique de la coordination de millions d'individus et d'entreprises. C'est l'économie collaborative. Elle repose sur la confiance et la communauté. Ces start-up qui proposent du faire ensemble ont su saisir le virage du numérique. «*Le numérique c'est la fin de l'interlocuteur unique. La construction pyramidale des réseaux agricoles se transforme en structures plus horizontales, où chacun peut être acteur. En connectant toutes les exploitations agricoles, les plateformes de Cofarming rendent visibles des biens, des actifs, de la production, du temps et des talents sans délai. Notre principal frein au développement réside dans les relations dématérialisées*».

Nous sommes aux prémices des plateformes de partages agricoles en France. La première à se lancer fut WeFarmUp en 2015 - plateforme d'échanges de locations de matériels agricoles. Elle compte aujourd'hui 4 300 membres et environ 4 500 matériels disponibles à la location.

Un florilège de plateformes de partages

Si WeFarmUp a été la pionnière dans ce domaine, on voit apparaître depuis quelques mois, en France, de nombreuses start-up : Echange-parcelle facilite l'échange des parcelles éloignées entre agriculteurs intéressés, AgriFind est une plateforme web de mise en relations dédiée au monde agricole, donnant possibilité aux agriculteurs de valoriser leur savoir auprès d'autres exploitants désireux de progresser dans leur métier, FarmLeap a pour ambition de procurer à ses utilisateurs des références sur l'ensemble de la conduite de leurs exploitations. Laballeronde cherche à faire connaître les stocks de fourrages et de paille disponibles à proximité des exploitations. Yojob-agriculture.fr est une plateforme consacrée à l'emploi agricole. Travaux-agri.fr et Prestagri.com permettent de déposer ou de trouver des offres de prestations de travaux agricoles...

«*Nous avons lancé WeFarmUp en novembre 2015. Quelques mois plus tard, nous nous sommes rendu compte que d'autres plateformes de mises en relations entre agriculteurs existaient. Une association est née de notre collaboration et un livre blanc sur le cofarming a vu le jour*»,observe Marion Seiller.

CYRIELLE DELISLE

Un livre blanc

Les acteurs d'un mouvement baptisé le « cofarming » souhaitent promouvoir une nouvelle vision et l'avènement de nouveaux modes d'organisations grâce au numérique. Dans un livre blanc publié en février, ils expliquent ce terme qui consiste selon eux à «*valoriser la puissance d'internet en matière d'intermédiations pour mettre en relations les agriculteurs au-delà du simple voisinage. La mise en réseaux des exploitations agricoles et des agriculteurs permet, de manière loyale et transparente, de nouvelles rencontres, de nouveaux partages et démultiplie les opportunités*»
Livre blanc disponible gratuitement sur internet cofarming.info/

Logiciels anti-fraude à la TVA

Virage en arrière «à 90°»

Le 15 juin 2017, face à de nombreuses mobilisations, des coûts de mise en place faramineux et une complexité d'application hors normes et démobilisant pour nos chefs d'entreprise, le gouvernement a annoncé un assouplissement de la loi anti-fraude en limitant son application aux seuls logiciels de caisse.

Concrètement ça veut dire :
Les logiciels de facturation et de comptabilité n'auront donc pas l'obligation d'être certifiés anti-fraude au 1er janvier 2018 et les versions actuelles resteront valables.

Les commerçants eux, qu'ils soient en société, entreprises individuelles ou autoentrepreneurs devront s'y conformer, pour leurs logiciels de caisse, aussi bien en boutique que sur les marchés. Il est juste précisé à ce stade qu'une certaine souplesse d'accompagnement la première année d'application sera recommandée à l'administration fiscale.
Des mesures législatives doivent être mises en place d'ici la fin de l'année pour annuler le texte de loi du 29/12/2015 qui avait élargi la loi sur les caisses enregistreuses aux logiciels de facturation et de comptabilité.

Notre conseil :
pour les commerçants, la loi est bien maintenue en l'état sur vos caisses enregistreuses. Rien ne change sur le fonds…Tout le travail reste à faire d'ici la fin de l'année. Il deviendra urgent de se préoccuper des solutions à trouver dès la rentrée.
Pour les autres : nous vous rappelons que les normes sur les factures : mentions obligatoires ; ordre chronologique et numérotation… restent applicables. Quant aux logiciels comptables, l'obligation de fournir à l'administration fiscale, en cas de contrôle, un Fichier des Ecritures Comptables (FEC) issu du logiciel sur lequel les données courantes sont saisies est toujours d'actualité.
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : 03 80 48 11 33 - aucap@aucap.fr

L'ÉQUIPE AUCAP-TERRAVEA



Vient de paraître

Concevoir un module de formation



Prix 23 €
ISBM: 978-2-35953-442-9
239 pages - format 15,5x21 cm
En vente dans toutes les librairies

Vous êtes formateur occasionnel et souhaitez «*assurer*» dans la conception de votre formation ? Vous êtes formateur expérimenté, et à ce titre, vous vous souciez d'innover dans vos pratiques ?
Si cela fait 30 ans que l'usage des technologies de l'information et l'e-learning captent l'attention des responsables formation, les solutions digitales utilisées dans le cadre du présentiel émergent maintenant de manière évidente. Le numérique n'est pas une fin en soi, mais il ouvre des perspectives pertinentes pour renouveler l'animation des groupes et l'apprentissage des individus.
Il devient même un «*must*» pour les formateurs car il suscite le partage, l'interactivité et apporte de nombreux aspects ludiques. Si le digital représente le fil conducteur de ce livre, la pédagogie en reste cependant la colonne vertébrale.
Alors, que vous soyez formateur novice ou «*vieux*» routier de la formation, cet ouvrage vous aidera à concevoir vos modules de formation en y intégrant les dernières technologies.
Une méthode simple, pragmatique et moderne pour assurer en animant !

Charges de mécanisation

La location entre agriculteurs ouvre une nouvelle voie

Deux sites internet de location de machines agricoles entre agriculteurs ont fait récemment leur apparition.



La location entre agriculteurs est intéressante notamment pour des matériels très peu utilisés.

En 2015, deux sites web de location de matériels agricoles entre utilisateurs (agriculteurs, ETA, Cuma) ont fait leur apparition. Il s'agit de votremachine.com et wefarmup.com. À l'image d'Uber pour les taxis, ces deux plateformes totalisent plus de 6 000 utilisateurs et visent l'économie du partage, l'innovation numérique et la recherche de compétitivité. Ces plateformes numériques mettent en relation des propriétaires de matériels qui cherchent le meilleur amortissement de leur investissement et des locataires qui ont un besoin ponctuel de ces matériels. Les propriétaires saisissent sur le site internet un certain nombre d'informations sur leur matériel et définissent les plages d'utilisation ainsi qu'un prix, une fourchette de prix étant bien souvent proposée. Pour rassurer et aider les agriculteurs, ces sites facilitent les démarches administratives clés en main en réalisant une facture de location toute faite et se chargent systématiquement de l'assurance du matériel loué. Qui plus est, wefarmup.com propose de noter les différents loueurs et locataires dans le but de rassurer davantage.

Loueurs et bailleurs y trouvent leur compte

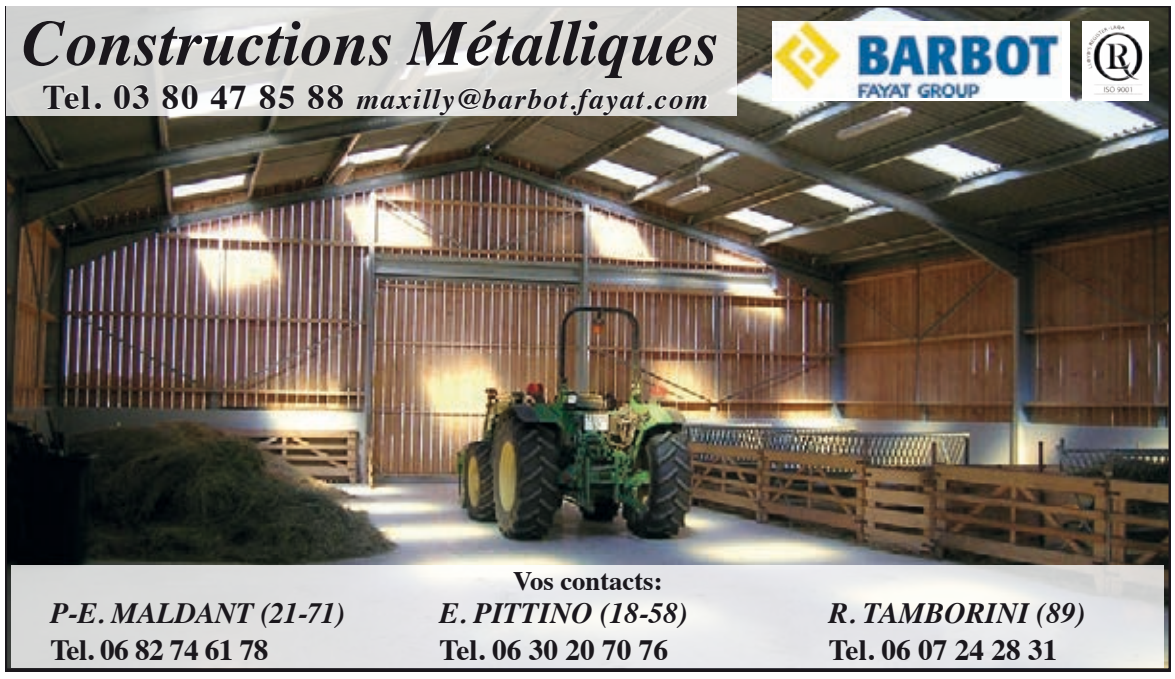
Pour les bailleurs, la location de matériels entre agriculteurs permet d'amortir plus facilement un matériel qui ne tourne pas suffisamment. Certains se suréquipent et profite de la location pour aider à l'amortissement : cela leur donne une force de frappe plus importante aux moments-clés de l'itinéraire cultural, sans endettement excessif. D'autres entendent utiliser la location entre agriculteurs pour faire plus d'heures avec leurs matériels, les renouveler plus fréquemment et avoir du matériel dernier cri.

Les agriculteurs, Cuma et ETA ne sont pas les seuls à mettre du matériel à disposition. Certains concessionnaires s'y sont mis et y voient une opportunité intéressante, notamment dans la gestion de leurs parcs d'occasion. En effet, il arrive parfois qu'un matériel soit repris un peu au-dessus du prix du marché ou que la conjoncture changeante fasse que la valeur d'un matériel évolue défavorablement. Louer ces matériels fait baisser leur valeur comptable et permet au concessionnaire de le revendre plus facilement à un prix plus en accord avec le marché, soulageant ainsi sa trésorerie.

Pour le loueur, la location de matériels présente plusieurs avantages, notamment économique. Inutile en effet d'investir, même collectivement, dans du matériel ne servant qu'une fois dans l'année. Les prix sont très compétitifs, entre un crédit-bail et une location pure, confirment les utilisateurs. Les matériels mis à disposition sont bien souvent récents et propres. Cette solution permet aussi d'essayer dans les conditions locales de l'exploitation un matériel dans lequel on hésite à investir. La location valide ou invalide l'intention d'achat.

Reste encore à changer les mentalités. Les premiers utilisateurs de ces sites sont bien souvent des habitués de la location sous diverses formes. « C'est pourtant une solution dans l'air du temps, reconnaît Bruno Plaino, responsable de la Cuma départementale des Landes et utilisateur d'une de ces plateformes. Elle réduit les charges de mécanisation, jusque-là incompressibles et en perpétuelle hausse : elles ont augmenté de 20 % en 10 ans. »

LUDOVIC VIMOND



▶ Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Massey Ferguson

L'usine de Beauvais va s'agrandir.



Thierry Lhotte, Vice-Président et Directeur Général Massey Ferguson pour l'Europe et le Moyen-Orient, a annoncé l'expansion de l'usine de Beauvais avec le rachat de 8 ha de terrain supplémentaires et d'un bâtiment de 30 000 m², situés juste en face de son site principal de production de tracteurs agricoles.

«Cette acquisition constitue la première illustration concrète de l'annonce que nous avons faite à l'occasion du Sima, du lancement de notre stratégie «MF Growing Together 5» - le programme de transformation le plus ambitieux et disruptif dans l'histoire de notre marque iconique» a déclaré Thierry Lhotte. *«Avec «MF Growing Together 5», nous démontrons que la marque entre dans une transformation majeure et est de plus en plus forte. Ce changement vise à offrir des machines au meilleur rapport qualité/prix et apportant le meilleur retour sur investissement pour nos clients, tout en contribuant au développement de la marque et de nos concessionnaires.»*

Ce nouveau projet «*Beauvais 3*» arrive quatre ans après l'expansion «*Beauvais 2*», dédié à la production de cabines. L'acquisition de ces nouvelles surfaces va permettre au constructeur du groupe AGCO de travailler à un nouveau projet visant à optimiser les flux logistiques pour le site principal de «Beauvais 1» et à réintégrer sur le site le stockage de toutes les pièces stockées actuellement chez des prestataires extérieurs.

Le Site AGCO de Beauvais, avec sa joint-venture Gima, pour la production de transmissions, emploie près de 2 500 personnes, faisant d'AGCO le premier employeur privé de Picardie. Massey Ferguson prévoie de recruter 100 nouveaux collaborateurs dans les six mois à venir.

▶ En bref

M. Laurent Picard, ancien gérant de CRAI Énergies tient à communiquer l'information suivante :

«Afin de faire cesser toute rumeur, je vous informe que, pour raisons personnelles, j'ai dû cesser mes activités de gérance de la société CRAI Énergies.
J'invite tous les clients de l'entreprise à maintenir leur confiance à la société CRAI Énergies et à ses collaborateurs.
Laurent PICARD»

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Sancoins 05/07/2017	Bourg-en-Bresse	St Christophe-en B.	National 05/07 au 11/07/17
Vaches viande (V)	U	-			3,85 €
	R	3,58 €			3,52€
	O	-			3,22 €
Vaches mixte (M)	R	-			3,35 €
	O	3,10 €			3,15 €
Vaches lait (L)	O				2,85 €
	P	2,70 €			2,62 €
Génisses VML	U	-			4,28€
	R	-			3,63€
	O	-			3,19 €
Taureaux VML	URO	-			2,64 €

Cotations non communiquées

VML : *type viande , mixte et lait NC: Non communiqués*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif)

Marché de Moulins-Engilbert du 11/07/2017

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	2,87	-	
350-400 kg	-	2,72	-	
400-450 kg	-	2,82	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	**E**	**U**	**R**	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	2,67	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	2,58	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,58	-	
400-450 kg	-	-	-	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	**E**	**U**	**R**	
+500 kg	-	1,44	-	
Vaches	**E**	**U**	**R**	**O**
- 5 ans	-	2,02	1,85	-
5 -10 ans	-	1,94	1,74	-
+10 ans		1,85	1,66	-
Génisses	**E**	**U**	**R**	
24-36 mois	-	2,12	1,91	

Broutards : Les volumes ne permettent pas d'établir une cotation très affirmée, on note toutefois peu d'évolution tarifaire.

Taurillons : Les volumes ne permettent pas d'établir une cotation très afirmée, on note toutefois peu d'évolution tarifaire.

Laitonnes : Les besoins sont toujours réels dans la même fourchette de prix.

GENISSES 18 mois : Les besins sont toujours réels dans la fourchette de prix.

TAUREAUX : Baisse saisonnière et sensible dans les taureaux de réformes

TAUREAUX : Une légère amélioration des cours due en partie à une qualité haut de gamme

VACHES/GENISSES 30 mois : Les sujets lourds avec du grain de viande se placent facilement sans pour autant voir les prix progresser. lLe second choix est plus difficile à placer

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.
NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif)

Marché de Corbigny du 10/07/2017

Bovins (195)		
Broutards	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
340 à 460 kg	980 - 1210	2,62 - 2,87
Taurillons d'herbe		
295 à 410 kg	790 - 1030	2,50 - 2,67
415 à 530 kg	1030 - 1300	2,44 - 2,58
Laitonnes		
270 à 330 kg	-	-
Taureaux		
580 à 1040 kg	-	-
Génisses		
335 à 400 kg (16-24mois)	860 - 1000	2,51 - 2,57
480 à 725 kg (24-36 mois)	-	-
-Vaches		
Vaches légères	760 - 1130	
Vaches entre deux	1170 - 1350	
Vaches lourdes	1370 - 1660	

En broutards et taurillons, les apports sont de bonne qualité mais le placement est plus sélectif et seuls les supérieurs voient leurs tarifs maintenus.
Présentation de qualité hétérogène en femelles et comme pour les mâles seuls les sujets de bonne qualité tiennent les cours. Baisse en ordinaires.
Vente plus rapide en vaches lourdes à des tarifs facilement reconduits, les animaux âgés et trop maigres étant toujours pénalisés.
Bovin gras : 5.
Cours stables.
Prochain marché le lundi 17 juillet, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79

Marché de Sancoins (18) du 05/07/2017

Broutards	U	R	O
<200 kg	-	-	
200 à 250 kg	2,96	2,70	
250 à 300 kg	-	-	
300 à 350 kg	-	-	
350 à 400 kg	-	2,64	
400 à 450 kg	-	2,55	
450 à 500 kg	-	-	
Laitonnes	**U**	**R**	
150 à 200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	2,55	
250 à 300 kg	-	-	
300 à 350 kg	-	2,51	
350 à 400 kg	-	-	
Taureaux			
+ 500 kg	-	-	
Génisse			
(24-36 mois)	-	1,97	-
Vaches			
- 5 ans	1,87	1,67	-
de 5 à 10 ans	1,82	1,64	-
+ 10 ans	-	1,55	-

Broutards - Laitonnes : La demande reste orientée sur les broutards et laitonnes jeunes d'un certain poids. Les animaux de plus d'un an sont pénalisés

Vaches : La faible demande en bovins de boucherie entraîne un commerce plus calme dans les bêtes maigres.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)*

Marché de Bourg-en-Bresse du 27/06/2017

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâl			
Mâl			
Fem			
Fem			
Fem			
Cro			
Mâl			
Mâl			
Mâl			
Fem			
Fem			
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

***Note à nos lecteurs**

En raison de la volonté de la Fédération française des marchés de bétail vif (FMBV) de rendre la diffusion des cotations des marchés locaux payante, des discussions avec les instances nationales de la presse agricole sont en cours.
Nous ne sommes donc pas en mesure de publier ces données.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)*

Cotations Dijon 03/07 au 09/07/17

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,96 €	-
350 kg	-	2,88 €	-
400 kg	-	2,82 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,65 €	-
500 kg	-	2,47 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,58 €	2,45 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,43 €	-

Tendance :
Plafonnement des cours.

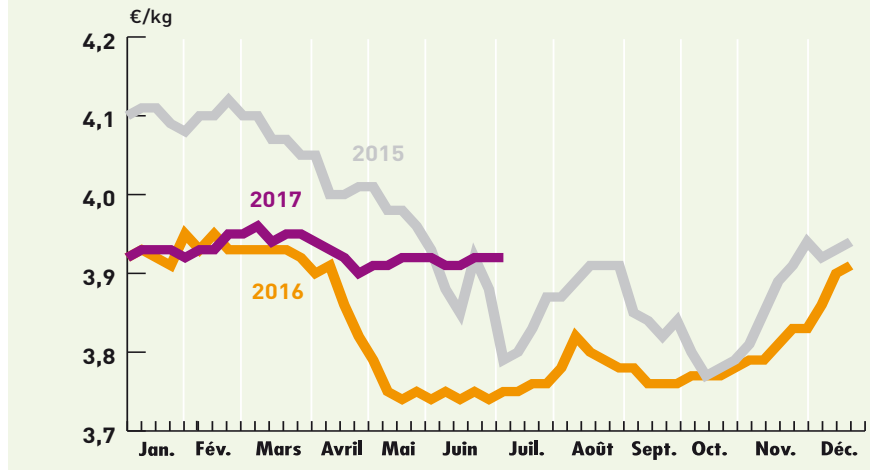
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 03/07/17 au 09/07/17

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,92 €	3,75 €	-			
Races mixte		-	3,47 €	3,47 €	3,45 €	-	
Races lait					-	-	3,18 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	
Races lait						-	2,96 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,04 €	3,95 €	3,83 €	3,57 €	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,02 €	3,92 €	3,82 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,37 €	3,29 €	-	
Races lait					-	2,94 €	2,87 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,70 €	4,33 €	4,06 €	3,92 €			

Tendance : Plus d'offre que de besoin.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 03/07/17 au 09/07/17

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,96 €	3,94 €	3,94 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,58 €	4,12 €	3,95 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,06 €	3,93 €				
Races mixte					3,41 €	3,39 €		
Races lait						-	2,98 €	2,91 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,64 €	4,48 €	4,23 €	4,13 €				

Tendances

SEM. 28/2017

Bovins de boucherie

La dépression qui secoue une nouvelle fois la filière viande vient d'une part d'un engorgement des frigos et d'autre part, en grande partie de la désaffection des consommateurs pour la viande rouge dans les villes sous l'effet des actions-chocs des anti-viandes. Ces actions sont renforcées par une pénétration de plus en plus marquée de la sphère médiatique. Il ne s'écoule pas une journée où ce sujet n'est pas abordé. Les éleveurs ont du mal à montrer ce qu'ils font tous les jours pour le respect de l'animal et de l'environnement. Les jeunes générations, très avides des informations qui circulent sur le net, sont baignées dans ce flux d'images choquantes ce qui les poussent à croire que ces pratiques sont la norme, alors qu'elles sont extrêmement minoritaires. Sur les marchés, l'ambiance reste tendue avec des abatteurs sans besoin pour cette semaine écourtée du 14 juillet. La demande commence à se rediriger vers les zones de villégiature, mais compte tenu des stocks, la vente reste calme dans les bonnes génisses et les jeunes vaches de qualité bouchère. La tendance reste baissière dans les allaitantes de choix secondaire. Dans les laitières, les industriels accentuent la pression avec un recul important des besoins en minerai pour la fabrication de steak haché. En jeunes bovins, le commerce est calme avec des tarifs stables.

Broutards

Cette semaine écourtée du 14 juillet est très peu active à l'export malgré une offre saisonnière peu soutenue. Les éleveurs profitent de l'abondance de nourriture pour repousser les animaux sur l'automne, en espérant que les marchés exports seront suffisamment demandeurs dans quelques mois. Le commerce est calme avec des tarifs qui se rétractent légèrement dans les Charolais ou Limousins. Dans les femelles, la modestie de l'offre permet une vente fluide dans les bonnes Charolaises vaccinées pour l'Italie. La vente sur l'Espagne se fait avec des tarifs toujours peu soutenus.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le commerce se tend avec des intégrateurs pénalisés dans leurs mises en place par la mévente de la viande de veau. Les acheteurs font pression sur les prix en commençant par un tri plus sévère dans les lots. Les tarifs se maintiennent dans les bons veaux Frisons ou Montbéliards, mais une baisse est ressentie dans les veaux légers ainsi que dans les croisés laitiers et allaitants de second choix. La marchandise bien conformée et viandée est peu offerte et se maintient.

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 19/06/2017*

Agneaux (484)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		3,27 - 3,71	3,07 - 3,61
Gras (38-44 kg)	-	3,32 - 3,74	2,79 - 3,25
Gras (44-50 kg)	-	2,80 - 3,53	-
Gras (+50 kg)	-	2,49 -2,87	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (131)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	1,01 - 1,21	-
(+60 kg)	1,15 - 1,31	0,86 - 1,15	-
Divers			
Béliers (4) : 94 à 130 €	0,99 - 2,17	-	
Agneaux maigres (530) : 94 à 96 €	-	2,61 -2,88	-
Caprins (4) :		-	-
Boucs :			
Divers (3) :			

Ovins : 672 . Vente totale à un rythme très soutenu.

Agneaux : Les volumes proposés sont normaux pour la saison, mais sont très insuffisants pour couvrir les besoins des acheteurs présents. Ceux-ci doivent faire face à un déséquilibre offre/demande très prononcé, et qui s'apparente à une quasi pénurie d'agneaux. Les lots proposés sont globalement de très bonne qualité et voient leurs cours progresser fortement.

Brebis : Le pic des sorties suite à la FCO est désormais digéré. Les tarifs reprennent quelques centimes.

Béliers/Caprins : Cours reconduits.

Prochain merché le lundi 3 juillet (pesée 7h00 et Vente 9h00). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 10/07/2017*

Ovins : 128	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	115 - 141	2,40 - 3,34
Brebis	30 - 110	0,56 - 1,21
Béliers	-	-

Apports de meilleure qualité entraînant une vente rapide et totale à des tarifs plus soutenus en agneaux et fermes en brebis.

Prochain marché le lundi 24 juillet aux horaires habituels.

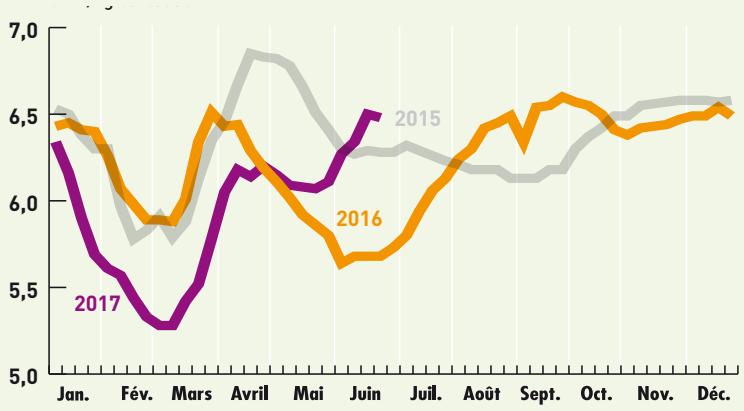
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 03/07/17 au 09/07/17*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,71 €	6,29 €
Couvert	16-19 kg	6,83 €	6,67 €	6,25 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,75 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 03/07 au 09/07/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,48 €	6,67 €	2,34 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie — du 03/07/2017 au 09/07/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,86 -0,03	6,82 -0,01	6,09 =	-	-	-	-
	R Var.	6,50 =	6,60 -0,02	6,59 -0,03	-	6,68 0,05	6,72 -0,02	6,71 -0,13	-
	O Var.	6,15 -0,02	6,20 -0,21	-	-	6,32 =	6,29 0,12	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,77 -0,05	6,76 -0,07	5,99 0,03	-	6,83 0,05	6,66 0,03	5,98
	R Var.	6,47 -0,03	6,55 -0,05	6,51 -0,14	5,94 -0,10	6,71 0,15	6,67 0,13	6,49 0,02	6,01 002
	O Var.	6,40 -0,08	6,44 -0,10	6,39 -0,34	-	6,29 0,03	6,25 0,05	6,23 0,14	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-		5,75	5,47	-
	O Var.	-	-	-	-		-	-	-

Zone nord : Agneaux : réajustement des cours dans un commerce plus calme. Brebis : cours difficilment reconduits dans une qualité médiocre. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés «Éleveur & Engagé». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 10 juillet) :
«Cours reconduits»

Porcins

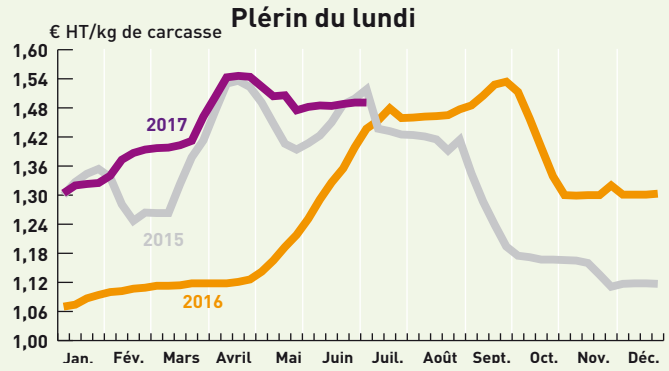
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 963 porcs présentés) — *Cotations du lundi 10 juillet 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,491 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 30/06/17 au 06/07/17*

1,68 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 03/07/17 au 09/07/2017*

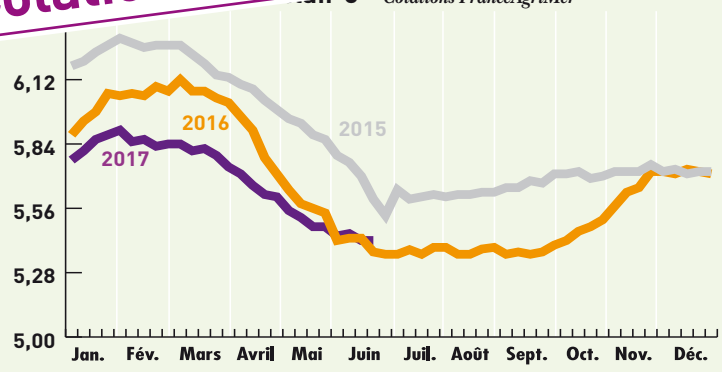
Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	7,94 €	-	-
U	-	6,94 €	5,35 €	-
O	-	5,33 €	4,20 €	3,17 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 26/06/17 au 30/06/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.10j-4 sem (supérieure élevage)*	87	570 - 640 €	400 - 440 €	230 - 320 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		220 - 310 €	160 - 200 €	145 - 175 €	100 - 200 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		330 - 440 €	260 - 320 €	235 - 270 €	210 - 280 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		490 - 570 €	340 - 400 €		310 - 370 €
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*					70 - 105 €

Cotations non communiquées

Veau de 8 - Cotations FranceAgriMer



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 03/07/2017 au 09/07/17*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	3,50 €	2,80 €	-	-
Bons	-	2,50 €	2,50 €	

Céréales

Marché du 06 juillet 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2017**			
Sud Côte d'Or	meunier	6 de juil.	175	N C
Aube	meunier	juil.-déc.	172	N C
	fourrager	juil.-déc.	162	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**			
Aube	fourrager 62/63 kg/hl	août-déc.	146	N C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	6 de juil.	145	N C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	6 de juil.	145	N C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2016**			
Côte d'Or/Haute Saône		3 de juil.	150	T C
Yonne		3 de juil.	148	T C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**			
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl	6 de juil.	150	T C
Aube/Yonne	50 kg/hl	août-déc.	159	N C
MAÏS	**RÉCOLTE 2016**			
Aube		juil-sept.	171 à 172	N C
POIS	**RÉCOLTE 2017**			
Côte d'Or	Fourrager	août-déc.	210	N C
Yonne	Fourrager	août-déc.	205	N C
Aube	Fourrager	août-déc.	210	N C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**			
Aube	18% 1ère main	4 de juil.	174	T
	18% 1ère main	10 de juil.	176	T
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**			
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	163	T
	6 mm 1ère main	12 d'oct.	163	T

Matériel

Tracteur

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

63 - Vds TRACTEUR Fendt 308 2RM 5200h 1ère main TBE+ TANK à lait AlfaLaval 1700L + SdeT 2x3 + Tonne à lisier 5000L + GRAINS + divers.
✆ **04 71 61 33 36**
ou 06 79 18 19 59

69 - Vds bol 8 m3 vis 6 couteaux de 2012. Tracteur CS78 de 2002 - 8000 H. MX308 et godet de 2014. Retraite.
✆ **06 87 68 85 62**

69 - Vds MF6480 2012 2500 H. et. neuf 54000 euros comb. sem. Kuhn HR30 4D neuf 300 Ha sem Sulky Disq. 12900 euros mixter 3 m. RL-Barre 4200 euros Vibro Girax 4,5 m. repl Hydro HRS peigne 1800 euros.
✆ **06 86 58 27 18**

Travail sol

38 - Vends cover crop 28 disques herse rel hydro 5m40 Rau porte outil 3 m l scie à cadran sous le tout TBE prix à débattre
✆ **04 74 83 86 69**
après 21h30

Récolte

18 - Vends trépigneuse-batteuse à un cheval, fixée sur benne Amplirol, facilitant le transport, essai possible
✆ **06 08 54 35 29.**

76 - Recherche une moissonneuse-batteuse New Holland 80.70 ou 80.60.
✆ **06 21 49 50 89.**

Irrigation

38 - Vds couverture intégral alu + tuyau Ameneur diam 80 + remorque tuyau.
✆ **06 22 01 86 88**

Forestier

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère 15 km mâcon 71
✆ **06 82 07 33 68.**

Agri. divers

10 - VENDS silos tôle bouloné diam. 9 m., H. 3 m., ép. 4 mm stock céréales, lisié 150 T, 1 000 euros. Sellètes Doly PR 1/2 Rem. Semoir Nodet Gou PN2, 3 m., 6 R, disc 4 cult. av. cza, 1 400 € HT. Sèch. tabac Muler FOD, vol 23m3, 3 rangs (réf. 250B)
✆ **03 25 70 01 68**
après 21 H

15 - AV tract. JD 5090M, 1300 H - mélangeuse Keenan Meca Fibre 300. État neuf.
✆ **04 71 46 38 38**
ou 06 78 49 79 47

21 - Vends râtelier moutons 20 m, benne tracteur, echelle alu. coulissante 9 m.
✆ **03 80 64 68 83**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Renault, Fend. (réf. 270A)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - Vds cause retraite Benne Gilibert, 11T. Rouleau ondulé 6m30. Semoir Kuhn 3m. (réf 280A)
✆ **06 67 09 42 08**
ou 06 08 67 90 76

21 - Vd Andaineur Krone 461.13, 4M60, tandem, couronne refaite en 2016, 3400 €. Beau Senic essence, joint de culasse à refaire, 680€ (réf 28VB1)
✆ **03 80 84 36 79**

21 - Vends Remorque, plateau 6M de long, marque Boudin, 6 Tonnes, 4 roues 10-75-15.3, très bon état (réf 2802)
✆ **06 78 95 81 74**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Recherche plateau fourrager de 8 à 10 m.
✆ **06 08 32 95 59**

38 - Vends planteuse à tabac 4 rangs, Supr prefer.
✆ **06 21 69 68 81**

38 - Vds Peugeot Partner pour pièces, mat. de chariot élévateur hauteur levée 6 m.
✆ **06 41 55 24 33**

38 - Vend Ford 5000 : 1500 euros - semoir maïs 4 rangs : 1000 euros.
✆ **06 07 27 52 81**

38 - Vds générateur électrique 15 kw tri + mono PDF 1600 euos + pulve Agram 12 m 1000 L TBE 1000 euros
✆ **06 81 80 53 94**

39 - cause cessation vds - Tracteur MF 6455 4X4, 5350h,clim,rel avt BE Herse rotative Kuhn HRB 302. rel hyd.TBE. local phyto env 6m2 TBE. plus renseignements par Tél.
✆ **06 71 10 82 87**

39 - Vds télescopique JCB 526156 agri plus 4800 h année 2010 éta exceptionnel
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vds cse cess Vibro comb. 3 d 3 rgs larg. 3 m rouleau + semoir Nodet 21 r trac. auto. att. hydro. arr. + tract. JD 2850 + Cover Crop Quivogne sem. port.CCM22 + charr. Huard 3 socs rev.
✆ **06 19 26 46 22**

63 - AV cse cess. Deutz Agrotron 5100 1300H AN2014 av chargeur + Hurlim Same 105CV 7800H.
✆ **06 48 61 24 16**

Elevage

69 - Vends transfert lait 4 griffes Westfalia complète. Demousseuse Rousset 5 m., cause retraite.
✆ **04 74 26 32 89**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds beau camion Iveco bétaillère 3T5 type 35C11 - 03/2002 - 340 000 km - caisse alu (lisse) séparation réglable distrib. OK factures d'entretien CT OK dispo de suite prix 13000 E
✆ **06 87 05 63 94 hb**

58 - Vd Berlingo club entreprise, Pak.2.0 HDI 2006, 171 000 kms, TBE, climatisé, 3200 € (réf. 2702)
✆ **06 22 29 19 22**

69 - Loue Kangoo frigorifique pour vos livraisons, marchés... 89 euros TTC / jour du lundi au vendredi. Garage Renault, Fleurie.
✆ **04 74 69 80 72**

69 - Vds Volkswagen Caddy 2009 4 roues motrices bon état 150 000 km. diesel Ttes opt.
✆ **04 78 81 83 89**
ou 06 75 59 49 37

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin BR 2017 55T env à prendre au champs. Prix à discuter.
✆ **06 75 35 58 83**

38 - Vds paille derrière MB 3 Ha blé 3 Ha triticale.
✆ **06 58 48 56 70**

38 - Vd planches/plateaux noyer ep. 20 à 50, lg 1,5 à 3 m séchage 10 ans sous abri.
✆ **06 17 80 18 52**

42 - Prod. vds maïs ensilage ou épis, foin enrubannage, paille et orge
✆ **06 82 29 74 85**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

71 - Vends foin, bottes rondes, 92 bottes, région Epinac 71360
✆ **06 43 78 99 31**

89 - VENDS foin de pré, récolte 2017, balles rondes, diam. 120, très bonne qualité (réf. 2601)
✆ **07 88 06 86 07**

Fourrage

SAS MENET
NEGOCE TRANSPORTS
VDS PAILLE, FOIN,
Année 2017 sur les départements 03, 12, 15, 18, 19, 23, 36, 42, 58, 63, 71.
Contact : 06.75.75.15.08

01 - Vds foin excellente qualité 2017 rouleaux 120x130 prix 70 E/T - paille 2017 excellente qualité BR 120X130 prix 60 E/T
✆ **06 74 18 42 54**

18 - Vend paille et foin, départ de Bourges ou rendu balles rectangulaires 2,40x120x090, travail sérieux.
✆ **06 61 19 82 57.**

39 - vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vds paille 2016 + paille 2017 blé ou orge + beaux maïs pour ensilage.
✆ **06 47 61 45 50**

52 - Vends Foin luzerné 2017, TB qualité, 120 €/T et mélange luzerne/trèfle/dactyle 2016, 90 €/T départ exploitation, remise de 5 % si départ avant le 01/07.
✆ **06 77 11 67 69**



69 - Vend très belle paille 2017 en haute ou moyenne densité - Bottes carrées - livraison par 10 ou 25 tonnes.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

71 - Vends bonne paille livrée par camion remorque. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

Propriété

01 - Vds cse cess exploitation laitière + bâtiments volailles label 70 ha région Bresse Val de Saône
✆ **04 74 55 61 30**
après 20 h

69 - Vd 80 ares de vignes en Chenas, avec récolte + 30 ares d'accacias, prix intéressant.(réf 28VB2)
✆ **06 10 43 35 81**

Terrain

38 - Agriculteur cherche terrain en fermage ou vente cultivable étudie propositions en Drôme.
✆ **06 89 44 75 22**

Divers

39 - Vds betteraves fourragères récolte 2017 prix 32 euros la tonne liv possible
✆ **06 07 37 85 07**

42 - Vds groupe électrogène an 2012 -10 kw diesel monophase + Clio 2 an 02 - 235000 km ct ok 1800 euros à débattre
✆ **06 12 91 44 75**

42 - Cherche ETA ou autre ayant aplatisseur à céréales à trémie - faire offre
✆ **06 38 48 42 77**

69 - La Chambre d'agriculture du Rhône vend sa dernière case de 16 m2 sur le Carreau des Producteurs de Lyon Corbas (à proximité du marché de gros). Si vous êtes intéressés par une surface vous permettant de vendre vos productions de fruits et/ou légumes, merci de contacter Martine Richard :
✆ **04 78 19 61 10**

70 - Recherche Tracteurs Fiat série 90-66, Tracteurs Landini 4 cyl, Massey 168-178-188-675-690, Presses MD JD-Claas-Deutz-IH 435, Presse BR 120x120 Claas-Welger-Krone-Carraro-Deutz, Faucheuses Kuhn GMD, Andaineur Kuhn 1 toupie.
✆ **06 83 59 05 70**

Location

Autre

88 - Loue gîte 9 km Vittel Contréxeville 5 P. 250 euros semaine. Famille Trachsel - La Mailly.
✆ **06 87 59 12 94**
09 67 52 17 09

88 - Loue 2 gîtes 5/6 P. proche Epinal Gérardmer vacances 180 la semaine week-end court séjour.
✆ **06 95 06 76 41**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

TRACTEURS		an	Heures	CV
J. Deere 6420 Premium TLS, TBE		2006	4370	110
J. Deere 6105 R + chargeur, état neuf		2013	1890	105
J. Deere 5820 surbaisse, BE		2003	4890	90
J. Deere 6105 R + chargeur, TBE		2013	3500	105
J. Deere 6630 P AP + Rel et PDF av, TBE		2010	3840	135
J. Deere 6430 P AP + Rel av, TBE		2010	4160	125
J. Deere 6530,TBE		2008	2700	120
J. Deere 5100M + Q46, TBE		2016	800	100
J. Deere 5100GF, état neuf		2016	300	100
J. Deere 6220SE+chargeur JD631, BE		2004	6500	90
N. Holland T.6 140 + chargeur, TBE		2013	2400	115
M. Ferguson 5435 + chargeur, BE		2010	3950	92
Case IH MXU 125, TBE		2004	4050	125
Kubota M 108 S, TBE		2014	2445	100
Deutz Agrofarm 420 + Q630, BE		2011	3100	100
MATÉRIELS		an	capacités	
Presse B.R.	DzF - MP 121, ficelle filet, ameneur rotatif, *rév.*	2005	15300 bts	
Presse B.R.	JD - 568 Rotoflow, ficelle filet ameneur rotatif	2007		
Presse B.R.	JD - 580, 1m81, ficelle	1997		
Presse B.R.	VICON - RV 1601, ficelle	2002		
Herse rotative	KUHN - HR 3004, packer+portacourt, BE, *rév.*	2010	3 m	
Faucheuse	KUHN - GMD 902, BE, *révisée*	2005	3,60 m	
Faucheuse	KUHN - GMD 800 GII, BE, *révisée*	2006	3,20 m	
Faucheuse	KUHN - GMD 2810, TBE, *révisée*	2010	2,80 m	
Faneuse	FELLA - TH901, BE, *révisée*	2008	9 m	
Faneuse	FELLA - TH6606, TBE	2012		
Andaineur	KUHN - GA 3501 GM, TBE, *révisé*	1998	3,50 m	
Andaineur	CLAAS - LINER450, TBE, *révisé*	2014	4,50 m	
Epandeur fum.	DEGUILLAUME - ACD180, BE, *révisé*	2009	15 T	
Herse ebouseuse	PONGE - EP6, BE, *révisée*	2006	6 m	
Epareuse	SMA 2150, BE	2003		
Charrue	KVERNELAND F3NR, petit prix			
Pulvérisateur	HARDI - 600 L	1995		
Pulvérisateur	KUHN, HORIZON 800 L	2003		

Défi-Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr











Offre

Emploi

01 - Ets et Service d'Aide par le Travail, 01 Saint Paul de Varax recrute Moniteur/monitrice en agriculture élevage à partir du 1er septembre 2017. CDD de 12 mois à mi-temps (17,50 h hebdo) pouvant évoluer en CDI à temps plein. Salaire de 950 à 1000 euros bruts mensuels. La pers. aura la capacité à former et à encadrer un public handicapé psychique. Connaissances en élevage bovins, porcins, ovins et volailles. Faire parvenir lettre de motivation et CV :
ORSAC ESAT DIENET - M. Philippe FELIX WRoute de St Nizier le Désert 01240 Saint Paul de Varax

38 - Propose stage : production lait + noix, profil animalier contrat de formation à convenir.
✆ **06 73 98 72 73**

54 - Urgent recherche chauffeur SPL, ramassage bovins en campagne pour abattoirs, connaissance animaux et agricole, salaire à convenir, contrat CDI, poste à pourvoir de suite. Possibilité de logement. LORRAINE BETAIL.
✆ **06 85 42 36 83**

69 - Exploitation viticole Beaujolais cherche tractoriste.
✆ **04 78 47 93 45 ou contact@terresdorees.fr**

74 - JH salarié agri et fils d'agri. cherche expl. indiv. en vue instal. en location ou vente partielle, écrire sous référence n°0717 à Terres des Savoie, 40 rue du Terraillet, 73190 Saint Baldoph.
Domiciliation à Terres des Savoie

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ **06 61 52 27 99**

89 - Constructeur puits et forages, rech d'eau sur 89-21-58-71, Serge Poinsot (2703)
✆ **03 86 55 98 85 ou 06 86 01 50 99**

Demande

Emploi

71 - Urgent recherche travail matin de 8 h à 11 h. Tous secteurs d'activités (sauf restauration) : aide à domicile, aide cuisinière, vendanges, usine conditionnement produits, secteur Crêches/S-Belleville.
✆ **04 74 04 48 61**

Mariage

Rencontre

38 - Monsieur soixantaine non fumeur habitant campagne souhaite rencontrer dame 40-60 ans même profil pour vie à deux.
✆ **06 01 32 73 20**

87 - Agriculteur 30 ans recherche j f 25-35 ans, pour rencontre sentimentale amoureuse.
✆ **07 71 88 10 99**

Animaux

Bovin

01 - Vends génisses Montbeliardes prêtes en août, 40 ans de sélection zone AOP Comté.
✆ **06 70 51 65 77**

18 - Eleveur charolais, HBC, vends cause retraite (50 animaux) vaches et génisses pleines, vaches suitées, génisses de 2 ans, laitonnes, 2 taureaux, tous inscris HBC, à la criée Sancoins, marché des Grivelles le mercredi 12 juillet 2017, à partir de 8 h, toutes garanties sanitaires.
✆ **02 46 65 01 79 ou 06 38 88 12 13.**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends 1 taureau adulte 5 ans,fils de Devred, - veaux 16 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires. (réf. 0307)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS vaches LIMOUSINES suitées, - jeunes veaux, - 3 taureaux 18 à 36 mois, TGS (réf. 240A)
✆ **06 30 82 41 63**

38 - Vds taureaux Limousins HBL 20 mois et 3 ans garantie sanitaires, poss. livraison.
✆ **06 12 05 40 97**

38 - Vends génbisses Limousines prêtes vêlage août à septembre très calme.
✆ **04 74 84 52 12**

38 - Prend en pension vaches et génisses cause arrêt lait étable entrave 10 km la Tour du Pin.
✆ **06 33 98 33 36**

39 - vds 50 belles vaches et génisses suitées et pleines races 34 38 14 72 et croisées + 15 génisses 1 an race 34 indemnes IBR poss livr
✆ **06 26 20 05 40**

63 - AV cse cess. vaches et génisses PH CL 8000l vêlage à partir d'août.
✆ **06 48 61 24 16**

63 - AV gén. Aubrac de 10 à 12 mois IND IBR à partir de 850 euros + 1 taureau Aubrac de 7 ans type élevage 2500 euros.
✆ **04 73 96 28 79 ou 06 77 61 85 44**

69 - Vds génisses Montb. terme sept - Epandeur Krone 3 T. - Ecorneur Pirouette 4 toupies - Dessileuse Bloc.
✆ **06 60 15 05 59**

69 - Vds 6 génisses Montb. prêtes à terme août sept. IND IBR CL IA Charolais.
✆ **04 74 01 12 38 HR**

71 - Vds T.B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vds vaches Prim'Holstein gestantes, lactation en cours + vaches terme 07-08, B.O, C.L.
✆ **06 70 85 01 66**

71 - Vds génisses et vaches pleines, Charolaises, vêlage 09-10, I.A., vêlage facile, T.G.S., Paray-le-Monial.
✆ **06 30 64 66 94**

71 - Vds Taureaux HBC viande et gabarit à l'herbe sans complémentation, GAEC Goulliard (réf 280B)
✆ **06 74 09 49 89**

73 - Cherche places pension huit génisses attache, hiver 2018 et suivant, garantie sanitaire, éleveur fiable, pas sérieux s'abstenir.
✆ **06 18 45 39 76**

Ovin

42 - Achète chèvres brebis bélier reformés agneaux
✆ **06 07 96 23 40**

42 - Vds bélier Charolais 3 ans cause consanguinité + agneaux pour élevage ou viande
✆ **06 83 49 24 80**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

24 - AV 5 chiots porcelaine, 3 mois, vaccinés, pucés, lof, parents voie unique sanglier, tatouage de la mère n°2HAE569, n° siret 82098225400014.
✆ **06 73 90 14 55**

Lapin

03 - VDS lapins sevrés, 6€
✆ **06 05 27 28 21**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40



42 - Cherche vendangeurs porteurs Beaujolais fin août début septembre, avec expérience, nourri logé sur place, 15 jours.
✆ **06 08 00 34 33**
thierry.canard@wanadoo.fr

69 - Entreprise familiale cherche vendangeurs(euses) en beaujolais pour début septembre, nourri logé. Pour 5/6 jours.
✆ **06 13 52 27 12**

69 - Cherche vendangeurs(euses) nourris logés début septembre 7 jours environ.
✆ **04 74 04 15 38**

69 - Cherche aide caviste pour vendanges sud Beaujolais fin août. CDD 15 jours environ.
✆ **06 18 11 00 10**

71 - Recherche vendangeurs motivés pour 10 jours à partir du 25/08, non nourri, non logé à Lugny.
✆ **03 85 20 15 93**

Les offres d'emploi de l'APECITA

AR006291 - SAONE ET LOIRE
RESPONSABLE MAINTENANCE AGRICOLE H/F
Exploitation. Planifier et organiser les travaux de maintenance (curatifs et préventifs). Proposer et mettre à jour un planning adapté. Encadrer d'une personne. Communiquer très régulièrement avec l'exploitation. Participer aux démarches d'amélioration continue et d'amélioration de la sécurité au travail. 4/5 ans d'expérience en maintenance agricole & industrielle, polyvalence, anticipation, organisation, rigueur communication. CDI.

AR006173 - YONNE
AIDE TECHNIQUE TRAVAUX SYLVICOLES ET GESTION FORESTIERE H/F
Coopérative forestière. Sous l'autorité des techniciens forestiers de l'agence, vous aurez pour missions : Réalisation de travaux sylvicoles : dégagements, tailles, plantations, abattages ponctuels. Surveillance des travaux sylvicoles réalisés par les sous-traitants. Appui au suivi de gestion des propriétés : marquage déclaricies, martelages, inventaires... Appui à la préparation des ventes groupées (classement et présentation des lots, cubages). Surveillance et réceptions des chantiers d'exploitation bois de chauffage contractés avec des particuliers. Relations avec les associations de chasse. BEPA, Bac Pro ou BT, BTS forestier. Vous êtes de tempérament volontaire, doté d'une bonne aptitude relationnelle et de discrétion. Vous êtes autonome et organisé dans le travail. Vous maîtrisez les engins mécaniques forestiers (tronçonneuse, débroussailleuse). Vous connaissez le monde de la chasse. CDI. Activité dans l'Yonne et départements limitrophes. Voiture de service. Salaire 20 000 à 23 000 selon profil.

AR005649 - ALSACE
CHARGÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES JUNIOR H/F
Interprofession de vin AOC. Études production, commercialisation des vins, promotion et information. Recueillir, analyser et interpréter des données quantitatives (production, commercialisation, données panel consommateurs et distributeurs...) pour guider la stratégie de la structure. Savoir communiquer les données pertinentes. Analyste économique BAC+5. Rigoureux, pédagogue et synthétique. CDI.

AR006457 - DOUBS
FORMATEUR EN TECHNIQUES COMMERCIALES H/F
Etablissement public dispensant des formations en apprentissage. Afin d'étoffer l'équipe enseignante pour des formations de BTS et de licences en apprentissage, auprès d'un public d'apprentis ou d'adultes motivés. Assurer l'enseignement en négociation commerciale : mise en œuvre du référentiel de formation : apports théoriques, jeux de rôle, retranscription de l'expérience professionnelle de l'intervenant. Réaliser des évaluations pluri-disciplinaires en équipe sur des cas concrets. Préparer les candidats aux épreuves terminales. Réaliser du suivi/coaching de travaux de groupes. Minimum 2 ans d'expérience terrain dans la vente (BtoB ou BtoC), de préférence en itinérant. Diplômé de l'enseignement supérieur (de préférence licence ou plus). Passionné par le désir de transmettre un savoir-être/savoir-faire commercial. Goût du travail en équipe. Expérience ou non de l'enseignement. Compétences en mercatique. Pratique de logiciels de GRC. Un plus : expérience commerciale dans la filière bois ou agricole. CDD 1 an. Volume horaire annuel : 200 heures ou plus selon profil ; emploi du temps hebdomadaire fixe ou non, à convenir selon souhait de la personne recrutée. Entrée le 28 août 2017.

AR006454 - DOUBS
FORMATEUR EN ECONOMIE GENERALE H/F
Etablissement public et formations par apprentissage. Afin d'étoffer l'équipe enseignante pour des formations de niveau 4 ou 3, auprès d'un public d'apprentis ou d'adultes motivés. Assurer l'enseignement en économie générale : mise en œuvre du référentiel de formation et apports théoriques. Réaliser des évaluations pluri-disciplinaires en équipe sur des cas concrets. Préparer les candidats aux épreuves terminales. Réaliser du suivi/coaching de travaux de groupes. Minimum 2 ans d'expérience. Diplômé de l'enseignement supérieur (de préférence licence ou plus). Goût du travail en équipe. Expérience ou non de l'enseignement. Un plus : expérience dans le secteur agricole. CDD 1 an. Volume horaire annuel : 240 heures ou plus selon profil ; emploi du temps hebdomadaire fixe ou non, à convenir selon souhait de la personne recrutée. Entrée 28 août 2017.

AR006460 - A DEFINIR SUR L'UN DES SITES DE L'ENTREPRISE
CHARGE D'EXPERIMENTATION H/F
Pour une société leader en prestation de services dans le domaine de l'expérimentation agronomique, vous aurez en charge la mise en place et le suivi d'essais aux champs(Essais BPE, BPL, Variétaux). Avec l'aide du coordinateur régional d'expérimentation vous mènerez vos essais de A à Z, après une période de formation : vous ferez la recherche de sites, les piquetages, les semis, les préparations de produits phytosanitaires, les applications, les prélèvements, les notations, les observations, les récoltes, les analyses des résultats et les rapports de fin d'essais. Notamment, vous devrez : Assurer la mise en place d'un programme d'essai sur diverses cultures (Arbo, grandes cultures, cultures légumières, vignes). Planifier et mettre à jour la liste des tâches dans un logiciel spécifique. Respecter les protocoles d'essai. Respecter les procédures internes SynTech Research. Assurer la confidentialité des essais et des données d'essais. Rédiger les commentaires d'essai sous ARM ou Excel. Gérer la documentation administrative. Développer l'activité en proposant de nouvelles thématiques. Vous participerez à la gestion et au développement de l'unité technique à laquelle vous serez rattaché sous la responsabilité du coordinateur régional. Expérience souhaitée en expérimentation agronomique. Niveau Bac+2 minimum exigé en Agriculture/Agronomie/Génie biologique/Techniques du végétal/Protection des cultures. Poste nécessitant une très bonne capacité d'organisation, de la rigueur, de l'autonomie et un sens développé de l'initiative. Maîtrise du logiciel ARM : Condition souhaitée. Anglais : Bon niveau exigé. Connaissances toutes cultures fortement appréciées. Poste à responsabilités, mêlant terrain et bureau. CDI à pourvoir dès que possible. Lieu de travail : Saint Aubin Sur Gaillon (27), Nimes (30), La Chapelle de Guinchay (71), Effiat (63), Isle Jourdain (32), Rouziers de Touraine (37). Merci de préciser pour quel site vous souhaitez postuler. Salaire entre 1750€ et 2200€/mois brut selon expérience x12 + chèque repas + mutuelle + primes exceptionnelles basées sur la performance individuelle + accord d'intéressement. Déplacements départementaux/régionaux réguliers. Occasionnels France.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 -Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. DEBROIS JEAN décédé le 07/05/2015 à SEMUR EN AUXOIS (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218006262/PC.

AL212819334

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme STEVENS CHRISTINE décédée le 17/12/2015 à Auxerre (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218006269/PC.

AL212819336

Par décision du TGI de DIJON en date du 23/06/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. BREUGNEROT René décédé le 06/10/2015 à Mirebeau sur Bèze (21). Réf. 0218018691/FH. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212819537

Par décision du TGI de Dijon en date du 02/06/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. MOCHOT FRANCIS décédé le 11/12/2016 à Pierre Bénite (69). Réf. 0218018095/IS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212819538

Par décision du TGI de DIJON en date du 23/06/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme PETITCOLLIN Martine décédée le 03/05/2017 à DIJON (21). Réf. 0218018713/FH. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212819540

Par décision du TGI de DIJON en date du 20/06/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. PICHET GEORGES décédé le 15/11/2016 à Seurre (21). Réf. 0218018715/FH. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212819541

Par décision du TGI de Dijon en date du 20/06/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme LEBLANC LUCIENNE décédée le 18/12/2013 à Détain et Bruant (21). Réf. 0218018640/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212819551

Par décision du TGI de Dijon en date du 20/06/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme MARCHAL GINETTE décédée le 14/08/2016 à Leuglay (21). Réf. 0218018639/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212819552

DIVERS

SARL BIOSYSTEMES

Société à responsabilité limitée
au capital de 52 500 euros.
9 Rue des Mardors - Couternon
21560 Arc sur Tille
331 901 413 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2017, le mandat du commissaire

aux comptes suppléant Monsieur Didier TOURRE est arrivé à expiration et il a été décidé de ne pas le renouveler ni de le remplacer.

Mention au RCS de Dijon.

AL212819554

NOMINATION

AROKARIA

Société par actions simplifiée
Au capital de 426 000 €
Siège social : 12 rue Saint Andéol
21490 Bellefond
Dijon RCS 829 916 444

Aux termes d'une assemblée générale en date du 04/07/2017, les associés ont décidé de procéder à la nomination d'EXCO SOCODEC, SARL au capital de 3 200 000 €, dont le siège social est à Dijon (21066), 51 Avenue Françoise GIROUD – Parc VALMY, immatriculée auprès du RCS de Dijon sous le numéro B : 400 726 048, représentée par Mr Olivier GALLEZOT, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices.

En conséquence la précédente mention est modifiée comme suit :

Commissaires aux comptes
Ancienne mention
Néant
Nouvelle mention
Commissaire aux compte titulaire
EXCO SOCODEC, SARL au capital de 3 200 000 €, dont le siège social est à Dijon (21066), 51 Avenue Françoise GIROUD – Parc VALMY, immatriculée auprès du RCS de Dijon sous le numéro B : 400 726 048, représentée par Mr Olivier GALLEZOT.

Pour avis

Le président

AL212819466

GV BYMYCAR BEAUNE

SAS au capital de 517 120 €
Siège social : Ladoix Serrigny (21550)
61 Route de Beaune
384.247.276 RCS Dijon

DAU du 13.06.2017 : Non renouvellement des Commissaires aux comptes, titulaire, KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE et suppléant, KPMG AUDIT SUD EST, dont les mandats arrivent à expiration. Nomination en remplacement, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de KPMG SA, domiciliée à Meylan (38240), 9 avenue du Granier, immatriculée 775.726.417 RCS Grenoble.

AL212819564

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL ENR'CO

Aux termes de l'Assemblée Générale du 11 juillet 2017, les associés de la SARL EnR'CO Conseils Innovation & Formations, au capital de 1 200€, siège social 30 rue Courtépée 21000 Dijon, RCS de Dijon 788 823 821 2012 B 1022, ont décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au 7, impasse des Jardins de la Ferme, 21370 Velars-sur-Ouche.

Pour avis, la gérance.

AL212819529

DOMAINE POISOT PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 avenue Charles Jaffelin
21200 Beaune
528 847 395 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 14 Avenue Charles Jaffelin - 21200 Beaune au 8 rue des Corton - 21420 Aloxe Corton à compter du 1er juillet 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis la gérance.

AL212819530

S.A.R.L. MEURSAULT IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 Euros
Siège social : 8 rue du 11 Novembre
21190 Meursault
497 762 518 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2017 a décidé de transférer le siège social de Meursault (21190) 8, rue du 11 Novembre à Meursault (21190) 7 rue de Lattre de Tassigny, avec effet à compter du 20 Juin 2017 et de modifier en conséquence les statuts.

Pour avis.

AL212819562

MODIFICATION DE CAPITAL

AROKARIA

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 € porté à 426 000 €
Siège social
12 Rue Saint Andéol
21490 Bellefond
RCS Dijon 829 916 444

Aux termes d'une décision d'associé unique en date du 26/06/2017 et d'une constatation du président en date du 27/06/2017, le capital social a été porté de 1 000 € divisé en 1 000 actions de 1 € nominal à 426 000 € divisé en 426 000 actions de 1 € nominal, par voie de souscriptions en numéraire.

En conséquence, l'article 7 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne rédaction
Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1 000 €).

Il est divisé en MILLE (1 000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN (1) euro chacune, entièrement souscrites et libérées.

Nouvelle rédaction
Le capital social est fixé à QUATRE CENT VINGT SIX MILLE EUROS (426 000 €).

Il est divisé en QUATRE CENT VINGT SIX MILLE (426 000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN (1) euro chacune, entièrement souscrites et libérées.

Pour avis

Le président

AL212819467

SELARL ALTANEO 21

Au capital de 33.760 euros
Siège social : 2, rue Amiral Roussin
21000 Dijon
798 178 000 RCS Dijon

Par décisions unanimes des associés du 24/05/17 (et approuvé définitivement par décisions unanimes des associés du 30/06/17, en l'absence d'oppositions) il a été procédé à une réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 3.380 euros pour l'annulation des 338 parts sociales que détenait Me Alexandra MICHEL, le capital social passe ainsi de 33.760 euros à 30.380 euros, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. De plus, il a été pris acte de la démission des fonctions de Cogérant de Me Alexandra MICHEL avec effet au 30/06/2017. Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL212819555

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans le journal TERRES DE BOURGOGNE n°1428 du 09/06/2017, la date de prise de décisions de l'associé unique concernant la dissolution de la société H.C.O. est le 20/02/2017 et non le 28/02/2017 comme indiqué par erreur.

La Gérance

AL212819534

MODIFICATION DE STATUTS

SO.J.V.S. – SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Me Jean-Livier CABOCEL
ZAC EUROPARC
354, rue Marius Lacrouze
71850 Charnay Les Mâcon

SCEA CHARBONNIER

Société civile au capital de 5.000 €
7, rue des Prés - 21250 Labruyère
790 154 215 RCS Dijon

L'assemblée générale extraordinaire des associés, réunie le 16/06/2017, a décidé :

- la réduction du capital social pour le ramener, au 01/08/2017, à la somme de 2.400 € divisé en 240 parts sociales de 10 € chacune ;

- d'accepter la démission de ses fonctions de gérante de Mme Anne-Marie CHARBONNIER, à compter du 31/07/2017;

- de nommer M. Jean-Michel CHARBONNIER demeurant au 28, rue du Patis – 21250 LABRUYERE et M. Jean-Louis CHARBONNIER demeurant au 2, rue d'Hitchin – 21700 Nuits Saint Georges, en qualité de gérants, à compter du 01/08/2017 pour une durée indéterminée.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

AL212819488

AUBERGE DU PONT DE THOREY

SARL au capital de 95000 €
Siège social :
14 route de Gigny,
71370 Saint-Germain-du-Plain
495 381 790 RCS de Chalon-sur-Saône

L'AGE du 30/06/2017 a décidé de :

- Transférer le siège social de la société 118 avenue Roland Carraz, 21300 Chenôve, à compter du 30/06/2017

- Modifier la dénomination de la société qui devient : Hurricane US Garage

- Modifier l'objet de la société qui devient : Achats, ventes et importation d'automobiles et de véhicules à moteur, prestations annonces ventes de véhicules, ventes de produits d'entretien, garantie assurance, plan de financement, prestations de services sur véhicules et nettoyage, convoyage de véhicules, location de véhicules, ventes de publicité. Sous traitance de petite mécanique, petite réparation et travaux de carrosserie et toutes activités connexes s'y rapprochant en France ou à l'étranger.

Gérant : M. MAXEL Grégory, demeurant 2 rue Grancière, 71370 Ouroux-sur-Saône.

Radiation au RCS de Chalon-sur-Saône et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL212819533

ENTREPRISE BINET

SARL au capital de 120 000 €
5 rue de la Combe d'Enfer
21850 Saint Apollinaire
819 985 763 RCS Dijon

Décisions de l'associé unique du 06/07/2017 : Transfert du siège social, à compter du 15/06/2017. L'article 4 des statuts « Siège social » a été modifié comme suit. Ancienne Mention : 5 rue de la Combe d'Enfer, Saint Apollinaire (21850), Nouvelle Mention : 10 rue du Pré Rondot, Saint Apollinaire (21850). Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL212819556

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 10/07/2017

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHANCEAUX: Propriété bâtie comprenant maison d'habitation, bâtiments d'exploitation et jardin.

14 a 07 ca - Grande rue: E-140 - Le village: E-139

SAVIGNY-LES-BEAUNE: Vigne AOC Hautes Côtes de Beaune - Objectif : Maintien de l'exploitant sur la parcelle.

38 a 26 ca - Champlains: ZE-56

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/07/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212819567

CESSION

CESSION

Aux termes d'un acte du 30.06.2017 enregistré au SPF de Dijon, le 03.07.2017, Dossier 2017 25224, réf. 2017 A 00881,

ALLO PALETTES-SODIPAL 21, Société par Actions Simplifiée au capital de 80.000€, dont le siège social est Rue du Moulin à Plombière-les-Dijon (21370), 438 782 732 RCS Dijon,

a cédé à ALLO PALETTES, Société par actions simplifiée au capital de 100.000€, dont le siège social est 7 rue de l'Ourmède Eurocentre à Castelnau d'Estretefonds (31620), 830 537 536 RCS Toulouse,

un fonds de commerce de reconditionnement et de négoce de palettes de bois, sis et exploité Rue du Moulin, 21370 Plombière-Les-Dijon (et Chemin de Treutaule 21540 Sombernon jusqu'au 30 avril 2017), moyennant le prix de 389 211 euros.

La prise de possession est fixée au 1er Juillet 2017

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière publicité légale au Cabinet de Maître Thierry FIORESE , Avocat à la Cour, situé à DIJON (21000) – 8 F, rue Jeanne Barret – Parc Valmy pour la validité et la correspondance.

AL212819546

DISSOLUTION LIQUIDATION

ROINÉ DAVID

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 19, chemin de Bierre
21200 Bouze Les Beaune
817 962 293 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur David ROINÉ, demeurant 19, chemin de Bierre 21200 Bouze Les Beaune, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 19, chemin de Bierre 21200 Bouze Les Beaune. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

AL212819563

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Aloxe Corton (21420) du 1er juillet 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile de portefeuille.

Dénomination sociale : RGPS Poisot.

Siège social : 8 rue des Corton - 21420 Aloxe Corton.

Objet social : l'acquisition, par quel que moyen que ce soit et sous quelle que forme que ce soit, et la gestion de toutes valeurs mobilières ; la prise de participation ou d'intérêts, par quel que moyen que ce soit et sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 190 000 euros constitué en totalité au moyen d'apports de 50 parts sociales de la SARL DOMAINE POISOT ET PERE ET FILS, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros ayant son siège social 14 avenue Charles Jaffelin - 21200 Beaune et immatriculée sous le n°528 847 395 RCS Dijon.

Gérance : Monsieur Rémi POISOT demeurant 8 rue des Corton - 21420 Aloxe Corton.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément dans tous les cas à l'exception des transmissions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL212819531

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à Quétigny du 01.07.2017, constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : AGENCE COMMERCIALE CHAINTREUIL DIFFUSION

Sigle : ACC DIFFUSION

Siège social : Parc du Cap Vert, 16 Rue du Cap Vert 21800 Quétigny

Objet social : Exercice de la profession civile d'agent commercial qui a pour objectif de négocier, conclure des contrats de vente, d'achat, de location ou de prestation de services au nom et pour le compte de producteurs, d'industriels ou de commerçants français ou étrangers et ce, conformément aux dispositions légales relatives aux rapports entre les agents commerciaux et leurs mandants.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 40 000 euros

Gérance : M. Alan CHAINTREUIL, dt 15 Rue de Bourgogne 21800 Chevigny St Sauveur

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL212819535

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Vosne-Romanée (21700) du 22 Juin 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par Actions Simplifiée

- Dénomination : COMTE LIGER-BELAIR

- Siège : 10 rue Sainte Barbe - 21700 Vosne-Romanée

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- Capital : 100 Euros

- Objet :

- l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole,

- l'organisation de dégustation de vins et alcools,

- le négoce de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin,

- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

- Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

- Président : S.A.R.L. COMTE LIGER-BELAIR siège social rue Sainte Barbe - 21700 Vosne-Romanée immatriculée sous le numéro 480 929 355 au RCS de Dijon.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

AL212819536

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution le 16/06/17 de la SAS «OPHELIB R&D».

Objet: Recherche et développement en matière informatique (notamment pour le service à la personne) ; conception, développement, gestion et exploitation de services multimédias (notamment pour les services à la personne), de progiciels et logiciels, de sites internet et applications.

Siège: 23 rue Maxime Guillot - 21300 Chenôve.

Capital: 5.000 €.

Durée: 99 ans.

Président : M. David SADIGH, 14 rue Michel Servet - 21000 Dijon. Tous associé est convoqué aux AG chaque action donne droit à une voix. Existence d'une clause d'agrément statutaire.

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL212819539

SCP Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET
de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
Notaires associés
à Dijon (21000),
6 Rue de l'Ecole de Droit.

Suivant acte reçu par Me Maximilien CHANUT, notaire à Dijon, le 29 juin 2017, il a été constitué la Société à responsabilité limitée suivante :

Dénomination : FT INVESTISSEMENTS

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital social : 1 000,00 €

Siège social : Dijon (21000), 5 Rue Nicolas Fétu

Objet : activité de marchand de biens.

Durée : 99 ans

Apport en numéraire : 1 000,00 €

Gérants nommés par les statuts :

- Monsieur Mostafa FARIBORZI, demeurant à Dijon (21000), 52 Bis Avenue du Stand,

- Monsieur Philippe TOTA, demeurant à Dijon (21000), 8 Rue Nicolas Fétu.

Immatriculation : RCS de Dijon

Pour avis et mention

Maximilien CHANUT

AL212819543

SCP François-Xavier ROYET
et Nicolas TAICLET,
notaires associés
1, rue François Mignotte
21700 Nuits St Georges

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Royet le 03 juillet 2017, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GFA 3DV

Forme : Groupement Foncier Agricole

Capital : 2 000 €, constitué d'apports en numéraire

Siège : 40 Voie Romaine 21700 Saint Bernard

Objet : La propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme de tous biens immobiliers à usage agricole.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Gérant : Monsieur Alexandre DUPLUS demeurant à Saint Bernard (21700) 40, Voie Romaine.

Cession de parts : Agrément dans tous les cas à l'exception des cessions entre associés.

Immatriculation au RCS de Dijon.

Le Notaire.

AL212819544

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 2.7.2017, il a été constitué une SC à capital variable dénommée : KELA

Capital initial : 1 000€.

Capital minimal : 1 000€.

Capital maximal : 1 000 000€.

Siège : 10 chemin Creux, 21410 Saint-Jean-de-Boeuf.

Objet : Gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr RUHLMANN Kévin, 33 rue de Paris, 45300 Sermaises.

Cession de parts sociales : La cession des parts est soumise à agrément sauf entre associés Immatriculation au RCS de Dijon.

AL212819547

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : société civile.

- Dénomination : JEAN CHAPUIS INVESTISSEMENT JCI.

- Siège social : 29 Rue Jean-François Champollion, ZAC Porte de Beaune, 21200 Beaune.

- Objet : acquisition, détention, gestion et cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés, prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, assistance financière, octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, achat et vente d'immeubles, acquisition ou prise à loyer de tous immeubles, construits ou non.

- Durée : 99 ans.

- Capital : 295.551 euros.

- Apports en nature : apport de 2.270 parts sociales de la société JLJ CHAPUIS, SARL au capital de 76.900 euros, dont le siège social est à Beaune (21200) 29 Rue Jean-François Champollion, ZAC Porte de Beaune, immatriculée sous le n°451.065.288 RCS Dijon,

évaluées à 265.590 euros et apport de 2.496 parts sociales de la société CHAPUIS FRERES HOLDING CFH, société civile au capital de 59.904 euros, dont le siège social est à Beaune (21200) 29 Rue Jean-François Champollion, ZAC Porte de Beaune, immatriculée sous le n°830.518.320 RCS Dijon, évaluées à 29.952 euros.

- Apports en numéraire : 9 euros.

- Gérance : M. Jean CHAPUIS demeurant 13 Rue de Petit Chauvort 71350 Verdun sur Le Doubs.

- Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

- Immatriculation : au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL212819548

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/06/2017, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FABIEN MIELLE RENOVATION

Sigle : FMR

Siège : 8 rue Jules Ferry - Bât D 2 - 21000 Dijon

Objet : Travaux de rénovation - second œuvre : menuiserie, agencement, pose de cuisine, peinture, pose parquet, placard, pose de fenêtres.

Durée : 99 ans Capital social : 2 000 euros

Gérance : Fabien MIELLE demeurant 8 rue Jules Ferry Bât D 2 - 21000 Dijon

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL212819559

NIÈVRE

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme BONNOTTE CHRISTIANNE décédée le 25/07/2015 à NEVERS (58) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218002718/PC.

AL582819339

NOMINATION

HOTEL GRIL DE NEVERS

Société en Nom Collectif
Au capital de 1.600 euros
Siège social : 6 rue Louise Michel
58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers 344 407 903

Aux termes d'un courrier en date du 7 avril 2017, Monsieur Xavier DOUCHY, demeurant Village 5 – 50 place de l'Ellipse CS 70050 92081 La Défense cedex, a été nommé représentant permanent du Gérant, la société ENVERGURE PARTICIPATIONS, en remplacement de Monsieur James BENDALI.

Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL582819551

MODIFICATION DE CAPITAL

ETABLISSEMENTS IMBERDIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 168.980 €
Siège : 120 Rue de Charleville
58000 Nevers
305690950 RCS de Nevers

Décisions des actionnaires prises par acte sous seing privé en date du 15 juin 2017 : Non renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Madame Evelyne TAGNARD, en application des dispositions de l'article L.823-1 du Code de Commerce **Anciennes mentions** : Commissaires aux comptes : Titulaire : BDO Rhône Alpes Suppléant : Mme Evelyne TAGNARD **Nouvelles mentions :** Commissaires aux comptes : Titulaire : BDO Rhône Alpes

Pour avis, Le Président.

AL582819545

ADDITIF

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

LE LOU GRANI

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 6 rue du Port
58450 Neuvy sur Loire
RCS Nevers 489 186 916

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 6 rue du Port, 58450 Neuvy sur Loire au 359 quai de la Loire, 58450 NEUVY SUR LOIRE à compter du 1er juin 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance.

AL582819544

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, location, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de CORVOL-D'EMBERNARD: 1 ha 68 a 86 ca - Les egoulottes: ZC-106

Cmne de LAMENAY-SUR-LOIRE: 25 a 89 ca - Du chateau de lamenay: A-138 - Les champs dieux: A-139-291[137] (avec maison d'habitation)

Cmne de MARIGNY-L'EGLISE:

3 ha 16 a 15 ca - Champ de moulois: D-1705 - Champ du mu: D-1664-1665-1666-1667 - Hate des grandes ouches: D-1170 - Les carriats: D-1614 - Les souasses: D-1563-1564 - Les voisseries: D-1547 - Pre baret: D-1155

Cmne de SAINT-HONORE-LES-BAINS:

1 ha 72 a 93 ca - La grande hate: D-135 - Mont torchon: YA-8(A)-8(B) (parcelles de bois)

1 ha 01 a 28 ca - Mont torchon: YA-9(A)-9(B) (parcelles de bois)

Cmne de TRACY-SUR-LOIRE

Biens loués sur la totalité:

1 ha 21 a 60 ca - Les champs du bois: ZI-79 (vignes)

16 a 51 ca - Les erses: ZH-215[172] (terre à planter)

Cmne de URZY:

1 ha 80 a 05 ca - La prairie de versigny: AP-46

Cmne de VILLAPOURCON:

1 ha 84 a 06 ca - Bois de l echeintre palo: AE-31 - Bois des boulats: AM-114 - Issards des mathelins: C-33 - La charbonniere: AE-44-45 - Pres fourny: AM-113

47 a 02 ca - La comme de genievre: F-137 - Les prailles: F-145-150 - 3 ha 28 a 95 ca - Bois des boulats: AM-139 - Les fontenaux: AM-158 - Les ruchettes: AK-73 - Sur la baume: AM-267(J)-267(K) - Sur la comme: AM-16

Cmne de PREPORCHE:

1 ha 68 a 88 ca - Bois des charmes: ZL-109-110 - La corvas: ZO-165-170 - Les gouttes: ZL-60 - Sur les preilles: ZN-91-96-102

Et, par extension, Cmne de VILLAPOURCON: 57 a 20 ca - Bois de la brosse: A-56(J)-56(K)

biens à louer par bail SAFER Cmne de SAINT-AMAND-EN-PUISAYE :

13 ha 43 a 59 ca

- 'Les gaborets': C- 395(A)- 399 - 'Les grands taillis': C- 432- 433- 434- 435

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 31/07/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 Nevers , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582819553

MODIFICATION DE STATUTS

SCP GAUTHIER CLERGET,
Notaires associés
à La Charité sur Loire (58402),
37 TER, Avenue Maréchal Leclerc,
BP 47

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL ET DE CHANGEMENT DE GÉRANT

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Joël GAUTHIER&Emmanuel CLERGET», titulaire d'un Office Notarial à La Charité sur Loire (58402), 37 TER, Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, le 28 décembre 2016, suivi d'une attestation rectificative en date du 17 février 2017 :

1°) Il a été effectué l'augmentation de capital social du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE BOULON, au capital de 172.038,72 euros, ayant son siège social à Lurcy Le Bourg (58700), lieudit Boulon, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 323551663, par apport de :

Monsieur Jean-Michel DECORDE, demeurant à DrevantT (18200) - 1890 chemin du Grand Tertre,

Et Mademoiselle Sylvie Marie DECORDE, demeurant à Nevers (58000) - 25 rue du petit Moësse,

De divers biens immobiliers situés sur les communes de Lurcy Le Bourg (58700), Oulon (58700), Saxi-Bourdon (58330), pour une valeur totale de quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-douze euros (88 392,00 euros)

Le capital social d'un montant initial de cent soixante-douze mille trente-huit euros soixante-douze centimes (172.038,72 euros) a été porté à deux cent soixante mille quatre cent trente euros soixante-douze centimes (260 430,72 euros), par la création de cinq mille huit cents (5 800) parts nouvelles au nominal de 15,24 euros (15,24 euros).

Cette décision entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

- Capital social : 172.038,72 euros

Nouvelle mention :

- Capital social : 260.430,72 euros

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

2°) Les associés du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE BOULON ont pris acte de la démission de Madame Bernadette DECORDE de ses fonctions de gérante et ont décidé de nommer, à compter du 28 décembre 2016 pour une durée illimitée, Monsieur Jean-Michel DECORDE en qualité de gérant de la société.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis d'insertion

Me Emmanuel CLERGET, notaire.

AL582819546

SCI LE VAUBAN

Société Civile au capital de 2.000 euros
Siège social : 14 et 16, rue Clerget
58000 Nevers
444 466 163 RCS Nevers

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale du 30 juin 2017 les modifications ci-après à publier :

Ancienne mention

Gérants : Monsieur Thierry LEFRANCQ-LUMIERE, dt 31 rue Saint Martin – 58000 Nevers

M. Christian SPIEKERMANN, dt 77 route de Corcelles – 58180 Marzy

Nouvelle mention

Gérant : M. Christian SPIEKERMANN, dt 77 route de Corcelles – 58180 Marzy

Pour avis,

AL582819556

MORVAN ANDOUILLETTE

Société par actions simplifiée
Au capital social de 38.112,25 Euros
Siège social : rue Hélène Boucher
ZI de Surgy - 58500 Clamecy
SIREN 351 271 127 R.C.S. Nevers

Le 27 mars 2017, l'AGE a decidé de prendre pour nouvelle raison sociale :

MORVAN CHARCUTERIES SALAISONS

Pour avis.

AL582819558

CESSION

Etude de Maître Christophe ROBERT
Notaire à Nevers (Nièvre)
10 rue Vauban

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Maître ROBERT, Notaire à Nevers (Nièvre), le 13 Juin 2017, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nevers 1, le 16 juin 2017 dossier 201713106, référence 2017 N 00343, a été cédé par la société **MENUISERIE ET AGENCEMENT DU CENTRE**, société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 EUR, dont le siège est à Coulanges Les Nevers (58660), 17bis rue des Chaumottes, identifiée au SIREN sous le numéro 392 106 308 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers,

A cédé à la société **MENUISERIE et AMENAGEMENT CONCERTE,** société à responsabilité limitée au capital de 7.000,00 EUR, dont le siège est à Coulanges Les Nevers (58660), 17Bis rue des Chaumottes, identifiée au SIREN sous le numéro 829 772 714 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Un fonds artisanal de menuiserie exploité à Coulanges Les Nevers (58660), 17bis rue des Chaumottes, lui appartenant, connu sous le nom commercial MAC, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro 392 106 308.

Propriété : jour de la signature de l'acte.

Jouissance : rétroactivement au 1er juin 2017.

Prix de CENT TRENTE MILLE EUROS (130.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR),

- au matériel pour QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'Etude de Maître Christophe ROBERT, Notaire à Nevers (58000), 10, rue Vauban, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le Notaire.

AL582819536

SCP H. ADENOT et S. KOWAL
Notaires associés
58800 Corbigny

CESSION

Suivant acte reçu par Me Sophie KOWAL, notaire à Corbigny, le 29 Juin 2017 enregistré à Nevers le 03 juillet 2017 dossier 201714202 réf 2017N00364

La Société AU JARDIN D'HADELIN, Société à Responsabilité Limitée à associé unique, au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à Corbigny (58800) 6 place de l'Hôtel de Ville, SIREN 754 057 255. RCS Nevers.

À cédé à :

Guy SIMONNET (né le 18/01/1967) et Claire Bernadette TARTERAT (née le 26/02/1967), demeurant à Mouffy (89560) 20 rue d'En Haut.

Un fonds de commerce de fleurs, de compositions florales, d'objet de décoration intérieure et extérieure de meubles, de vaisselle et linge de maison, connu sous le nom de Au jardin d'Hadelin, exploité à Corbigny (58800) 2 et 6 Place de l'Hôtel de Ville

Prix : CINQUANTE NEUF MILLE EUROS (59.000,00 €) dont éléments incorporels 46.300,00 € et éléments corporels 12.700,00 € .

Prise de possession à compter du 1er juillet 2017.

Oppositions reçues en l'office notarial de Me KOWAL, où domicile est élu dans les DIX (10) jours suivant la parution de la vente au BODACC.

Pour avis unique.

AL582819548

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signature privée en date à Nevers (58) du 30 juin 2017, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Nevers le 4 juillet 2017, Dossier 2017 14359 référence 2017 A 00943, la société GESCOFAC FINANCES, SARL au capital de 15 000 € ayant son siège social à Varennes-Vauzelles (58) - 49, Boulevard Camille Dagonneau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 451 472 377 a cédé à la société GESCOFAC FINANCES, SARL au capital de 15 000 € ayant son siège social à Varennes-Vauzelles (58) - 49, Boulevard Camille Dagonneau, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 829 760 404, un fonds de commerce de recouvrement de créances et de réalisation de recherches privées connu sous l'enseigne « GESCOFAC FINANCES » sis et exploité à Varennes-Vauzelles (58) - 49, Boulevard Camille Dagonneau, moyennant le prix de 120 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2017.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à Nevers (58) – 3, rue Vauban.

AL582819562

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signature privée en date à Nevers (58) du 30 juin 2017, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Nevers le 4 juillet 2017, Dossier 2017 14360 référence 2017 A 00944, la société LAVAL, société à responsabilité limitée au capital de 76 224,51 € ayant son siège social à Nevers (58) - 8, Boulevard du Grand Pré des Bordes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 400 679 387 a cédé à la société C.I.M.E., SAS au capital de 10 000 € ayant son siège social à Nevers (58) – 8, Boulevard du Grand Pré des Bordes, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 828 983 148, un fonds de commerce de soins esthétiques et de bien être connu sous l'enseigne « LE SPA » sis et exploité à Nevers (58) – 8, Boulevard du Grand Pré des Bordes, moyennant le prix de 330 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2017.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à Nevers (58) – 3, rue Vauban.

AL582819563

NON DISSOLUTION

BATINOV 58

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 81, rue Roland Brouard
58600 Garchizy
804 609 592 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE du 22/06/2017, en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis

Le Président

AL582819564

DISSOLUTION LIQUIDATION

MORVAN PRODUCTION

EURL au capital de 10 700 €
Siège social :
5 route de champrobert,
58170 Poil
448 503 714 RCS de Nevers

L'AGE du 30/07/2007 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 29/06/2017, nommé en qualité de liquidateur M. Wulgué Philippe Maurice, demeurant 5 route de Champrobert, 58170 Poil et fixé le siège de liquidation au siège social.

AL582819547

EURL RABDEAU BOUTIQUE MULTI SERVICES

SARL au capital 1000,00 Euros
Route d'Orléans 58500 Clamecy
R.C.S. Nevers 501 122 755

Par décision de L'AGE en date du 15/06/2017 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/06/2017, nommé en qualité de liquidateur Monsieur RABDEAU Gilles, demeurant 7 Rue des Margotins - 58500 Surgy et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse de Monsieur RABDEAU Gilles.

Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL582819549

FVP

Aux termes de l'Assemblée générale 31 décembre 2016 de la société FVP, société en liquidation, société à responsabilité limitée, au capital social de 20 000 euros, siège social : 109 Faubourg du Grand Mouesse, 58000 Nevers, RCS Nevers. Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme Véronique RIMBAULT PEREIRA 92 allée des Marronniers lieudit Sapinges 58320 Parigny Les Veaux, qui a été déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL582819554

SAS LES CREPES VAGABONDES

Société par Actions Simplifiée
au capital social de 5 000 Euros
Siège social : 1 route de Champrobert
58170 Poil
RCS Nevers - 803 207 380

Suivant délibération du 15 juin 2017 de l'assemblée générale extraordinaire, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société. Mme Pernot Patricia, demeurant 1route de Champrobert - 58170 Poil, est nommée aux fonctions de liquidateur avec tous pouvoirs pour agir. Toute correspondance et notification seront à effectuer 1 route de Champrobert - 58170 Poil. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Le liquidateur.

AL582819555

GESCOFAC FINANCES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 15 000 €
Siège Social :
49, Boulevard Camille Dagonneau
58640 Varennes Vauzelles
451 472 377 RCS Nevers

Aux termes d'un acte ssp du 30/06/2017 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/07/2017 et sa mise en liquidation amiable.

Mr Guy BORNET dt à Nevers (58) – 101, rue de la Fosse aux Loups a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL582819566

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé Signé en date du 03/07/2017, il a été constitué une société sans activité présentant les caractéristiques ci-dessous :

Dénomination : AU BON MARCHE

Forme : Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

Siège social : 19, Grande Rue - 58220 Donzy

Objet : Achat vente au détail de tous articles et produits, alimentaires ou non alimentaires.

Durée : 99 ans

Capital : 5.000 euros

Président : M. OUAGHLANI Abdel, demeurant au 19, Grande Rue - 58220 Donzy

Immatriculation : au RCS de Nevers.

Admission aux Assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du Droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

AL582819537

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 29 juin 2017, il a été constitué une SARL dénommée:

SPEED AUTO CHALLUY

Objet social : l'exploitation d'un fonds de commerce de réparation, vente et location de véhicules neufs et occasions, vente et montage d'équipements, pièces détachées et accessoires automobiles, l'achat et la vente de produits d'entretien pour tout type de véhicule et plus généralement toutes activités ou prestations de services se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Siège social : 5 route de Lyon 58000 Challuy

Capital : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Philippe LEIBE demeurant 16 rue des Érables 18000 Bourges

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL582819538

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/06/2017 il a été constitué, une société, présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Objet : l'activité d'agence commerciale, la promotion, la commercialisation, et la distribution, par tous moyens, de vins, champagnes, alcools, liqueurs et spiritueux, ainsi que tous produits accessoires, alimentaires ou autres, ayant un lien direct ou indirect avec ces produits, la négociation, la conclusion des contrats d'achat et de vente, de location, de prestations de services au nom et pour le compte d'autres entreprises, de producteurs, de commerçants.

Dénomination : LES SELECTIONS DE TRACY

Siège Social : Moulin de Tracy – 11, rue Château – 58150 Tracy-Sur-Loire

Durée : 99 ans

Capital Social : 10.000 € en numéraire

Gérants : Mme Marie d'ESTUTT d'ASSAY demeurant à Paris (75011) – 53bis, rue de la Roquette et Mme Juliette d'ESTUTT d'ASSAY demeurant à Paris (75005) – 52, rue Descartes

La présente société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL582819540

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27 juin 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : JAB

Objet social : La société a pour objet en France et en tous pays : L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, la cession, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.

Pour l'accomplissement de son objet, la société aura le droit de faire toutes opérations immobilières, mobilières, ou financières contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

Siège social : 13 Rue Saint Genest 58000 Nevers

Capital : 1000 euros

Co-Gérants : Monsieur Adrien BOURON domicilié 6 Rue des Abbés 58130 Guérigny et Monsieur Joann BERNARD domicilié 70 Rue de Nièvre 58000 Nevers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL582819541

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 03/07/2017, il a été constitué la SCI suivante :

Dénomination : SCI QUATRE B

Capital social: 300 €

Siège social : Lieu dit La Chapelle Saint Amand en Puisaye (58 310)

Objet : La société a pour objet l'acquisition par vente ou apport ou acquisition de parts de société immobilière ou l'exploitation par bail, location ou autrement, la jouissance, la gestion et l'exploitation de locaux ou biens immobiliers.

Gérant : Monsieur BIZOT Christophe demeurant Lieu dit La Chapelle Saint Amand en Puisaye (58 310)

Durée : 50 ans

Cession des parts : Les cessions de parts sociales entre vifs sont libres entre associés, soumises à agrément dans les autres cas

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL582819550

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 07/07/2017 constitution de la SAS S'IL VOUS PLAIT

Capital social : 1.000 euros.

Siège social : 7 Rue Ferdinand Gambon 58000 Nevers

Objet : La société a pour objet l'exploitation d'instituts de maquillage permanent, dermopigmentation, dermographie réparatrice, pause et extension de faux cils, achat vente de produits cosmétiques et accessoires, soins esthétiques, et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Président : Mélissa EL HADAD - PECAUD, domiciliée 70 Rue de Nièvre 58000 Nevers

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL582819557

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud - 58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile sans statut légal particulier en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée SCI DEMABRUSY au capital de 5.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 63 boulevard Camille Dagonneau – 58640 Varennes Vauzelles. Les gérants sont M. Bruno ZAMORA et Mme Sylvie POUGHON épouse ZAMORA dt 74 rue du Docteur Michel Gaulier – 58640

Varennes Vauzelles. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, mais ne peuvent être transmises à d'autres personnes à titre onéreux ou gratuit qu'avec l'agrément de la majorité en nombre des associés.

Pour avis, la gérance

AL582819559

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 juillet 2017, il a été

constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCI MALISE

Forme : SCI

Capital social : 2.000 €

Siège social : 9 rue des camelias Chambeau, 58150 Saint Andelain

Objet social : immobilier

Gérance : Monsieur Benoit LIEBARD demeurant 9 rue des Camelias chambeau, 58150 Saint Andelain

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL582819560

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/07/2017 il a été constitué une SARL dénommée : NIEVRE CONCEPT.

Siège social : 6 rue de la liberté 58640 Varennes Vauzelles.

Capital : 500€.

Objet : Maçonnerie générale.

Gérant : M CICEK TEYFIK ALEX, 6 rue de la liberté 58640 Varennes Vauzelles.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers..

AL582819561

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 07/07/2017, il a été constitué une Société par actions simplifiée :

Dénomination sociale : J.M.C.

Siège social : Hameau de Fétigny, 58230 Alligny en Morvan

Capital social : 1.000 €Objet : La formation en coopértion, l'animation de groupes et intelligence collective, le conseil, l'accompagnement à la mise en oeuvre des actions de tous projets technologiques, toute action dans l'innovation.

Durée : 99 ans

Cession des actions : Les actions de l'associé unique sont librement cessibles.

Admission aux assemblées et vote : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Président : M. Jean-Michel CORNU demeurant Hameau de Fétigny 58230 Alligny en Morvan

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers..

AL582819565

YONNE

NOMINATION

WASH ML SERVICES

SAS au capital de 10000,00 Euros
5 rue des Compagnons,
89290 Champs / Yonne
533861043 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29/06/2017 il a été pris acte de la nomination de Madame Josselyne RIGOLLET, demeurant 306 rue Pierre Brossolette 91210 Draveil en qualité de nouveau Président, à compter du 01/07/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Loïc BIZOT, Président démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL892819643

SCI ARISTIDE BRIAND

Par ordonnance en date du 25 avril 2017 , Madame le Président du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre, a désigné la selarl Ph. CONTANT – B. CARDON, 7 rue Pithou, 10002 Troyes Cedex, en la personne de Maître Philippe CONTANT, en qualité d'Administrateur Provisoire de la SCI ARISTIDE BRIAND, Immatriculée au RCS de Auxerre sous le numéro 349 291 997 , dont le siège social est sis 23 rue Porte Auxerroise 89200 Avallon.

L'Administrateur Provisoire

AL892819646

YONNE EQUIPEMENT

Société anonyme d'économie mixte
Avenue des Plaines de l'Yonne
89000 Auxerre
Capital : 3 434 253,30 €
RCS Auxerre B 402 196 224

Aux termes d'une délibération du 26 juin 2017, le Conseil d'Administration a nommé la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise représentée par François Boucher, Président de la Société, en remplacement de Michel Pisani, démissionnaire.

Pour avis,

Le Conseil d'Administration

AL892819647

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/07/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Guillaume Alexandre BOULAND** 27 rue du Général de Gaulle 89270 Vermenton. RCS Auxerre 525318788. CIP 3701.

AL892819654

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/07/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ALL'S TECHNIC NETTOYAGE** 5 chemin des Lames 89630 Saint Germain des Champs. RCS Auxerre 792790206. CIP 3715.

AL892819655

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/07/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SCOPARL

à capital variable **ARMANCE INFORMATIQUE** 1 route de Carisey 89360 Flogny-la-Chapelle. RCS Auxerre 499672178. CIP 3224.

AL892819656

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/07/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Hassane MAHMAH** Logement 66 2 rue du Docteur Marion 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 790126221. CIP 3733

AL892819657

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/07/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LE NEGOCE ICAUNAIS** 12 rue des Bruyères Frevaux 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 385303045. CIP 3737

AL892819658

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/07/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **EURL DGMD** 13 place Châtaignier 89220 Bléneau. RCS Auxerre 533794699. CIP 3739.

AL892819659

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/07/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl BOUCHERIE CHEZ FRED** 9, rue de l'Horloge 89000 Auxerre. RCS Auxerre 803611599. CIP 3740.

AL892819660

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/07/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS SOCAREL** 3 rue des Murailles 89310 Etivey. RCS Auxerre 530219419. CIP 3928.

AL892819661

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/07/2017 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl LICC** 87 rue Bourneil 89000 Auxerre (achat et vente de câbles électriques). RCS Auxerre 481114825. CIP 3956. Administrateur : SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL892819652

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/07/2017 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl NAULOT FRERES AUTOMOBILES** route de Lyon BP 7 89200 Avallon (travaux de mécanique automobile). RCS Auxerre 331803635. CIP 3955. Administrateur : SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 Rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892819651

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/07/2017 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl ALBERTINI PRESTATION** 26 rue Gaspard de Coligny 89220 Rogny les Sept Ecluses (prestation de service en vigne). RCS Auxerre 789960036. CIP 3854. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL892819653

JEAN DURUP PERE ET FILS SA

SA au capital de 256.000 €
Siège social : 2 Grande rue
89800 Maligny
378 216 881 RCS Auxerre

Suivant l'AGO du 01/06/2017, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur Romain MENISSIER demeurant 67 Grande rue – 89800 Maligny.

AL892819648

SCEA SOCIETE CIVILE JEAN DURUP PERE ET FILS

SCEA au capital de 3.126.400 €
Siège social : 4 Grande rue
89800 Maligny
339 540 312 RCS Auxerre

Suivant l'AGO du 01/06/2017, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant Romain MENISSIER demeurant 67 Grande rue – 89800 Maligny.

AL892819649

TRANSFERT DE SIÈGE

GENIECLIM B.E.T.

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 8 Rue Abélard
89100 Sens
813 273 380 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2017, l'AGE des associés de la SARL GENIECLIM B.E.T. a décidé de transférer le siège social du 8 Rue Abélard, 89100 Sens au 9 Boulevard Maupéou 89100 Sens à compter du 15 mai 2017, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL892819544

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
Société d'Avocats inter-Barreaux
Auxerre & Sens
1 Place du Palais de Justice – 89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc – 89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

PINEAU-BANESSY

Société par actions simplifiée
au capital de 170 000 euros
Siège social : 3 Chemin de la Vallée
Z.A Sud - 89120 Charny-Orée-de-Puisaye

Transfert de siège social.

En cours de transfert à St-Laurent-de-La-Prée (17450)335 route Impériale811 024 355 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 20juin 2017, l'Assemblée Générale Mixte des associés a décidé de transférer le siège social du 3 Chemin de la Vallée - Zone Artisanale Sud, 89120 Charny au 335 rue Impériale -17450 St-Laurent-de-La-Prée à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Président.

AL892819663

SOCIÉTÉ 2C COMPTA CONSEIL

EURL au capital de 7500 €,
dont le siège social est au 4 Rue Rougeot
89700 Vezinnes,
Numéro d'identification 797 967 601 00015
RCS Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 06/07/2017, la gérante et associée unique a décidé, conformément à l'article L 223-18 du code de commerce, le transfert du siège social du 4 Rue Rougeot 89700 Vezinnes au 8 Ruelle de l'Avenue 89700 Dannemoine à compter du 7 août 2017.

Pour avis,

Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

Madame CUSSAC ARDIET Estelle, gérante.

AL892819678

RECTIFICATIF

Avenant à l'annonce n° 70275557 parue le 30/06/2017, il fallait lire immatriculation au RCS de Sens et non au RCS d'Auxerre.

Pour avis

AL892819642

OPTIQUE LA PLAINE CHAMPBERTRAND

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 23/06/2017 concernant la société OPTIQUE LA PLAINE CHAMPBERTRAND. Il fallait lire : le greffe compétent est celui de Sens.

AL892819671

MODIFICATION DE STATUTS

JM PIOT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 21 Rue de Bourgogne
89510 Étigny
479 556 102 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal des prises de décisions de l'Associé unique du 29 juin 2017, il résulte que:

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Ancienne mention :

Gérant : Monsieur Jean-Michel PIOT demeurant 21 rue de Bourgogne, 89510 Etigny.

Nouvelle mention :

Président : Monsieur Jean-Michel PIOT demeurant 21 rue de Bourgogne, 89510 Etigny.

Admission aux Assemblées et droit de vote

Tout associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des deux tiers des associés présents ou représentés.

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour avis,

AL892819588

SAS REICREM

29 faubourg Dilo
89600 Saint Florentin,
RCS Auxerre 650 523 395

En date du 1er juillet 2017, l'assemblée générale ordinaire a décidé de modifier la forme juridique de la société. Elle devient société à responsabilité limitée soit SARL REICREM.

Pour avis

AL892819640

ANTAPACK-FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : Rue de la Gaillarde
Immeuble Espace Cristal
89100 Saint-Clément
RCS Sens B 397 846 866

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 28.06.2017 il a été décidé :

- de transformer la société en société par actions simplifiée, à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau,
- de modifier les statuts en conséquence.

Les nouveaux statuts prévoient :

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit réunir des associés détenant plus de la moitié du capital social
- de désigner en qualité de Présidente : Mme Maria-Hermina PUTTER demeurant 41 rue Carnot 89100 Sens
- de maintenir les commissaires aux comptes

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL892819650

KLM AUTO

SAS au capital de 8.000 €
Siège : 189 Avenue de Senigallia
89100 Sens
819529199 RCS de Sens

Aux termes d'une délibération en date du 12 juin 2017, l'assemblée générale des associés :

- a modifié l'objet social de la société, désormais rédigé comme suit:

. l'achat de véhicules d'occasions, leur remise en état puis leur revente,

. l'achat, la vente de véhicules neufs,

. l'importation, l'exportation, en gros ou de détail de tous produits non alimentaires.

- a nommé en qualité de directeur général, Monsieur Lafdil Karboub, demeurant 41 rue Marcelin Berthelot-89100 SENS, pour une durée illimitée.

- a adopté de nouveaux statuts prévoyant que toutes cessions d'actions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à l'agrément d'une assemblée générale extraordinaire.

Pour avis

Le Président.

AL892819668

NORYON

Société Anonyme
au capital de 176.000 euros
Siège social : ZAC Saint Siméon
Boulevard Verdun
89000 Auxerre
R.C.S. Auxerre 433 103 033

Aux termes de décisions de l'assemblée générale du 30 mai 2016, les associés, ont pris acte :

- du décès de Monsieur André BUSSIERE, Commissaire aux Comptes Titulaire,
- de la démission avec effet immédiat de la société FITECO, devenu Commissaire aux Comptes Titulaire, en remplacement,

Et ont nommé à compter du même jour :

- en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire :

Madame Bénédicte BUSSIERE, demeurant à Paris (75016) 7 rue de l'Yvette,

- en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant :

Cabinet AUDIT CONTROLE ET CONSEIL, dont le siège social est 10 boulevard Charles de Gaulle – 92390 Villeneuve La Garenne

et ce pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Mention en sera faite au RCS d'Auxerre

Pour avis

AL892819677

ATM SOUDURE

SAS au capital de 15 244,90 €
Siège social : Zone industrielle du Moutois
89400 Migennes
384 473 534 R.C.S Sens

Aux termes des décisions de l'associé unique du 25.04.2017 il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant la société GROUPE MICHEL AUDIT & CONSEILS domiciliée ZA du Bois de la Chocque rue Théodore Monod 02100 Saint Quentin (383 072 709 RCS Saint Quentin) en remplacement de la SARL Eric LINASSI.

Dépôt légal au TC de Sens

AL892819681

MP ENTREPRISE

S.A.R.L. au capital de 16 800 Euros
Chemin des Champs Coulon
89230 Villeneuve Saint Salves
R.C.S. Auxerre 403 759 285

L'assemblée Générale Extraordinaire du 01 Juillet 2017, enregistrée à Auxerre, le 07/07/2017, bordereau n° 2017/436, case n°2 a décidé la transformation de la société sous la forme de société par actions simplifiées à compter de la date de l'assemblée, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveau statuts.

La dénomination, l'objet et la durée sont inchangés.

Capital : 16 800 Euros divisé en 1 050 actions de 16 Euros chacune entièrement libérées.

Administration –Direction – Controle de la Société :

- Président : MASSACRY Jérôme, 9 rue des Champs Coulon 89230 Villeneuve Saint Salves - Directeur général : MASSACRY Robert, 7 rue des Champs Coulon 89230 Villeneuve Saint Salves - Directeur général : MASSACRY Angèle, 9 rue des Champs Coulon 89230 Villeneuve Saint Salves

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justificatif de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte.

Chaque membre de l'assemblée a sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clauses restreignant la transmission des actions :

Agrément des tiers par les associés.

Les associés ont également décidé :

- de transférer le siège social au 34 Rue Saint Pèlerin à Auxerre (89000). L'article 4 des statuts a été rédigé en conséquence:

Ancienne mention (SARL)

Siège : Chemin des Champs Coulon Villeneuve Saint Salves (89230)

Nouvelle mention (SAS)

Siège : 34 Rue Saint Pèlerin à Auxerre (89000).

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d' Auxerre.

Pour avis

La gérance

AL892819684

SY

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 180 000.00 €
Siège social : 2 place de la Basilique
89450 Vézelay
793 906 611 RCS Auxerre

Avis de transformation

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2017, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

Forme : société par actions simplifiée

Nouveaux organes de direction :

Président :- Monsieur Stéphane LAMURE ,demeurant à (Yonne) 33 route de Lormes,

Directeurs généraux :- Monsieur Yves CHAMPY, demeurant à Montillot (Yonne) 22 bis des métiers,- Monsieur Michel LEUTHREAU, demeurant à Appoigny (Yonne) 13 rue des Bergerats, les Bries, Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d' Auxerre.

Pour avis, le représentant légal

AL892819686

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ETUDE GÉNÉALOGIQUE DES PYRAMIDES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20.000 euros
Siège Social : Route de la Belle Epine – Pimançon– 89500 Dixmont
800 938 326 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 Juin 2017, il a été pris acte de la démission de Madame Aurélie CARABIN de ses fonctions de cogérant, à compter du 21/06/2017 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement ainsi que de ne plus nommer le ou les gérants au sein des statuts. En conséquence le § 9° de l'Article 10 – Gérance des statuts est supprimé. Mention sera faite au RCS Sens.

AL892819665

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 01/07/2017 enregistré le 05/07/2017 au Service des Impôts des Entreprises de auxerre , bordereau numéro 2017421, case numéro 7, Monsieur Patrick Quillin , 14 rue de la citadelle , 66740 La roque des alberts a donné en location gérance à Monsieur Jean-Paul Godart , 4 lieu dit la mancharde , 89520 Saints en puisaye un fonds de commerce de Fonds de commerce bar licence 4 restaurant situé 4 lieu dit la mancharde, 89520 Saints en puisaye , à compter du 27/06/2017 jusqu'au 30/06/2018 Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 12 mois Pour unique insertion

AL892819691

NON DISSOLUTION

OPTIQUE LA PLAINE CHAMPBERTRAND

SAS au capital de 25000€
Siège : Rue des Cannetières
Zone Commerciale Champbertrand
89100 Sens
RCS Sens 815 175 880

Par AG mixte du 31 mars 2017, les associés ont décidé de ne pas dissoudre la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de Sens.

AL892819670

SAS BBNY,

L'AGE de SAS BBNY, SAS au capital de 2 000€, 16 route de Misy, 89340 Villeneuve La Guyard, 803 676 931 RCS Sens a décidé, le 25.4.2017, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Mention au RCS de Sens

AL892819692

DISSOLUTION LIQUIDATION

GBTC

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social : 5, rue des Pêcheurs,
89140 Gisy Les Nobles
535 339 485 RCS Sens

Par AGE du 13 janvier 2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du même jour.

M. Patrick LAMBERT, 25 rue des Pêcheurs, 89140 Gisy-Les-Nobles, a été nommé liquidateur, et le siège de liquidation a été fixé à son domicile, où devront être adressés toute correspondance et notifiés tous documents.

Modification au RCS de Sens

AL892819551

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

PRO BAT SARL A ASSOCIE UNIQUE

Redressement Judiciaire du 05/01/2016 du

6, Grande Rue 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 juin 2017.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciair.

AL892819582

au titre de la procédure suivante :

LORAIN GALLERY SARL

Liquidation Judiciaire du 23/09/2014

12 B, Quai du Général Leclerc 89300 Joigny.

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 juin 2017.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL892819583

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-FLORENTIN - terre

2 ha 44 a 59 ca - Petit frevaux: ZK-57[34](J)-57[34](K)-94[58](J)-94[58](K)

CHAILLEY - terre

62 a 85 ca - Les rompies: ZH-64-95[63]-96[63]

MONTHOLON (CHAMPVALLON) - bois-taillis

42 a 60 ca - Bonvalot: C-307-308-327-329-330 - Les huchards: B-536

JOIGNY - bois-taillis

9 a 30 ca - Les champs malcus ouest: ZP-49

SENAN - terre

21 a 80 ca - Le pressoir: ZD-27

SAINT-FLORENTIN - terre à louer par Bail SAFER pour la campagne 2018, allant du 01/11/2017 au 31/10/2018

42 a 10 ca -'La grande commune': BC- 44

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 31 juillet 2017** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 Auxerre cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892819693

SCI GFAMILY

SCI au capital de 100000,00 Euros
58 Domaine de Brannay,,
89150 Sens
535386593 R.C.S. Sens

Par décision en date du 01/07/2017 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/07/2017, nommé en qualité de liquidateur Monsieur ANDRE GUYOMARCH, 58 Domaine de Brannay, 89 150 Brannay et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Sens

AL892819641

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 14/06/2017, il a été constitué une SAS dénommée FLORENT VTC.

Siège social: 17 rue des lombards 89340 Chaumont.

Capital: 1500euros.

Objet: Exploitation de véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC).

Président: M. Florent BREUX, 17 rue des lombards 89340 Chaumont.

Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL892819520

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/06/2017 constitution de la SASU: DISTRILASER-NORD.

Capital: 2500 euros.

Siège social: 17 route de voulx 89100 saint-martin-du-tertre.

Objet: vente de matériels médicaux aux professionnels de santé et formation liée à ces matériels.

Président: Julien Fleury, 17 route de voulx 89100 saint-martin-du-tertre.

Admissions aux assemblées et droits de vote: chaque associé participe aux AG, une action = un vote.

Clauses d'agrément: cession libre.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de sens

AL892819565

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/06/2017 il a été constitué une société.

Dénomination sociale : ANAÏS NŒUD ROSE

Siège social : 22 chemin Champbertrand, 89100 Rosoy

Forme : Société Civile Immobilière

Sigle : ANR

Capital : 1000 €

Objet social : - la propriété, l'administration et l'exploitation de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

Gérant : Madame Annie-France DELDIQUE épouse DELAPEYRE, 22, chemin Champbertrand, 89100 Rosoy

Cogérant : Monsieur Bernard DELAPEYRE, 22, chemin champbertrand, 89100 Rosoy

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL892819662

Cabinet Jacques Bret depuis 1947
62, rue de Bonnel 69003 Lyon

EHPAD FLORE

Avis de constitution

Forme : Société à responsabilité limitée

Objet : L'exploitation de maisons de retraite et notamment d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes EHPAD

Siège : 13–15 Rue Ernest Beauvais – 89340 Saint Agnan

Durée : 99 années

Capital : 1.000 euros

Gérance : M. Stéphane TASSONI demeurant 148 Rue du Général de Gaulle – 95320 Saint Leu La Forêt

RCS : Sens

Pour avis la gérance

AL892819664

Véronique BOICHÉ-CALLUS
Avocat
9 rue Edouard Charton
89100 Sens

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MB BLANCHISSERIE

Siège social : ZI du Boutoir, 89210 Brienon-sur-Armançon

Objet :

- toutes activités de blanchisserie, laverie et location de linge, entretien de linge,

- l'activité de blanchisserie auprès de collectivités et de clients dans les secteurs de l'hôtellerie et la restauration.

- les activités de teinturerie, pressing, retouches de vêtements, vente de linge et textile,

- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements,

- et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1 200 euros

Président :

Madame Chantal CANO, demeurant 4 place d'Armes Villemer, 89133 Valravillon

Cession d'actions :

Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés.

Immatriculation : au RCS de Sens.

Pour avis.

AL892819666

AVIS DE CONSTITUTION

de Société par Actions Simplifiée

Avis de constitution de la société commerciale (Conformément à l'article 285 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

Dénomination commercial : LA PLACE

Dénomination sociale : 2ème vie

Forme juridique : SASU

Capital social : 1000€ (mille euros)

Siège social : 12 place de la République 89100 Sens

Objet : Bistrot, bar et restaurant

Président – Madelaine Nathalie Elisabeth 10 rue des Mares 89500 Dixmont

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL892819667

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/07/2017, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Ô JOLI PIED

Objet social : Commerce de détail de la chaussure

Siège social : Centre Commercial E.LECLERC, Le Pré Aubert, 89100 Saint-Denis-lès-Sens.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : M. CLAESSEN ERIC, demeurant 18 rue e la Gare, 77970 Bannost-Villegagnon

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL892819669

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/06/2017, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LES BAUCHERONS

Objet social : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'un immeuble

Siège social : 13 rue Sachot, 89210 Bellechaume.

Capital : 750 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. GIBOIN Laurent, demeurant 13 rue Sachot, 89210 Bellechaume

Clause d'agrément : Toutes les cessions à des nouveaux associés sont soumises à agrément.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL892819672

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 6/7/17, il a été constituée une SAS dénommée SMART ECO HAMEAUX.

Siège social : l'orme, route de Perreux, Grandchamp 89120 Charny Orée de Puisaye.

Capital : 1000 euros.

Objet : Construction d'habitations.

Président : M. Thierry VENNIN, l'orme, route de Perreux, Grandchamp 89120 Charny Orée de Puisaye.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL892819675

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 juillet 2017, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : MPUTTER

Forme : société à responsabilité limitée

Capital social : 500 euros

Siège social : 41, rue Carnot à Sens (89100)

Objet social :

La prise de participation dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières et immobilières, françaises ou étrangères.

La mise en valeur, l'exploitation, la direction, d'entreprises, et le conseil dans les activités de direction d'entreprises

La participation directe ou indirecte de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apports, commandites, souscriptions ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, ou association en participation,

Durée : 99 ans

Gérance : Madame Maria-Hermina PUTTER demeurant 41, rue Carnot à Sens (89100)

La société sera immatriculée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de Sens

AL892819676

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Aillant sur Tholon du 01.07.2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale :

ESPACE 89

Siège social : Rue Marcel Brault, Zone Industrielle, 89110 Aillant sur Tholon. Objet social : Acquisition d'un immeuble. Durée de la Société : 99 ans. Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Jean-Louis ORSATI 5 rue des Terraux 38500 Voiron. Immatriculation de la Société au RCS de Sens. Pour avis La Gérance

AL892819685

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/06/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SAINT VINCENT

Siège social : 5 rue de Poiry, 5 rue de Poiry, 89290 Vaux

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 900 €

Objet social : l'acquisition, la location, la sous-location, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; . éventuellement l'aliénation de ces immeubles devenus inutiles à la société ; . l'obtention de tout financement nécessaire à ces opérations.

Gérant : Madame AGNES HOOGHE, 5 rue de Poiry, Vaux, 89290 Commune Auxerre

Cogérant : Monsieur Jean Marie HOOGHE, 5 rue de Poiry, Vaux, 89290 Commune Auxerre agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les deux-tiers du capital social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL892819687

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173 - 89003 Auxerre Cedex

PHARMACIE LES PORTES DU MORVAN

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens au capital de 20 000 euros
Siège social : 3, place de l'Eglise 89630 Quarré Les Tombes

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Quarré Les Tombes du 22 mai 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Dénomination sociale : PHARMACIE LES PORTES DU MORVAN

Siège social : 3, place de l'Eglise, 89630 Quarré Les Tombes

Objet social : l'exercice de la profession de pharmacien

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 20 000 euros

Gérance : Madame Cécile TROUILLEUX, demeurant 4, rue des Tanneries 21530 Rouvray

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL892819690

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 06/07/2017 il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MPH HOLDING

Capital : 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 €.

Siège social : 19, quai des Sablons 89100 Sens

Objet : la prise de participation dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou de services ; la fourniture de toutes prestations de services aux entreprises ou aux particuliers dans tous domaines, et notamment la gestion et l'assistance, dans les domaines du développement, de la stratégie, de l'organisation, de l'action commerciale, de la mise à disposition de personnel à ses filiales et des finances.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Silvère MOREAU demeurant 19, quai des Sablons 89100 Sens.

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL892819673

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/07/2017, il a été constitué une SCI dénommée HUGO.

Capital : 150 €.

Siège social : chemin du Moulin de Montleu - 89600 Saint Florentin

Objet : propriété, gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir (ou apporté à la société), l'achat/vente de biens immobiliers et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social

Gérance : M. Olivier CLECH, chemin du Moulin de Montleu - 89600 Saint Florentin

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL892819702

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU

Terres de Bourgogne

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande
☐ Grandes cultures
☐ Lait élevage
☐ Porcs
☐ Vigne
☐ Aviculture
☐ Fruits & légumes
☐ Pâtre
☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

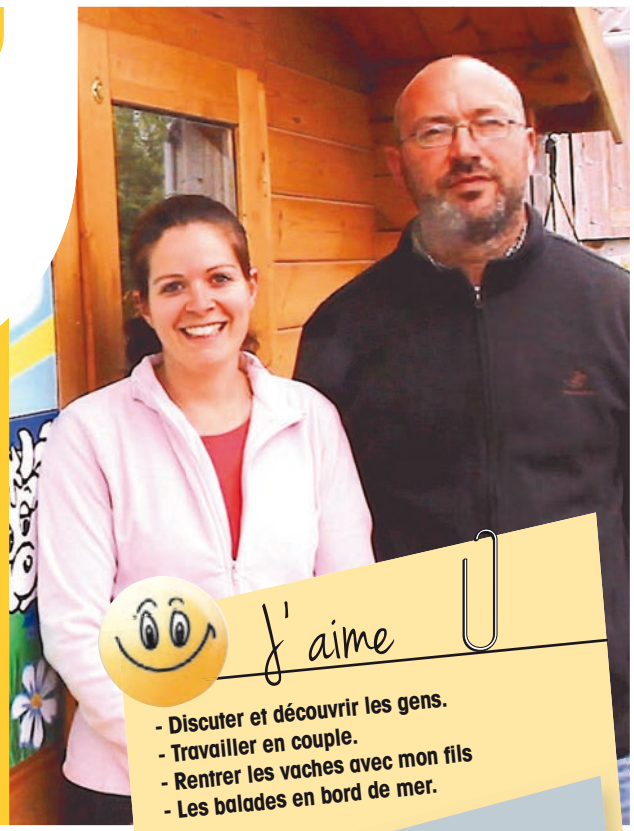


CALVADOS (14)

Paroles de jeunes

TRANSFORMATION

L'amour n'est plus dans le pré mais bien à la crèmerie. Depuis un an , Émilie et Éric Mallet, exploitants à Sainte-Honorine-des-Pertes (14), ont ouvert leur propre point de vente et outil de transformation. C'est à côté de l'exploitation qu'ils ont installé un petit chalet/magasin afin de vendre leurs produits. Une diversification qui porte ses fruits, car sans aucune (ou presque) communication, le couple s'est déjà créé une bonne notoriété.



J'aime

- Discuter et découvrir les gens.
- Travailler en couple.
- Rentrer les vaches avec mon fils
- Les balades en bord de mer.

Je n'aime pas

- Les technocrates parisiens qui pensent connaître notre métier.
- La paperasse.

La crèmerie d'Émilie : quand le lait devient produits

« Ma femme voulait me rejoindre. Nous avons donc pensé à la transformation. Depuis trois ans, nous travaillons sur ce projet et aujourd'hui, nous avons monté un laboratoire ainsi qu'un magasin pour faire de la vente directe », explique Éric Mallet.

Projet et réorientation

Émilie est originaire des Yvelines (78). Diplômée en biologie, la jeune femme veut changer de voie lorsqu'elle rencontre Éric . *« J'ai voulu trouver des formations, mais en vain. De là, nous nous sommes posé la question de la transformation. J'ai participé à différents stages grâce à la Chambre d'agriculture et nous avons réalisé les travaux nous-mêmes »*, souligne Émilie.

Réflexion et transformation

Trois ans ont été nécessaires au couple entre la réflexion et l'ouverture de la boutique en janvier 2016. *« On avait fait une étude de comptabilité par rapport aux volumes à la semaine. On devait produire 15 litres de crème, 5 kilos de beurre et sortir une centaine de yaourts »*, se rappelle Éric Mallet. Mais dès le début, le couple écoule ses stocks très vite et la demande se fait de plus en plus forte. *« Au bout de trois mois, nous avons dû changer tout le matériel du laboratoire.»* Aujourd'hui, la crèmerie d'Émilie produit 12 kilos de beurre, 20 litres de crème et entre 500 et 600 yaourts par semaine. Le tout transformé uniquement par Émilie, à la main. Depuis moins d'un mois, le couple a élargi son offre en proposant une gamme de yaourt aux fruits. *« Je fais des yaourts fraise/abricot tout le temps. Tous les quinze jours, je fais une rotation avec un nouveau fruit »*, explique la jeune femme.

> *« On a de plus en plus de personnes qui viennent. Tout se fait grâce aux bouche-à-oreille »*



Émilie transforme le lait de la ferme. À elle seule, elle produit entre 500 et 600 yaourts par semaine, 12 kilos de beurre et 20 litres de crème.

Clientèle et communication

« On a de plus en plus de personnes qui viennent. Tout se fait grâce au bouche-à-oreille.» C'est auprès des campings du coin que le couple a décidé de communiquer. *« Notre objectif est de réaliser un maximum de chiffre pendant juillet/août. Nous sommes dans une ville où le tourisme est énormément présent à cette période de l'année, la population s'accroît fortement. Pendant l'hiver, nous misons sur notre clientèle locale et les habitués »*, admet l'exploitant.

Max.Malo



Éric Mallet travaille particulièrement avec de la Normande (et quelques Prim'Holstein). Face à la mer, ses bêtes produisent un lait qui sert en partie à la transformation de produits fermiers.

L'exploitation

- Ferme polyculture élevage
- Référence laitière : 250 000 litres
- 20 hectares de céréales
- 20 hectares de maïs
- 60 hectares d'herbe
- Une dizaine de bœufs sortent à l'année
- 130 bêtes (principalement Normande, quelques Holstein complètent le cheptel)
- Depuis un an, Éric et sa femme Émilie ont ouvert leur propre outil de transformation. Émilie transforme une partie du lait en yaourts, en beurre et en crème.

la p'tite graine

la page interdite aux grands

Comment on fabrique la bière ?

La bière est une boisson alcoolisée obtenue par la fermentation d'un mélange d'eau, de malt (un produit dérivé de l'orge ou d'une autre céréale), et de houblon. Avec ces trois ingrédients de base, il est possible de fabriquer toutes sortes de bières !

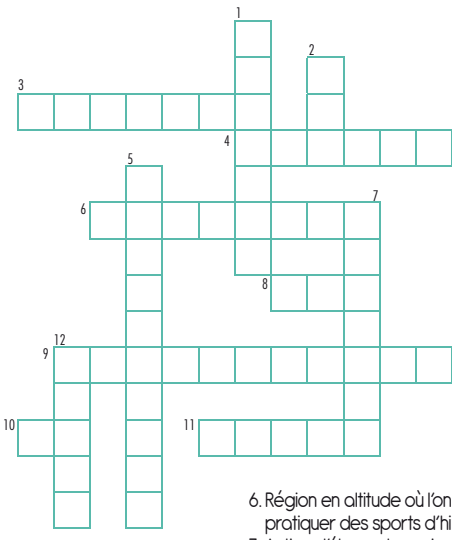

©Ilona Bonjean

Pour produire de la bière, il faut disposer d'une eau de bonne qualité car elle constitue 80 à 90 % de la bière. Le deuxième principal ingrédient de la bière est le malt. Il s'agit d'une céréale germée, qui est cuite pour dégager ses arômes. Cette opération induit la production d'enzymes, des protéines capables de découper les chaînes d'amidon contenues dans le grain de céréales en sucres plus simples, nécessaires à la fabrication d'alcool. Le dernier ingrédient indispensable est le houblon. Les fleurs de cette liane contiennent des molécules qui stabilisent la bière, lui donnent un goût amer, ainsi que des huiles essentielles, qui donnent des arômes à la bière. Enfin, le brasseur peut utiliser des épices, telles que la coriandre, l'écorce d'orange, le chanvre, le miel... C'est notamment le cas dans les bières spécialement brassées pour Noël.

La première étape de fabrication de la bière est le brassage. L'eau et le malt sont mélangés et chauffés. C'est à ce moment que les sucres complexes du grain sont transformés en sucres simples. Le produit obtenu, le moût, est ensuite porté à ébullition avec le houblon. L'ébullition permet de libérer les arômes et de détruire les enzymes. Vient ensuite la fermentation, étape de production d'alcool grâce à l'action de levures. On distingue plusieurs types de fermentations : basse (entre 5 et 14 °C), haute (entre 15 et 20 °C), spontanée (sans ajout de levures cultivées) et mixte (qui combine fermentation haute et spontanée). Vient ensuite une étape de clarification, qui permet de retirer les impuretés. Et enfin le conditionnement. N'oublie pas que la bière est une boisson réservée aux adultes qui doivent la consommer avec modération.

Bérengère de Butler

Les mots croisés • A l'aide de la définition, trouve les mots



1. Il peut être intime ou de bord
2. En ce lieu
3. De sucre, il fond dans le café
4. Fruit de la vigne
5. Fleur des champs
6. Région en altitude où l'on séjourne pour pratiquer des sports d'hiver
7. Action d'élever des animaux
8. Cri de douleur
9. Instrument qui sert à pulvériser, à lancer un liquide en gouttelettes
10. Personal Computer
11. Aéronef sans pilote à bord
12. Peut etre un loisir ou un fruit d'été

Le truc de la semaine



Une pâte à crêpe légère

L'ajout de bière dans la pâte permet d'obtenir des crêpes légères et aérées. Voici une recette pour 20 crèpes environ.

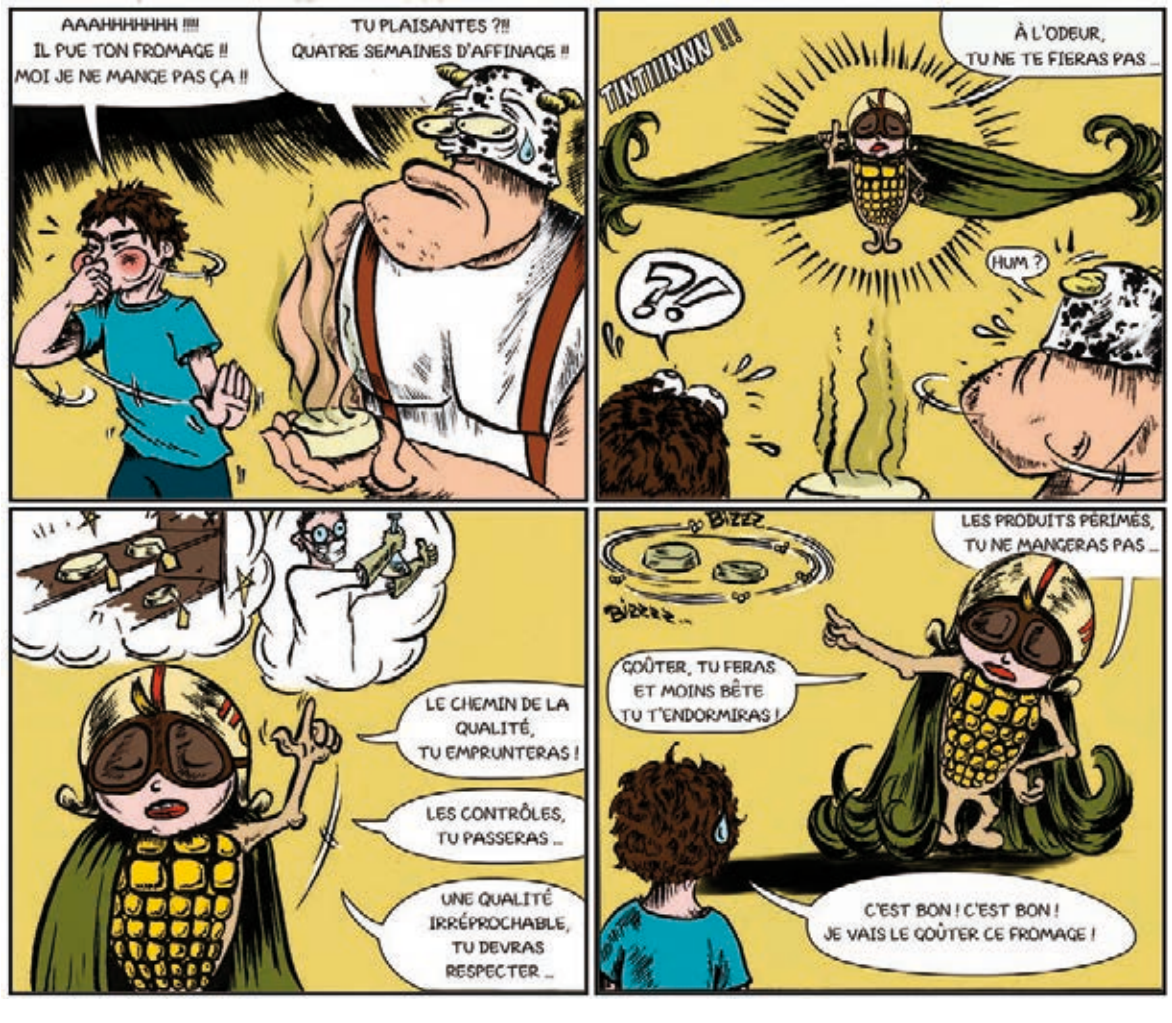
Ingrédients :

- 500 g de farine
- sel
- 6 œufs
- 2 cuillères à soupe d'huile
- 25 cl de bière sans alcool
- 50 cl de lait

Préparation de la recette :

- Mets la farine dans un saladier. Fais-y un puits et ajoute l'huile et les œufs.
- Mélange, puis ajoute petit à petit le lait, puis la bière.
- Laisse reposer 1 h avant de faire cuire les crêpes.

Les Campagnons ! La qualité n'a pas d'odeur



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

La poire



- La poire est un des fruits les plus consommés en France. On peut la trouver toute l'année, même en hiver.
- Il existe plus de 2 000 variétés de poires, mais on en trouve seulement une dizaine en magasin.
- La Chine est le premier producteur mondial. Normal, c'est là que la poire est née.
- Beaucoup d'expressions tournent autour de ce fruit : couper la poire en deux (faire un compromis) ; prendre quelqu'un pour une poire (prendre quelqu'un pour un idiot).

La p'tite blague

Que fait un bûcheron quand il va dans un verger ?

Il se fend la poire

Tour de France 2017

«Les mains en l'air, c'est la gendarmerie...»


Une équipe dûment sélectionnée, au capital sympathie sans mesure…



«Levez les bras, faites du bruit, c'est la gendarmerie…»


Des spectateurs particulièrement enthousiastes !

Le tour faisait cette année une étape en Côte d'Or. Embarquement pour la 7e étape Troyes/ Nuits-Saint-Georges, à bord de l'un des quatre véhicules de la gendarmerie nationale, participant à la caravane publicitaire.


Des Britanniques qui semblent apprécier les vins de Bourgogne.


Des rencontres « surprenantes » au fil des kilomètres !

Il est 10 h 05, ce vendredi matin à Troyes. La caravane du Tour de France prend son envol. Plus de 5 h 30 de route et 204 km au compteur pour rallier Nuits-Saint-Georges. Prière de prendre ses précautions avant car pas «*d'arrêt technique*» autorisé avant d'avoir effectué 50 km ! Positionnés entre Mickey et une célèbre banque à tête de lion, tout à l'avant du cortège de 12 km, quatre véhicules de la gendarmerie, déco façon Ikea et sono boite de nuit s'élancent. Ils sont une douzaine de gendarmes, dûment sélectionnés, à participer ainsi au Tour de France, pour dispenser messages de précaution à l'attention du public et faire la promotion du métier. Au volant, Sébastien, basé en Franche-Comté, avec à ses côtés Marine, troyenne de naissance mais en poste près de Rennes. Première participation pour tous les deux. À bord des véhicules qui précédent, Myriam et Christophe se relaient au micro pour assurer l'animation : *«On lève les bras, on fait du bruit, on fait la fête aujourd'hui, c'est le Tour de France qui passe chez vous. Levez les bras ! Faites du bruit ! C'est la gendarmerie…J'entends rien !»* Il ne faut pas se fier aux apparences, le travail n'est pas de tout repos, bien loin du juillettiste en goguette, car si l'ambiance est festive, la mission première est de veiller à ce que rien ne vienne entacher le bon déroulement de l'épreuve et rappeler quelques règles élémentaires de prudence aux spectateurs, l'humour en prime : «*Je signale que la partie grise, c'est la chaussée et la partie verte, ce qu'on appelle le bas côté…*» Avec le même message rappelé à l'envie au fil des kilomètres : *«soyez prudents, ne traversez pas la route, tenez la main de vos enfants…»* Le plus stressant reconnait Sébastien : *«la traversée des villages, lorsque le véhicule roule à près de 40 km/h et qu'a tout instant, ça peut déboucher du fait de l'absence de barrières»*.

Pas de caravane publicitaire sans lancer de *«goodies»*, ces objets publicitaires que s'arrachent (au sens propre comme au sens figuré !) les spectateurs massés sur le bord des routes. Marine, à l'avant du véhicule en a 1 600 à distribuer sur l'étape : *«entre 30 et 33 du km, en veillant à ce qu'ils retombent au pied des gens, voire derrière eux afin d'éviter qu'ils n'empiètent sur la chaussée»*. Au total, ce seront plus de 18 millions d'objets divers qui seront ainsi distribués sur le Tour de France, par les 170 véhicules composant la caravane. *«Les mains en l'air, c'est la gendarmerie ! Levez les bras pour avoir des cadeaux»* Christophe vient de reprendre le micro, avec musique techno, Bob Marley ou Magic System en toile de fond. Une bande son montée par les deux animateurs, dument validée par le SIRPA et bien loin de la sirène à deux tons ! «*Globalement, le retour du public est très positif, c'est même assez déroutant pour nous, peu habitués à de tels messages de sympathie et le retour à la normale sera sans doute difficile*». Le Tour de France est aussi l'occasion pour la gendarmerie nationale de rappeler les 14 000 postes à pourvoir : *«Osez un métier différent. Retrouvez-nous sur lagendarmeruerecrute.fr»* La côte d'Urcy est annoncée, encore 64 km : *«bonjour les vaches, soyez prudentes, ne traversez pas la route»*. À peine le temps de sermonner un spectateur qui avait lâché la laisse de son chien, déjà la descente, direction Nuits-Saint-Georges. La voix au micro montre quelques signes de faiblesse, encore quelques côtes, autant de descentes… On est bien sur la route des grands Crus ! Au bout le la ligne droite, la ligne d'arrivée et la frustration que tout soit déjà fini… *«Allez ! Encore un p'tit Tour»*.


Maillot jaune, maillot à pois, maillot national… Ces vaches seront sur le podium !


Le Tour de France aux champs.

DOMINIQUE BERNERD